



SECTION III : LA FLORE, LES HABITATS, LA FAUNE



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	5
2.	ETAT INITIAL DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES MILIEUX NATURELS.....	8
2.1.	Zonages relatifs aux milieux d'intérêt écologique particuliers.....	8
2.2.	Continuités écologiques.....	38
2.3.	Grandes entités d'occupation du sol à l'échelle du périmètre éloigné.....	48
2.4.	Milieux naturels et flore à l'échelle du périmètre immédiat.....	51
2.5.	Faune à l'échelle du périmètre rapproché.....	73
3.	ETUDE DES VARIANTES ET CHOIX DU SCENARIO.....	148
3.1.	Conclusion sur l'état des lieux.....	148
3.2.	Présentation des variantes et choix de la variante retenue.....	149
4.	ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS ET MESURES PREVUES POUR EVITER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES ET REDUIRE LES EFFETS N'AYANT PU ETRE EVITES.....	154
4.1.	Incidences en phase chantier et mesures associées.....	154
4.2.	Incidences en phase d'exploitation et mesures associées.....	159
4.3.	Incidences Natura 2000.....	171
4.4.	Impacts sur la trame verte et bleue.....	172
4.5.	Identification des éventuels impacts du raccordement entre le poste de livraison et le poste source.....	172
4.6.	Analyse des effets cumulés avec d'autres projets du territoire.....	174
4.7.	Tableau de synthèse des impacts et mesures prévues.....	177
5.	CONCLUSION.....	179
5.1.	La flore et les milieux.....	179
5.2.	Les invertébrés, les amphibiens, les reptiles et les mammifères hors chiroptères.....	179
5.1.	L'avifaune.....	180
5.2.	Les chiroptères.....	181
6.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	183



LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des périmètres d'étude	6
Figure 2: Localisation du périmètre immédiat	7
Figure 3 : Localisation des ZNIEFF de type I et de type II dans le périmètre d'étude éloigné	23
Figure 4 : Localisation du PNR, des sites RAMSAR, CENRC et ENS dans le périmètre d'étude éloigné	24
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 dans le périmètre d'étude éloigné	36
Figure 6 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux boisés.....	38
Figure 7 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux ouverts frais à froids.....	39
Figure 8 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux ouverts thermophiles	40
Figure 9 : Continuités écologiques d'importance nationale - continuités bocagères.....	40
Figure 10 : Continuités écologiques d'importance nationale : avifaune migratrice	41
Figure 11 : Continuités écologiques d'importance nationale : poissons migrateurs amphihalins	42
Figure 12 : SRCE région Centre-Val de Loire toutes sous-trames confondues	45
Figure 13 : SRCE Limousin – Continuités écologiques.....	46
Figure 14: Répartition des types d'occupation du sol Corine Land Cover sur le périmètre éloigné (en hectare et en % relatif de recouvrement)	48
Figure 15 : Occupation du sol et flore patrimoniale dans le périmètre immédiat, complète des zones susceptibles d'accueillir des accès ou des câblages enterrés (1/2)	54
Figure 16 : Occupation du sol et flore patrimoniale dans le périmètre immédiat, complète des zones susceptibles d'accueillir des accès ou des câblages enterrés (2/2)	55
Figure 17 : Synthèse des enjeux floristiques et des habitats complétée des zones susceptibles d'accueillir des accès ou câblages enterrés	72
Figure 18 : Localisation des espèces d'amphibiens et de mammifères (hors chiroptères) protégées	77
Figure 19 : Localisation des points d'écoute ornithologiques (IPA)	84
Figure 20 : Localisation des points d'écoutes « rapaces nocturnes »	85
Figure 21 : Localisation des parcours échantillon « oiseaux hivernants »	86
Figure 22 : Localisation des postes d'observation « oiseaux migrateurs »	87
Figure 23 : Richesse spécifique des différents ordres avifaunistiques recensés	88
Figure 24 : Fréquence et indice d'abondance moyen de chaque espèce contactée lors du protocole IPA	93
Figure 25 : Localisation des rapaces nicheurs diurnes et nocturnes.....	95
Figure 26 : Localisation des observations d'oiseaux hivernants (groupes et espèces remarquables)	97
Figure 27 : Couloirs de migration de la Grue cendrée en France.....	98
Figure 28 : Localisation des observations d'oiseaux lors de la migration pré-nuptiale (groupes et espèces remarquables)	102
Figure 29 : Localisation des observations d'oiseaux lors de la migration post-nuptiale (groupes et espèces remarquables)	103
Figure 30 : Localisation des espèces nicheuses à enjeu.....	107
Figure 31 : Spatialisation des enjeux ornithologiques en période de reproduction complétée des zones susceptibles d'accueillir des accès ou câblages enterrés.....	112
Figure 32: Localisation des périmètres d'étude par rapport aux sites d'importance pour les Chiroptères dans le département de l'Indre et de leur rayon de sensibilité (Source : Indre Nature)	113
Figure 33 : techniques utilisées pour la vérification de cavités	117
Figure 34 : Localisation des points d'écoute chiroptérologique	119
Figure 35: Signal acoustique et photographie d'un Grand murin (Barataud, 2012; Arthur)	120
Figure 36: Capture d'écran du logiciel SonoChiro®	120
Figure 37 : Localisation des secteurs présentant des gîtes favorables à l'accueil de chauves-souris.....	123
Figure 38 : Graphique représentant l'activité et le comportement des chauves-souris pour chaque campagne d'écoute active	126
Figure 39: Graphique représentant la proportion des espèces contactées sur les 6 campagnes d'écoute actives	126

Figure 40: Proportion des espèces contactées sur chaque point d'écoute au détecteur Pettersson D240X	128
Figure 41 : Activité et diversité spécifique des chiroptères pour chaque point d'écoute.....	129
Figure 42 : Diagrammes de l'activité des chiroptères (toutes espèces confondues) relevée au détecteur Pettersson D240X.....	130
Figure 43: Proportion des espèces contactées, toutes campagnes d'écoute confondues	132
Figure 44 : Graphique représentant l'activité globale des chiroptères et diversité spécifique associée pour chaque point d'écoute passif.....	133
Figure 45: Proportion des espèces contactées sur chaque point d'écoute passif.....	134
Figure 46 : Diagrammes de l'activité des chiroptères (toutes espèces confondues) sur chaque point d'écoute passif	135
Figure 47 : Activité horaire globale des chauves-souris par mois sur le site d'étude (points d'écoute confondus)	136
Figure 48 : Diversité spécifique et activité moyenne des espèces lors des campagnes d'écoute passive.....	136
Figure 49 : Diversité spécifique et activité moyenne des espèces lors des campagnes d'écoute passive.....	138
Figure 50 : Synthèse des secteurs à enjeux chiroptérologiques dans le périmètre rapproché et ses abords	147
Figure 51 : Cause d'accidents mortels chez les oiseaux (nombres pour 10 000 décès)	162
Figure 52 : Utilisation de l'espace par les différentes espèces de chiroptères	166
Figure 53 : Visualisation de la hauteur en bas de pales et du couloir altitudinal	168
Figure 54 : Comparaison entre activité chiroptérologique et production d'énergie éolienne (Fonio, 2008)	168
Figure 55 : Projets éoliens dans un rayon de 19 km autour du projet de parc éolien de Mouhet.....	175



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: ZNIEFF I incluses dans le périmètre d'étude éloigné.....	9
Tableau 2: ZNIEFF II incluses dans le périmètre d'étude éloigné.....	19
Tableau 3: Descriptif du site du Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire (CENRC) inclus dans le périmètre d'étude éloigné.....	21
Tableau 4: Descriptif des Espaces Naturels Remarquables (ENS) inclus dans le périmètre d'étude éloigné.....	22
Tableau 5 : Sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné.....	25
Tableau 6: Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires des sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné.....	26
Tableau 7: Espèces d'intérêt communautaire et prioritaire des sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné.....	31
Tableau 8 : Continuité écologique d'importance nationale – milieu ouverts frais à froids.....	38
Tableau 9 : Continuité écologique d'importance nationale – voie de migration pour l'avifaune d'importance nationale.....	41
Tableau 10: Clé d'interprétation de la typologie Corine Land Cover.....	48
Tableau 11 : Espèces végétales patrimoniales recensées sur Mouhet par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.....	51
Tableau 12 : Inventaires de terrain et conditions météorologiques.....	52
Tableau 13 : Habitats recensés dans le périmètre d'étude immédiat.....	52
Tableau 14: Espèces végétales observées en marge des cultures.....	56
Tableau 15: Espèces végétales observées dans les prairies mésophiles.....	58
Tableau 16: Espèces végétales observées dans les prairies humides.....	59
Tableau 17: Espèces végétales observées dans les prairies mésohygrophiles.....	60
Tableau 18: Espèces végétales observées dans les friches herbacées et sur les bermes de routes.....	61
Tableau 19 : Espèces végétales observées dans les zones rudérales.....	63
Tableau 20 : Espèces végétales observées dans les fourrés et broussailles forestières.....	63
Tableau 21 : Espèces végétales observées dans les fourrés humides.....	64
Tableau 22 : Espèces végétales observées dans les haies bocagères.....	64
Tableau 23 : Espèces végétales observées dans les chênaies-charmaies.....	66
Tableau 24 : Espèces végétales observées dans le bois de Peuplier tremble.....	67
Tableau 25 : Espèces végétales observées dans les plantations de conifères.....	68
Tableau 26 : Espèces végétales observées dans les pièces d'eau et la végétation de ceinture.....	69
Tableau 27 : Espèces végétales observées au sein du cortège des berges exondées.....	70
Tableau 28 : Espèces végétales accompagnant le cours du ruisseau de Clidier.....	70
Tableau 29 : Espèces d'insectes recensées sur la commune de Mouhet.....	73
Tableau 30 : Espèces d'amphibiens recensées sur la commune de Mouhet.....	73
Tableau 31 : Espèces de reptiles recensées sur la commune de Mouhet.....	73
Tableau 32 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) recensées sur la commune de Mouhet.....	73
Tableau 33: Calendrier des prospections pour la faune terrestre.....	74
Tableau 34 : Espèces d'amphibiens contactées sur le périmètre d'étude immédiat et ses abords.....	74
Tableau 35 : Espèces de reptiles contactées sur le périmètre d'étude immédiat et ses abords.....	75
Tableau 36 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) contactées sur le périmètre d'étude immédiat et ses abords.....	76
Tableau 37 : Insectes observés au sein du périmètre d'étude immédiat et ses abords.....	78
Tableau 38 : Espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Mouhet.....	79
Tableau 39 : Calendrier des prospections avifaunistiques.....	81
Tableau 40 : Critères retenus pour l'évaluation du statut de nidification des espèces d'oiseaux.....	81
Tableau 41 : Schéma de mise en œuvre du protocole « rapaces nocturnes ».....	82
Tableau 42 : Espèces d'oiseaux le plus fréquemment contactées au cours des sorties.....	88
Tableau 43 : Liste des espèces observées au sein du périmètre d'étude rapproché entre septembre 2015 et novembre 2016.....	89

Tableau 44 : Fréquence et indice d'abondance moyen des espèces contactées dans le cadre du protocole d'étude standardisé.....	92
Tableau 45 : Synthèse des espèces contactées dans le cadre des IPA.....	92
Tableau 46 : Liste des espèces d'oiseaux observées en période hivernale.....	96
Tableau 47 : Liste des espèces d'oiseaux observées au cours de la migration pré-nuptiale.....	98
Tableau 48 : Liste des espèces d'oiseaux observées au cours de la migration post-nuptiale.....	100
Tableau 49 : Liste des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.....	104
Tableau 50 : Définition des enjeux en période de nidification.....	104
Tableau 51 : Définition des enjeux en période d'hivernage.....	104
Tableau 52 : Définition des enjeux en période de migration.....	104
Tableau 53 : Définition du niveau d'enjeu pour chaque espèce et chaque période considérée.....	105
Tableau 54 : Définition du niveau de sensibilité pour chaque espèce et chaque période considérée.....	108
Tableau 55 : Définition du niveau de vulnérabilité.....	109
Tableau 56 : Définition du niveau de vulnérabilité pour chaque espèce et chaque période considérée.....	110
Tableau 57 : Principaux gîtes d'hivernage dans l'Indre inclus dans le périmètre éloigné.....	113
Tableau 58 : Espèces de chiroptères répertoriées par le GMHL dans le périmètre éloigné (partie Limousin), statut et type d'observation.....	114
Tableau 59 : Conditions météorologiques et périodes biologiques des chauves-souris lors des inventaires spécifiques.....	117
Tableau 60 : Correspondances entre les espèces et les notes de risque face à l'éolien (MEDDE, 2015).....	121
Tableau 61 : Abréviations des noms d'espèces de chiroptères utilisées dans les résultats suivants.....	124
Tableau 62 : Synthèse du nombre et du type de contacts (C=Chasse ; T=Transit) recensés pour chaque espèce et pour chaque point d'écoute.....	125
Tableau 63 : Activité et détection des espèces et groupes d'espèces sur les points d'écoute.....	127
Tableau 64 : Activité des espèces (nombre de contacts/h) pour chaque point d'écoute.....	127
Tableau 65 : Abréviations des espèces utilisées dans les résultats suivants.....	131
Tableau 66 : Bilan de nombre de contacts enregistrés lors des campagnes d'écoutes passives.....	131
Tableau 67 : Activité totale et nombre de points fréquentés par les espèces et groupes d'espèces détectés sur les points d'écoutes passifs.....	132
Tableau 68 : Activité globale des espèces (nombre de contacts/h) pour chaque point d'écoute passif.....	133
Tableau 69 : Activité des espèces sur les points d'écoute passifs en fonction de la date d'inventaire.....	137
Tableau 70 : Bilan du nombre de contacts enregistrés par micro (champ ; lisière) lors des campagnes d'écoutes passives au centre de l'aire d'étude.....	138
Tableau 71 : Activité des espèces et groupes d'espèces enregistrées sur le point d'écoute passif centre.....	138
Tableau 72 : Activité des chiroptères enregistrés dans la culture et le long de la lisière boisée sur le point d'écoute situé au centre de l'aire d'étude.....	139
Tableau 73 : Statuts de patrimonialité et de protection des espèces recensées.....	140
Tableau 74 : Biologie et écologie des espèces recensées lors des écoutes ultrasonores actives et passives.....	142
Tableau 75: Evaluation de la vulnérabilité des espèces recensées vis-à-vis du projet de parc éolien.....	144
Tableau 76 : Compatibilité des variantes du projet aux principaux enjeux environnementaux.....	153
Tableau 77 : Synthèse des cas de mortalité recensés en Europe et en France pour chaque espèce faisant l'objet de données au sein du périmètre d'étude rapproché.....	163
Tableau 78 : Synthèse des impacts en phase d'exploitation sur l'avifaune.....	164
Tableau 79 : Périodes préconisées pour le suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères par le protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (SFEPM, 2018).....	165
Tableau 80 : Calendrier annuel des sorties à effectuer dans le cadre du suivi avifaunistique proposé.....	166
Tableau 81 : Périodes préconisées pour le suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères par le protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (SFEPM, 2018).....	169
Tableau 82 : Calendrier annuel des sorties à effectuer dans le cadre du suivi chiroptérologique proposé.....	170
Tableau 83: Périodes préconisées pour le suivi d'activité des chiroptères en hauteur par le protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (SFEPM, 2018).....	170
Tableau 84 : Projets éoliens au sein de l'aire d'étude éloignée.....	175



1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement, une expertise de la faune, de la flore et des habitats naturels de l'avifaune et des chiroptères a été confiée au bureau d'étude indépendant Thema Environnement.

L'objet de l'étude environnementale est de mesurer l'intérêt du site étudié pour l'implantation d'éoliennes en termes d'habitats naturels, de flore et de faune, d'évaluer la sensibilité de ces éléments vis-à-vis des aménagements projetés et d'émettre en conséquence un avis sur la faisabilité du projet éolien.

Ce travail d'étude est le fruit d'une série de plusieurs prospections naturalistes couvrant les quatre phases d'un cycle biologique annuel complet de la faune et de la flore.

Plusieurs objectifs peuvent se décliner dans le cadre de cette étude :

- Identifier et décrire les milieux concernés par la zone d'étude ;
- Identifier les secteurs remarquables sur la zone ou à proximité ;
- Identifier le contexte migratoire ;
- Identifier les sensibilités avifaunistiques, chiroptérologiques, floristiques connues ;
- Synthétiser les sensibilités écologiques sur la zone pressentie ;
- Analyser la compatibilité vis-à-vis de l'implantation du projet éolien ;
- Proposer, si nécessaire, des mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et d'accompagnement pour l'implantation potentielle des éoliennes.

Le projet se localise dans le sud du département de l'Indre (36), à l'interface de la limite sud de la région Centre-Val de Loire et de la limite septentrionale du Limousin, à 48 km au sud de Châteauroux et à 16 km au nord de La Souterraine. Trois périmètres d'étude ont été distingués dans l'expertise faune/flore/milieux naturels :

Le périmètre d'étude éloigné

C'est sur ce périmètre que s'établit l'analyse la plus large, notamment pour les grands types de milieux, et les recherches bibliographiques permettant d'appréhender l'utilisation de la zone par l'avifaune et les chiroptères. Cette zone, définie dans un rayon de 19 km autour de l'emprise du projet, et s'étend ainsi sur deux régions (Centre – Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine) et sur trois départements [Indre (36) sur la moitié nord, Creuse (23) au sud-est et Haute-Vienne (87) au sud-ouest].

Ce périmètre de 19 km permet d'appréhender les enjeux environnementaux et les impacts potentiels du projet dans un ensemble cohérent et à une échelle adaptée pour la prise en compte des groupes faunistiques les plus sensibles.

Ce périmètre englobe les communes suivantes :

Argenton-sur-Creuse	Cuzion	Mailhac-sur-Benaize	Saint-Georges-les-Landes
Arnac-la-Poste	Dunet	Maison-Feyne	Saint-Germain-Beaupré
Azerables	Dun-le-Palestel	Mouhet	Saint-Gilles
Badecon-le-Pin	Eguzon-Chantome	Naillat	Saint-Hilaire-la-Treille
Baraize	Fresselines	Noth	Saint-Léger-Bridereix
Bazaiges	Gargilles-Dampierre	Nouzerolles	Saint-Léger-Magnazeix
Bazelat	Jouac	Orsennes	Saint-Martin-le-Mault
Beaulieu	La Chapelle-Baloue	Parnac	Saint-Maurice-la-Souterraine
Bonneuil	La Chatre-Langlin	Pommiers	Saint-Plantaire
Ceaulmont	La Souterraine	Prissac	Saint-Sébastien
Celon	Lafat	Roussines	Saint-Sulpice-les-Feuilles
Chaillac	Le Menoux	Sacieres-Saint-Martin	Thenay
Chavin	Le Pêcheureau	Sagnat	Tilly
Chazelet	Les Grands-Chézeaux	Saint-Agnant-de-Versillat	Vareilles
Colondannes	Lignac	Saint-Benoît-du-Sault	Vigoux
Cromac	Lourdoux-Saint-Michel	Saint-Civran	Villard
Crozant	Luzeret		

Le périmètre d'étude rapproché

Cette aire d'étude définie dans un rayon de 2 km autour du projet englobe les habitats connexes au projet dans lesquels ont été menées les investigations avifaunistiques et chiroptérologiques. Le périmètre d'étude rapproché inclut les communes suivantes :

Azerables	Saint-Sébastien
Mouhet	Parnac

C'est dans cette aire d'étude, englobant les habitats connexes au projet, qu'ont été menées les investigations avifaunistiques et chiroptérologiques.

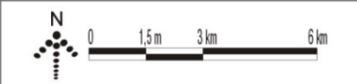
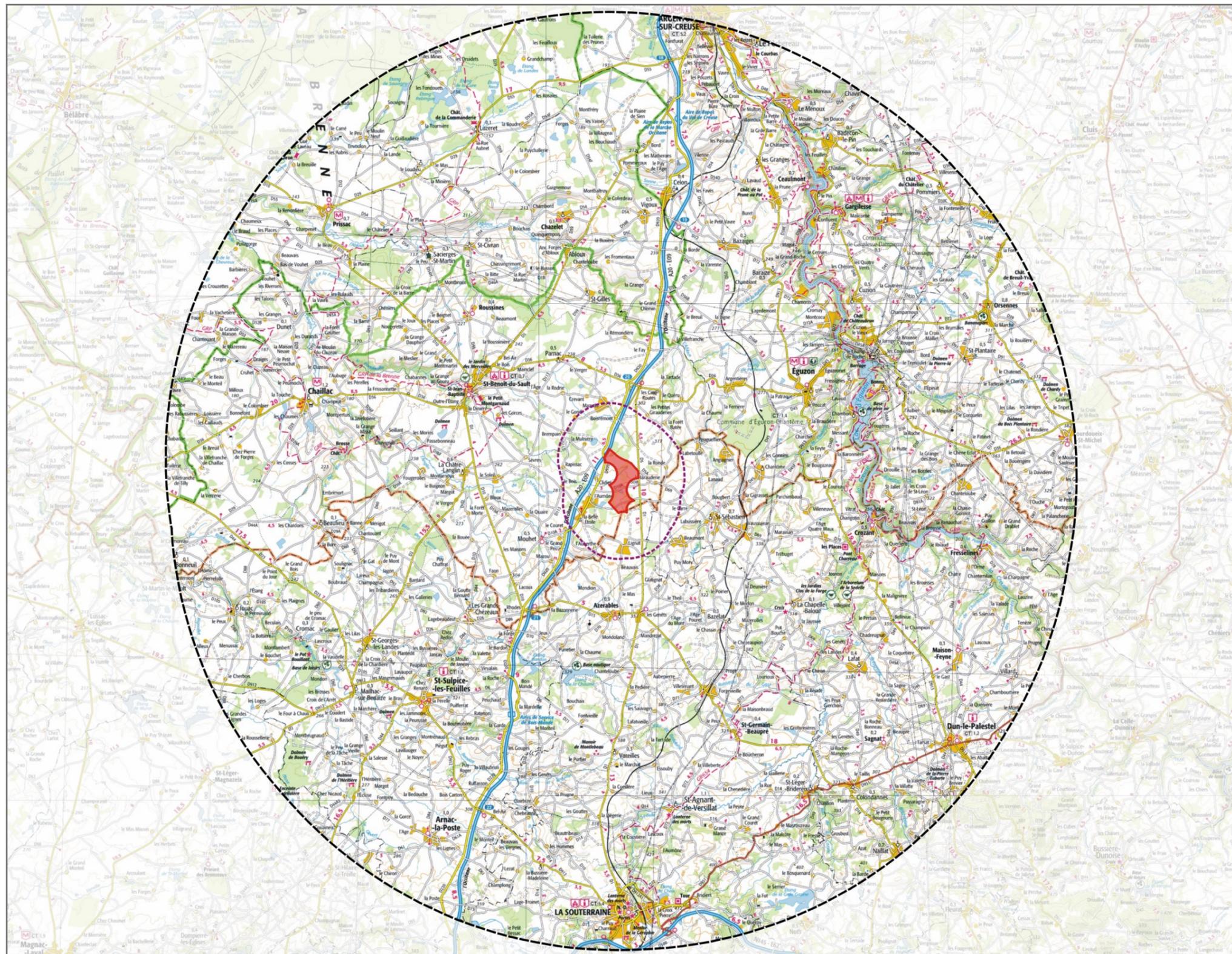
Le périmètre d'étude immédiat

C'est au sein de cette emprise de projet que seront implantées les éoliennes. Le périmètre immédiat s'établit sur la commune de Mouhet (86), et s'appuie au nord sur la limite communale avec Parnac (86) formée par le chemin rural entre la RD 5 et l'A20. C'est dans l'emprise de ce périmètre qu'ont été réalisées les investigations floristiques et faunistiques spécifiques définissant les habitats et cortèges associés.

Ces différentes zones d'étude sont présentées sur les cartes ci-après.



PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE



- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

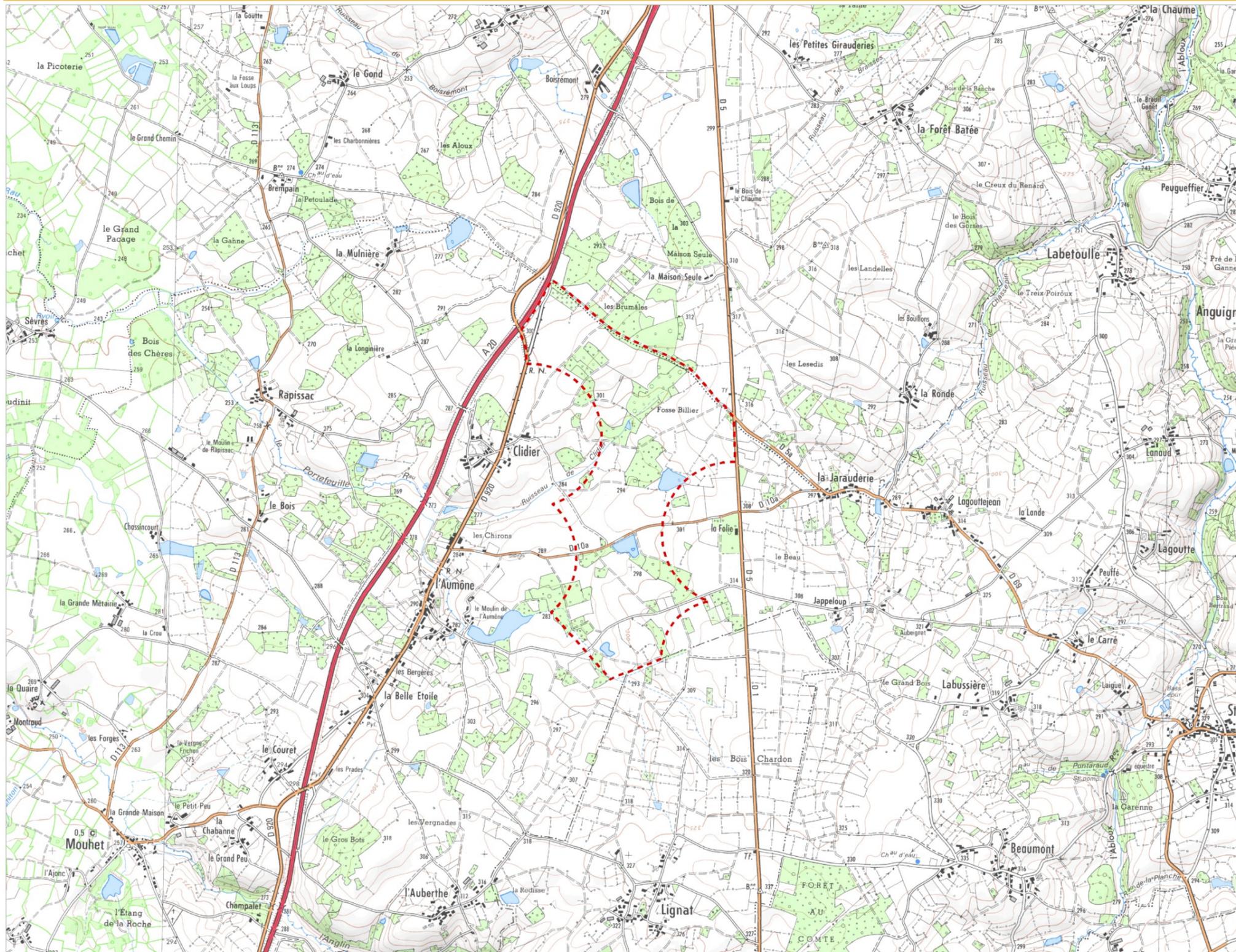


Fond cartographique : Scan 100

Figure 1: Localisation des périmètres d'étude



LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



N

0 0.25 0.5 1 Km

— Périmètre immédiat

THEMA
ENVIRONNEMENT

Fond cartographique: Scan 25

Figure 2: Localisation du périmètre immédiat



2. ETAT INITIAL DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES MILIEUX NATURELS

2.1. Zonages relatifs aux milieux d'intérêt écologique particuliers

Les périmètres immédiat et rapproché ne sont concernés par aucun inventaire, ni mesure de gestion ou de protection du milieu naturel tel que :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- Site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation (ZSC), Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- Zone d'application de la convention RAMSAR,
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Réserve naturelle,
- Espace Naturel Sensible (ENS).

Toutefois, le périmètre éloigné inclut, partiellement ou dans leur intégralité, répartis sur les régions Centre Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine :

- des zonages d'inventaire
 - 1 site RAMSAR,
 - 1 Parc Naturel Régional (PNR),
 - 29 ZNIEFF de type I,
 - 4 ZNIEFF de type II,
 - 1 site du Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire (CENRC),
 - 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- des zonages réglementaires
 - 3 sites Natura 2000.

Ces zonages d'inventaire et réglementaires sont présentés dans les tableaux en pages suivantes.

Site RAMSAR

La Convention sur les zones humides (ou convention de Ramsar) est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Adoptée en 1971 à Ramsar, en Iran, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est le seul traité mondial de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier.

Actuellement, 32 sites de France métropolitaine relèvent de cette convention. En région Centre-Val de Loire, la Brenne (140 000 ha) fait partie de ces sites depuis 1991. En effet, avec ses nombreuses sources, rivières..., la Brenne recense quelques prairies humides. En outre, des eaux stagnantes y sont présentes (mares, fossés de vidanges ou d'alimentation d'étangs...), accompagnées d'étangs créés par l'homme avec en leur périphérie, des zones de marais, de landes et de prairies humides, que l'on retrouve fréquemment en Brenne.

Parc Naturel Régional (PNR)

Composé de régions naturelles variées, le **Parc naturel régional de la Brenne** connaît au sud, avec les rivières de l'Anglin et de la Creuse, un paysage vallonné et boisé où se mêlent bocages et cultures. Ces rivières forment des vallées parfois encaissées et sauvages ponctuées de villages typiques.

Ainsi, au nord de la Creuse commence la Brenne proprement dite, « pays des mille étangs » et véritable mosaïque de paysages où s'interpénètrent l'eau, les bois, les landes et les prairies parfois dominées par des buttons qui résultent de l'érosion des grès. Zone humide d'importance internationale, la Brenne est l'une des plus grandes zones continentales françaises de ce type avec 3 000 étangs. Ses sols pauvres argilo-gréseux, expliquent la création des étangs (tous artificiels) et l'importance de l'élevage sur des terres peu propices aux cultures. Préservé, ce territoire demeure un lieu très important de reproduction pour les oiseaux migrateurs ayant passé, pour la majorité, l'hiver en Afrique. Sur les 267 espèces qui y trouvent refuge et nourriture, 150 sont nicheuses. Première zone française de peuplement pour la Cistude d'Europe, tortue aquatique en voie de disparition, le Parc abrite aussi de nombreuses espèces d'insectes et en particulier des odonates.

Créé en 1989, le Parc naturel régional s'applique à concilier la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel avec le développement d'activités respectant l'environnement. Le décret portant reclassement du Parc naturel régional de la Brenne est paru au journal officiel le 3 septembre 2010. Le nouveau Parc naturel régional de la Brenne rassemble 51 communes.



Tableau 1: ZNIEFF I incluses dans le périmètre d'étude éloigné

Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240030036	Tourbière de Passebonneau	Centre Val de Loire	5,54 ha	6,7 km ouest	31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales 37.3 – Prairies humides oligotrophes 44.9 – Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais 54.4 – Bas-marais acides 54.6 – Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	Cette zone se situe au nord-ouest du bourg de La Châtre-Langlin. Elle s'étend de part et d'autre de la RD 36f. Le site correspond à un petit vallon à faible pente, alimenté par cinq sources. Elle se présente comme une mosaïque de milieux très humides voire tourbeux, certains encore ouverts, d'autres plus fermés. Les caractéristiques de ces derniers permettent la présence de plusieurs espèces animales déterminantes, dont la libellule Cordulégastre annelé. Cette zone est connue depuis 1930 ("les sols de l'Indre" - DUPLAN C. 1930). C'est la seule station connue à ce jour de Choin blanc, <i>Rhynchospora alba</i> , du département de l'Indre. La plupart des plantes typiques de ce site sont présentes en nombre important. En 1994-1995, les travaux de création d'un plan d'eau communal tout proche ont provoqué une perturbation du fonctionnement hydrique (le site devait être noyé et a été sauvé in extremis. Depuis le milieu tend à s'assécher et à se fermer par extension des Bouleaux et de la Bourdaine. Des travaux de restauration mériteraient d'être effectués si l'on souhaite sauver cette zone humide intéressante.
740000096	Landes humides de la Chaume	Nouvelle-Aquitaine	51,3 ha	7,2 km sud	22 – Eaux douces stagnantes 31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales	L'étang de la Chaume présente une richesse ornithologique très importante. Il abrite des espèces de passage ou nicheuses dont certaines sont rares ou en regression. Malheureusement, certaines espèces nicheuses de grand intérêt n'ont pas été revues depuis 1985. C'est le cas par exemple de la Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), qui niche dans les roselières et phragmitaies et de la Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) qui niche dans les landes. Parmi les oiseaux de passage ou en hivernage nous pouvons parler du Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>), de la Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>), des Fuligules milouin et morillon (<i>Aythya ferina</i> et <i>A. fuligula</i>), du Harle piètre (<i>Mergus albellus</i>), du Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), du Balbuzard pêcheur (<i>Pandion halieutus</i>), des Chevaliers (au moins 7 espèces)... Parmi les oiseaux nicheurs vus dernièrement citons le Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>) ou le Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>). La flore de l'étang est également d'un grand intérêt. On y trouve des espèces rares au moins dans ce secteur du Limousin (Drosera à feuille intermédiaire, Sagittaire). D'autres espèces méritent une mention spéciale. Une fougère amphibie d'une très grande rareté un peu partout en France. L'isoète très tenu (<i>Isoetes tenuissima</i>) est une plante endémique du centre de la France, c'est à ce titre qu'elle est protégée au niveau national. Elle est extrêmement sensible à la qualité de l'eau. Elle a été observée en 1985, mais n'a pas été revue récemment. L'apport parfois important de substances nutritives (appâts pour la pêche) pourrait être responsable de la disparition de cette plante que l'on ne trouve que dans le Centre de la France (Brenne et les étangs en marge de cette région). Deux autres plantes amphibies protégées au plan national, la Pillulaire et la Littorelle se trouvent aussi les rives sablonneuses des étangs.
740120138	Landes du Coury (secteur Haute-Vienne)	Nouvelle-Aquitaine	265,23 ha	7,9 km ouest	31.1 – Landes humides 31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales 31.2 – Landes sèches 31.8 – Fourrés 37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles 41.23 – Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère 41.51 – Bois de Chênes pédonculés et de Bouleaux	Les landes du Coury sont situées sur la commune de St-Georges-les-landes à la limite des régions Limousin et Centre. L'altitude relativement basse (250-260 m) et leur localisation (façade atlantique de la région) font que ces landes ont un caractère particulier. Ce sont des landes à Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>) que l'on appelle des brandes en Poitou. Ce type de formation est rare en Limousin. Une grande partie de ces landes est envahie par les fourrés à Bourdaine et Fougère-aigle, on ne note aucune activité humaine particulière sur ces milieux. Le site présente un intérêt à la fois botanique et zoologique. Au plan botanique, la présence de la Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>) est un des éléments remarquables dominant. Plusieurs espèces de grand intérêt sont à signaler : <i>Gentiana pneumonanthe</i> et <i>Rhynchospora fusca</i> (toutes les deux protégées en Limousin) ; <i>Drosera intermedia</i> (protégée en France) et <i>Pinguicula lusitanica</i> , espèce nouvelle pour la région. Le cortège classique des landes de basse altitude est encore bien représenté : Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Génévrier (<i>Juniperus communis</i>), Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>). Au plan faunistique, une espèce d'oiseaux inféodée aux landes humides est à signaler : la Fauvette pitchou (<i>Anthus pratensis</i>). Parmi les invertébrés, il faut signaler la présence d'une espèce extrêmement rare, liée aux landes humides et exclusivement à la Gentiane : l'Azuré des Mouillères (<i>Maculinea alcon</i>). Autres espèces remarquables toujours parmi les papillons : le Miroir (<i>Heteropterus morpheus</i>) et l'Hespérie du Brome (<i>Carterocephalus palaemon</i>). Ces deux papillons sont en voie de régression un peu partout en France.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240030027	Lande du Coury et étang du Pontauzier	Centre Val de Loire	20,92 ha	8,3 km ouest	22.11 – Eaux oligotrophes pauvres en calcaire 22.32 – Gazons amphibies annuels septentrionaux 31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales	Cette zone se localise dans la partie sud-ouest du département de l'Indre, au sud-ouest du territoire communal de la Châtre-Langlin, au niveau de la limite départementale. La RD36e emprunte la digue de l'étang du Pontauzier. Le site se présente comme un vallon relativement ample au relief plus contrasté à l'approche du plus grand étang. Il est occupé dans sa partie nord par la Lande du Coury, laquelle est traversée par une petite chaîne de trois étangs de taille variée. A l'aval, l'étang du Pontauzier, le plus ancien, est également le plus étendu. La lande humide à Bruyère à quatre angles (Code Corine biotopes 31.11) est en bon état de conservation. Elle inclut des parties plus mésophiles voire sèches. Dans les parties les plus ouvertes, la Molinie est accompagnée du rare Saule rampant, <i>Salix repens</i> , et de la Gentiane pneumonanthe, <i>Gentiana pneumonanthe</i> . Au niveau des chemins, sur l'argile mise à nu, on rencontre la Drosera intermédiaire, <i>Drosera intermedia</i> , et la Grasette du Portugal, <i>Pinguicula lusitanica</i> (protégées). Les parties plus fermées sont dominées par la Brande, <i>Erica scoparia</i> , la Fougère aigle, la Bourdaine, les bouleaux. Un boisement progressif menace à terme cette lande. La chaîne d'étangs est alimentée par une source localisée au niveau de la lande humide. On observe au niveau de l'étang du Pontauzier des formations à Nénuphar blanc, <i>Nymphaea alba</i> . Du point de vue faunistique, la reproduction de la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), libellule déterminante et protégée, y est avérée ainsi que la présence notamment de la Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>). Les deux autres étangs, plus récents, sont caractérisés par la présence de tapis amphibies. En période d'assec, on observe en bordure de l'étang central d'importants tapis de Pilulaire. Le plus petit plan d'eau, à l'Est de la chaîne, peu profond sur l'essentiel de sa surface, présente en permanence un important tapis de plantes amphibies (Scirpe flottant, <i>Eleogiton fluitans</i> , Flûteau fausse renoncule, <i>Baldelia ranunculoides</i> , Millepertuis des marais, <i>Hypericum elodes</i>). Ce milieu est original et remarquable pour le Sud du département, par son étendue, ainsi que par la structure, l'organisation et l'état de conservation des habitats. Les cultures pratiquées près de l'étang du Pontauzier pourraient potentiellement faire évoluer les caractéristiques de l'eau des étangs, actuellement oligotrophe, vers la mésotrophie. Cela aurait pour conséquence une banalisation floristique.
240030153	Boisement frais de la vallée de la Clavière, de Chateaubrun, des Lèzes et du Champ des roches	Centre Val de Loire	182,92 ha	8,7 km nord-est	31.82 – Fruticées à Buis 41.2 – Chênaies-charmaies 41.4 – Forêts mixtes de pentes et ravins 44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses	Cette zone correspond aux deux versants de la Creuse, à l'aval du barrage d'Eguzon et à la basse vallée de la Clavière. L'ensemble se caractérise par une diversité de configurations et d'habitats liés à la topographie variée, aux affleurements rocheux, aux petits ruisseaux affluents. Malgré une certaine pression humaine (routes, lignes électriques, anciennes carrières ?) la plupart des habitats sont en bon état de conservation. Seule la forêt alluviale est altérée par les plantations de Peupliers. Nombre des habitats présents sont rares en région Centre Val de Loire : forêt de ravin, formation stable à Buis, chênaies-charmaies fraîches riches en géophytes vernaies, suintements à <i>Chrysosplenium oppositifolium</i> , végétation des falaises et rochers siliceux. Il en est de même pour les espèces végétales présentes comme le Nombriil de Venus, <i>Umbilicus rupestris</i> , la Scille lis-jacinthe, <i>Scilla lilio-hyacinthus</i> , la Renouée bistorte, <i>Polygonum bistorta</i> , les fougères <i>Asplenium</i> du Nord, <i>Asplenium septentrionale</i> et <i>Asplenium obovale</i> , <i>Asplenium obovatum</i> , qui sont toutes rares dans la région et pour certaines connues uniquement du sud du département de l'Indre. En ce qui concerne la faune, il faut signaler la présence de la Cistude d'Europe et de la Loutre (dans la rivière), mais aussi celle de nombreux groupes : oiseaux, amphibiens, chiroptères, en raison de la diversité des formes d'occupation du sol.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240031549	Aulnaie-frênaie et landes de Seillant	Centre Val de Loire	17,82 ha	9,4 km ouest	31.239 – Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains 41.2 – Chênaies-charmaies 44.31 – Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) 62.212 – Falaises siliceuses hercyniennes	La vallée de l'Anglin est une rivière encaissée sur une grande partie de son parcours. C'est le cas pour cette zone, où quelques falaises siliceuses sont observables. Ces falaises sont rares dans la région, les plus riches étant celles de la vallée de la Creuse, de l'Arnon et de l'Anglin. La flore est peu diversifiée dans ce type de milieu mais souvent patrimoniale. Sur le site, notons la présence de trois fougères patrimoniales: la Doradille du nord (<i>Asplenium septentrionale</i>), la Doradille de Billot et surtout la Doradille du Forez (<i>Asplenium foreziense</i>). Cette dernière espèce est rarissime en région Centre Val de Loire. Elle est actuellement connue uniquement de la vallée de la Creuse et de la vallée de l'Anglin et elle est considérée comme disparue de la vallée de l'Arnon. Les coteaux exposés au sud, vraisemblablement pâturés anciennement, présentent encore quelques landes sèches. Dominées par la Bruyère cendrée, la Callune et l'Ajonc nain, elles abritent localement la rare Phalangère à fleurs de lys (<i>Anthericum liliago</i>) et le Millepertuis à feuilles de lin (<i>Hypericum linariifolium</i>). Les versants abritent des chênaies-charmaies fraîches et le bord de l'Anglin des aulnaies-frênaies. C'est au sein de ces formations forestières qu'il est possible d'observer l'Osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>), l'Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>) ou encore le Géranium des bois (<i>Geranium sylvaticum</i>). Au total, 14 espèces déterminantes ont été recensées sur le site dont quatre sont protégées au niveau régional. Le bon état de conservation des habitats et les espèces particulièrement rares et menacées, dont trois ne sont présentes que dans l'Indre pour la région Centre Val de Loire, justifient l'inscription de cette zone à l'inventaire ZNIEFF en tant que type I.
240030053	Forêt et landes de Saint-Jallet	Centre Val de Loire	128,81 ha	9,7 km est	31.2 – Landes sèches 41.2 – Chênaies-charmaies 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses 62.212 – Falaises siliceuses hercyniennes 62.3 – Dalles rocheuses	Cet ensemble aux pentes abruptes est occupé par des boisements dans lesquels sont enclavés des affleurements et des dalles rocheuses, des landes sèches avec ponctuellement des landes à Genêt purgatif (<i>Cytisus oromediterraneus</i>), qui confèrent un caractère montagnard à ce secteur. Le vallon au Nord est constitué d'un milieu plus frais avec la présence de suintements et de chênaies-charmaies à vernaies. Les rochers et éboulis présent sur le site se caractérisent entre autres par un cortège de mousses et de fougères remarquable. Notons la présence de deux espèces particulières, car présente de façon dense en région Centre Val de Loire uniquement dans ce secteur de l'Indre : <i>Asplenium obovatum</i> ssp. <i>billotii</i> , inféodée aux rochers surplombant la Creuse et <i>Scilla lilio-hyacinthus</i> , espèces ibéro-montagnarde proche de sa limite septentrionale sur le site. En tout ce sont 35 espèces déterminantes de flore (bryophytes, ptéridophytes, phanérogames) qui ont été recensées sur ce site. La zone présente également un fort intérêt faunistique avec des espèces rares et menacées en région Centre Val de Loire. La Creuse est fréquentée par la Loutre.
240031377	Landes de fougères	Centre Val de Loire	16,01 ha	10,0 km est	31.239 – Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains 62 – Falaises continentales et rochers exposés 62.212 – Falaises siliceuses hercyniennes	La zone est centrée sur un secteur de landes sèches et des vires rocheuses, deux habitats déterminants de ZNIEFF. Les parois siliceuses de ce secteur de la Creuse présentent une végétation riche avec la Doradille de Billot (<i>Asplenium obovatum</i> ssp. <i>billotii</i>), fougère protégée au niveau régional, la Doradille du Nord (<i>Asplenium septentrionale</i>) ou le Nombriil-de-Vénus commun (<i>Umbilicus rupestris</i>), toutes deux déterminantes de ZNIEFF. Les zones ouvertes de landes et les dalles rocheuses abritent la Scille d'automne (<i>Scilla autumnalis</i>), protégée au niveau régional, la Spergule de Morison (<i>Spergula morisonii</i>), petite Caryophyllacée de floraison précoce ou le Gaillet des rochers (<i>Galium saxatile</i>). A noter la présence sur les dalles rocheuses du Millepertuis à feuilles de lin (<i>Hypericum linariifolium</i>), espèce d'affinité méridionale qui ne se rencontre en région Centre Val de Loire que dans le sud de l'Indre, où l'espèce est connue dans moins de dix stations. Les zones de landes sont coupées en deux par un vallon boisé, dont seule l'embouchure est encore en bon état de conservation, les rives abritent la Lathrée clandestine (<i>Lathraea clandestina</i>) et l'Oxalide petite-oseille (<i>Oxalis acetosella</i>), deux espèces déterminantes de ZNIEFF. Au total, seize espèces déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site, dont deux sont protégées au niveau régional.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
740007669	Site à chauves-souris : Ruines de Crozant (Vallée de la Creuse)	Nouvelle-Aquitaine	7,57 ha	10,2 km est	31.2 – Landes sèches 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses 86.41 – Carrières 88 – Mines et passages souterrains	Site d'hivernage d'importance nationale pour plusieurs espèces de chauves-souris (Barbastelle, Grand et Petit Rhinolophe, Murin de Natterer, Grand ou Petit Murin, Serotine commune, Noctule commune, Pipistrelle). Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France, certaines particulièrement menacées sont inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats", ce qui signifie que leur habitat doit être protégé. Les versants pentus autour des ruines abritent des lépidoptères thermophiles rares en Limousin. La flore serait à inventorier de manière plus approfondie.
740000082	Forêt de Saint-Germain-Beaupré	Nouvelle-Aquitaine	184,38 ha	10,4 km sud-est	41.2 – Chênaies-charmaies	La forêt de Saint-Germain-Beaupré est située sur un plateau peu élevé et relativement plat d'altitude comprise entre 300 et 400 m. sur la commune de St Germain-Beaupré en Creuse. Cette forêt a été considérablement réduite. En 1983, sa surface était estimée à 280 ha (Beauchet, 1983) actuellement elle ne couvre moins de 100 ha. Les surfaces forestières ont été récupérées par l'agriculture. Plusieurs types de bois peuvent être recensés : chênaie-charmaie largement dominante, mais aussi chênaie-hêtraie et aulnaie-saulaie dans les secteurs les plus humides. L'intérêt botanique du site est assez limité. Cependant, le site abrite des espèces animales qui sont directement dépendantes de la forêt pour une partie vitale de leur développement. Ainsi, plusieurs rapaces diurnes nichent dans les bois (Autour des Palombes, Epervier). D'autres espèces animales intéressantes pour leur rareté fréquentent la forêt comme le crapaud sonneur à ventre jaune ou le grillon des marais dans les ornières et fossés humides. Quelques espèces des milieux humides sont également présentes autour de l'étang, principalement des oiseaux comme le Râle d'eau ou le Héron pourpé.
240030004	Prairie humide du Pré Cene	Centre Val de Loire	3,38 ha	10,5 km nord-ouest	37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles	Cette zone se localise à l'est du bourg de Chaillac, près de la RD 361, sur le rebord du plateau qui domine la vallée de l'Anglin. Il s'agit de prairies bocagères du Juncion acutiflori pâturées et fauchées et d'une mare. L'ensemble se situe en tête d'un vallon affluent de l'Anglin. Ces prairies abritent d'importantes populations d'Orchidées, notamment d'Orchis à fleurs lâches, <i>Orchis laxiflora</i> et de Sérapias langue, <i>Serapias lingua</i> , cette dernière étant particulièrement rare. Le site recèle également une population d'Ophioglosse, <i>Ophioglossum vulgatum</i> , fougère typique des prairies humides à Molinie. La mare située au nord du site renferme un nombre important de pieds d'Hottonie, <i>Hottonia palustris</i> , qui est protégée. Au total, 11 espèces végétales déterminantes, dont 7 protégées, ont été observées sur le site en 2003. Ce type de prairies tend à disparaître dans la région, ce qui renforce d'autant l'intérêt de celles qui subsistent et qui sont en bon état de conservation.
240030128	Etang du Champ Robin	Centre Val de Loire	1,1 ha	10,7 km ouest	22.313 – Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	Cet étang se situe au sud-est de la commune de Chaillac (et au sud-est du hameau de Brosse). Il appartient à la tête de bassin versant d'un ruisseau affluent du ruisseau Bel-Rio (lui-même affluent de l'Anglin). Il est entouré de pâtures semi-bocagères. Son intérêt principal réside dans la présence de groupements amphibiens vivaces de l' <i>Elodo palustris-Sparganium</i> abritant 5 espèces végétales déterminantes, dont une protégée. On notera tout particulièrement la présence de l'Ache inondée, <i>Helosciadium inundatum</i> , non protégée, mais particulièrement rare en région Centre Val de Loire. Cette espèce justifie à elle seule l'intérêt de la zone.
240030158	Chênaie-hêtraie des Trois Chênes	Centre Val de Loire	47,13 ha	11,0 km nord-ouest	37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques 41.13 – Hêtraies neutrophiles	Ce boisement se situe dans la vallée du Portefeuille, affluent de l'Anglin, dont il occupe un versant exposé au sud. Il se situe à l'extrémité ouest du territoire communal, au nord du lieu-dit les Pérelles. Il s'agit d'un secteur de Chênaie-hêtraie neutrophile à acidophile. Ce boisement abrite notamment une belle population de Consoude tubéreuse (<i>Symphytum tuberosum</i>), espèce particulièrement rare en région Centre Val de Loire et, plus globalement, dans l'ensemble du Bassin parisien. Outre cette espèce on notera la présence de Silène dioïque (<i>Silene dioica</i>), Stellaire alsine (<i>Stellaria alsine</i>) et Polystic à soies (<i>Polystichum setiferum</i>).

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieus déterminants	Description et intérêt du site
240031355	Boisement frais du coteau des cotes plates	Centre Val de Loire	9,51 ha	11,6 km nord-est	41.2 – Chênaies-charmaies 41.4 – Forêts mixtes de pentes et ravins	Cette zone comporte des boisements frais riches en géophytes et leurs transitions vers les forêts de ravin plus riches en fougères. Notons dans ces milieux la présence du Polystic à aiguillon (<i>Polystichum aculeatum</i>) et du Polystic à soie (<i>Polystichum setiferum</i>), deux fougères protégées au niveau régional, et de la Scille à deux feuilles (<i>Scilla bifolia</i>), espèce à floraison précoce et également protégée. Le fond de vallon, riche en suintements, présente une population de Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>), espèce assez rare et protégée au niveau régional. Notons aussi la présence du Carex appauvri (<i>Carex depauperata</i>), espèce forestière particulièrement rare car mentionnée actuellement uniquement dans trois stations dans l'Indre, qui confère au site une grande valeur patrimoniale. Au total, neuf espèces déterminantes ZNIEFF ont été recensées sur le site, dont cinq protégées au niveau régional.
240030070	Prairie humide du Pommeroux	Centre Val de Loire	2,5 ha	12,5 km nord	37.312 – Prairies à Molinies acidiphiles 38.21 – Prairies de fauche atlantiques	Il s'agit d'une prairie hygrophile à mésohygrophile (selon le niveau topographique) acidiphile et oligotrophe. Les habitats déterminants, en l'occurrence les prairies du <i>Caro verticillati-Juncenion acutiflori</i> et du <i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> , sont en bon état de conservation. Au total, dix espèces végétales déterminantes dont quatre protégées ont été observées sur ce site en 2003 et 2007. Il abrite de belles populations d'orchidées et en particulier d'Orchis à fleurs lâches, <i>Orchis laxiflora</i> (espèce protégée en région Centre Val de Loire). Ce type de milieu tend à disparaître dans toute la région par abandon de l'élevage et fermeture du milieu, plantation et parfois par labour.
240030080	Tourbière des Rulauds	Centre Val de Loire	6,24 ha	12,5 km nord-ouest	31.11 – Landes humides atlantiques septentrionales 37.312 – Prairies à Molinies acidiphiles 51.11 – Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses 54.4 – Bas-marais acides 54.6 – Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	Cette zone se localise à l'ouest du territoire communal, à environ un kilomètre au nord ouest du hameau des Chêniers. Elle correspond à la tête de bassin versant du ruisseau des Rulauds. Elle inclut une tourbière de pente (soligène) de faible superficie (0,8 ha) en cours d'assèchement et de fermeture. On y observe un certain nombre de bombements fonctionnant a priori de manière ombrotrophique (alimentation en eau essentiellement par les eaux de pluie). Entre ces bombements se développent des chenaux temporairement inondés en hiver à <i>Rhynchospora</i> blanc (<i>Rhynchospora alba</i>) du <i>Rhynchosporion albae</i> . Cette partie du terrain ne semble pas fréquentée par le bétail. La partie supérieure de la tourbière, plus sèche, plus plate et probablement moins tourbeuse, est occupée par une prairie qui se rattache au <i>Juncenion acutiflori</i> (37.312). On y trouve 6 espèces végétales protégées et 8 espèces déterminantes non protégées. Cette tourbière tend à se fermer par la végétation ligneuse (notamment des ronciers). Cette fermeture est favorisée par l'exhaussement et l'assèchement (en grande partie naturels) des bombements et du site dans son ensemble. Le reste de la zone est en majeure partie occupé par des pâtures marécageuses au sein desquelles apparaissent plusieurs suintements. Ces prairies sont également riches en espèces végétales rares, remarquables et protégées comme la Campanille à feuille de Lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>). Au total c'est une quinzaine de plantes rares, dont 8 espèces protégées (1 au niveau national, 7 au niveau régional) qui sont présentes sur cette zone. Plusieurs espèces animales protégées de grand intérêt patrimonial ont été observées dans ce secteur comme le crapaud Sonneur à ventre jaune, le papillon Damier de la Succise, la Cistude d'Europe. C'est un site remarquable de la région Centre Val de Loire, de par la présence d'habitats peu représentés et relictuels. De tels habitats à l'origine peu nombreux s'avèrent particulièrement sensibles à toute modification du fonctionnement hydrique. Le drainage, la mise en culture, la création de plans d'eau sont des causes de la disparition d'un grand nombre d'entre eux. La modification du régime hydrique par les cultures environnantes et la pollution par les transferts de fertilisants et de produits phytosanitaires menacent les rares stations qui existent encore.
240030100	Prairies humides de Beaulieu	Centre Val de Loire	10,35 ha	12,6 km ouest	37.312 – Prairies à Molinies acidiphiles 38.21 – Prairies de fauche atlantiques	Ces prairies bocagères se situent au nord de la commune de Beaulieu, dans le lit majeur de l'Indre. Cette ZNIEFF abrite des prairies du <i>Juncenion acutiflori</i> et du <i>Brachypodio retusi-Centaureion nemoralis</i> (<i>Arrhenatherion s.l.</i>) en plus ou moins bon état de conservation, pâturées de manière extensive et fauchées. On observe dans ces prairies une quinzaine d'espèces déterminantes, dont 3 protégées.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240030078	Zone tourbeuse de l'étang des Chardons	Centre Val de Loire	20,44 ha	13,7 km ouest	<p>22.313 – Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes</p> <p>37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles</p> <p>51.111 – Buttes de Sphaignes colorées (bulten)</p> <p>54.422 – Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex nigra</i>, <i>C. canescens</i> et <i>C. echinata</i></p> <p>54.59 – Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i></p>	<p>Dans ce vallon deux lignes de sources parallèles ont provoqué le développement de petites buttes de tourbe recouvertes de sphaignes et de <i>Drosera</i>, celles-ci s'inscrivent dans des prairies tourbeuses à Molinie en mosaïque avec des communautés de bas-marais acide. A l'aval de la zone, l'étang des Chardons, aux eaux acides, abrite notamment des végétations amphibies pérennes de l'<i>Elodo palustris-Sparganium</i>. Des petites zones de tourbières de transition (radeaux flottants à Ményanthe (<i>Menyanthes trifoliata</i>) du code Corine biotopes 54.59 - alliance du <i>Caricion lasiocarpae</i>) se développent le long des berges et des chenaux. Une cariçaie et une saulaie marécageuse sont installées autour de l'étang. Sur le plan faunistique, le site recèle une petite population de Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>). Ce site constitue une des plus belles zones tourbeuses acides de la région. Les habitats sont en relativement bon état et organisés de manière typique. Ils abritent de nombreuses espèces végétales déterminantes dont certaines, comme la Potentille des marais (<i>Potentilla palustris</i>) ou la Campanille à feuilles de lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>) sont peu fréquentes dans la région. Ce site est menacé par l'étang de loisir creusé récemment à l'amont, lequel risque à plus ou moins longue échéance de modifier la qualité de l'eau et donc de perturber les milieux tourbeux.</p>
240030025	Parois et éboulis de la Boucle du Pin	Centre Val de Loire	24,89 ha	14,1 km nord-est	<p>31.82 – Fruticées à Buis</p> <p>61.12 – Eboulis siliceux des montagnes nordiques</p> <p>62.212 – Falaises siliceuses hercyniennes</p>	<p>Cette zone correspond aux deux flancs, à diverses expositions, d'un méandre de la Creuse situé au pied des villages de Badecon-le-Pin et de Ceaulmont. Ces pentes sont occupées par des fruticées à Buis, <i>Buxus sempervirens</i>, des affleurements rocheux à Omphalodes des rochers, <i>Umbilicus rupestris</i> et <i>Asplenium</i> de Billot, <i>Asplenium billotii</i> ainsi que par des éboulis siliceux peu ou pas végétalisés. Ce type de milieu est particulièrement rare en région Centre Val de Loire et pratiquement localisé au sud du département de l'Indre et à la vallée de la Creuse. Outre l'<i>Asplenium</i> de Billot et l'Omphalodes des rochers, le site abrite une population d'<i>Asplenium</i> du nord, <i>Asplenium septentrionale</i>, fougère inféodée aux rochers et rocaillies siliceux, très rare dans la région. Il est à souligner que si les fruticées à Buis du secteur sont supplantées par de la Chênaie-charmaie en versant nord, elles semblent relativement stables en versant sud. A noter également, en bordure de la ZNIEFF, la présence de la Cistude, du Cincle plongeur et de la Loutre sur le cours de la Creuse. Outre son intérêt biologique, ce site unique en région Centre Val de Loire, dominé par plusieurs points de vue, est classé au titre des sites et paysages.</p>
240031443	Vallée de la Gargillesse	Centre Val de Loire	126,83 ha	14,2 km nord-est	<p>41.2 – Chênaies-charmaies</p> <p>44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</p> <p>62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses</p>	<p>La zone est centrée sur la partie la plus encaissée de la vallée de la Gargillesse. Elle renferme dans ce secteur des coteaux boisés frais qui abritent un cortège important de géophytes vernaux et d'espèces à tendance montagnarde comme le Corydale solide (<i>Corydalis solida</i>), l'Isopyre faux-pygamon (<i>Thalictrella thalictroides</i>), la Scille à deux feuilles (<i>Scilla bifolia</i>) ou la Scille fausse-jacinthe (<i>Scilla lilio-hyacinthus</i>). Le fond de vallon abrite au gré des suintements de belles populations de Lathrée clandestine (<i>Lathraea clandestina</i>) et de Dorine à feuilles opposées (<i>Chrysosplenium oppositifolium</i>). A noter la présence du Nombril de Vénus (<i>Umbilicus rupestris</i>), rare espèce méditerranéo-atlantique, dont la répartition en région Centre Val de Loire est localisée au sud de l'Indre. Au total, dix-huit espèces végétales patrimoniales ont été recensées sur le site dont neuf sont protégées au niveau régional. Cette partie de la Gargillesse, rivière de 1ère catégorie piscicole, est propice aux Salmonidés. Le site fait l'objet d'une ZNIEFF de type I pour le très bon état de conservation de ses habitats.</p>

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieus déterminants	Description et intérêt du site
740002782	Vallée de la Benaize	Nouvelle-Aquitaine	92,09 ha	14,4 km sud-ouest	53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses	Située dans le nord de la Haute-Vienne, la Benaize est un cours d'eau qui résulte de la fusion de plusieurs petits ruisseaux prenant leur source en Creuse sur les communes de Vareilles et de St Agant-de-Versillat. Le site intégré à l'inventaire ZNIEFF est localisé à l'aval de la digue du lac de Mondon. Dans ce secteur, la Benaize coule dans une vallée relativement encaissée aux pentes boisées. Par endroit des affleurements rocheux permettent l'installation d'une flore saxicole. Au plan botanique, le site abrite quelques espèces de fougères remarquables : l'Asplenium du Forez (<i>Asplenium foresiense</i> , protégé en Limousin) et la Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i> , protégé en Haute-Vienne). Ces deux espèces sont inféodées aux rochers humides. L'intérêt de ce site repose sur le fait que chacune de ces deux espèces recherche un substrat particulier et opposé. Ainsi, dans cette vallée nous avons la présence d'une espèce calcifuge (<i>Asplenium foreziense</i>) et d'une espèce qui recherche des zones basiques (<i>Asplenium scolopendrium</i>). Au plan faunistique, seul le Cincle plongeur a été signalé parmi les espèces remarquables de la vallée. Cet oiseau est un bon indicateur de la qualité des eaux de la rivière. Il recherche les cours d'eau au courant rapide et au lit enroché.
740120124	Combes de la Cazine	Nouvelle-Aquitaine	86,19 ha	14,8 km sud-est	31.2 – Landes sèches 37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées 41.5 – Chênaies acidiphiles 44.9 – Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais 53.2 – Communautés à grandes Laïches	La Cazine est un petit ruisseau qui prend sa source sur la commune de Noth (à l'amont des étangs de Noth et de la Cazine) puis se jette dans la Sédelle affluent en rive gauche de la Creuse. Le site concerné par la ZNIEFF concerne un secteur où la Cazine coule dans un étroit défilé aux pentes escarpées boisées en grande partie mais abritant également des landes sèches. Ces landes sèches sont localisées dans les endroits où le sol est le plus mince, là où très souvent des amas rocheux affleurent. A l'entrée de ce défilé, la Cazine coule au milieu de prairies abandonnées qui sont maintenant largement boisées de saules et autres arbres recherchant des sols gorgés d'eau. Entre ces boisements hygrophiles, persistent des zones de milieux ouverts sur sol relativement riche et abritant une flore luxuriante. Ce type de milieu se nomme une mégaphorbiaie. Ces milieux présentent un grand intérêt entomologique notamment car ils abritent une espèce de papillon particulièrement rare en Creuse le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>). Cette station serait le seul site connu en Creuse pour cette espèce de papillon protégé en France. Sur les versants escarpés, on trouve un autre élément du patrimoine naturel remarquable : des landes sèches. L'intérêt de ce milieu est renforcé par la présence de deux oiseaux remarquables : l'Engoulevent et le Busard Saint-Martin. Ces deux espèces recherchent des milieux ouverts comme les landes sèches pour établir leur nid et pour trouver leur nourriture. Ainsi, le site de la Cazine, permet de rassembler sur une surface réduite une faune des milieux secs et des milieux humides des plus remarquables. Des menaces pèsent toutefois sur ces milieux ouverts : l'envahissement par la strate arbustive et arborée (Saules, Peupliers en zone humide et Bourdaine, Pins et Bouleaux pour les landes sèches). Autre menace potentielle, le défrichement non raisonné de ces sites pouvant être suivis de plantations de peupliers exotiques en zone humide ou de résineux sur les landes.
240030075	Forêt de ravin des cotes Gareilles	Centre Val de Loire	29,07 ha	15,7 km nord-est	41.2 – Chênaies-charmaies 41.41 – Forêts de ravin à Frêne et Sycomore	Cette zone s'étend sur les deux versants d'un vallon aux pentes très marquées, emprunté par le ruisseau du Gué, affluent de rive droite de la Creuse. Il s'agit d'une chênaie pédonculée dont certaines parties installées sur des pentes très inclinées et instables peuvent être rattachées à la forêt de ravin. Parmi les espèces végétales présentes dans ce secteur, on retiendra notamment la Lathrée clandestine, <i>Lathrea clandestina</i> , rare en région Centre Val de Loire, et essentiellement localisée dans le sud de l'Indre. En pied de versant sur les rives de la Creuse, le périmètre inclut une station de Julienne des dames, <i>Hesperis matronalis</i> et de Renouée bistorte, <i>Polygonum bistorta</i> , toutes deux rares en région Centre Val de Loire. Au total la zone abrite 10 espèces végétales déterminantes dont 3 protégées. Des prospections d'insectes ont été réalisées sur le site, révélant une espèce d'orthoptère et deux libellules déterminantes.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
740120123	Lande et ancienne carrière de Bougoueix	Nouvelle-Aquitaine	36,86 ha	16,8 km sud-est	31.2 – Landes sèches 86.41 – Carrières	Le site est une petite lande exposée au nord et localisée sur un bouton au sud du Grand Bougoueix. La lande était autrefois pâturée par le bétail. Aujourd'hui, une bonne partie du site est envahie par la fougère-aigle. Cet envahissement ne semble pas trop perturber les Busards qui nichent sur le site. Cet oiseau recherche des milieux ouverts pour nicher mais aussi pour chasser les petits rongeurs qui constituent ses repas. Il s'agit d'un site présentant un intérêt essentiellement ornithologique et paysager. Un ensemble de plusieurs landes sèches, situées dans un rayon de quelques kilomètres est intégré à l'inventaire ZNIEFF, en raison d'une fonction commune qu'elles jouent (sites relais) pour les populations de Busards Saint-Martin.
240031672	Prairies et étangs de Chardy	Centre Val de Loire	9,4 ha	17,9 km est	35.1 – Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés 37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles 54.4224 – Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex</i> , <i>Juncus</i> et <i>Sphagnum</i>	<p>Le zonage comprend une mégaphorbiaie et deux prairies présentant des zones de suintements dont les eaux alimentent les étangs. Du point de vue de la flore et des habitats, on note deux grands ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prairies et les zones de suintements, qui sont pâturées. Y sont établies des végétations de bas-marais à Linaigrette à feuilles étroite (<i>Eriophorum angustifolium</i>) et Campanille à feuilles de lierre (<i>Wahlenbergia hederacea</i>), sous protection régionale. Les végétations prairiales connexes se rattachent au <i>Juncion acutiflori</i>. Un individu de Cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>) a été observé dans ce secteur lors de la prospection flore. Enfin, une zone plus sèche dans la prairie nord contient une végétation plus basse avec un recouvrement notable de Gaillet des rochers (<i>Galium saxatile</i>). Au total, cet ensemble de prairies et bas-marais comprend treize espèces de phanérogames déterminantes de ZNIEFF. Trois bryophytes déterminantes de ZNIEFF ont aussi été identifiées lors d'une prospection ciblée sur la flore, ce qui correspond pour l'heure à la seule connaissance bryophytique du site. Un inventaire plus poussé pour ce groupe serait à envisager. La zone la plus active du suintement est colonisée par un tapis de sphaignes constitué, semble-t-il, par une seule espèce : <i>Sphagnum subsecundum</i>. Cette espèce est, selon les connaissances actuelles, assez rare en région Centre Val de Loire. Une mousse acrocarpe est aussi présente en abondance sur le site: <i>Aulacomnium palustre</i>. Cette espèce est comparativement plus fréquente en région Centre Val de Loire, bien qu'elle soit liée à des milieux patrimoniaux en voie de raréfaction comme les landes humides ou les bas-marais. Enfin, entre les sphaignes, se trouve une petite espèce pleurocarpe très rare en région Centre Val de Loire, il s'agit de <i>Straminergon stramineum</i>, espèce plutôt montagnarde qui marque ici l'influence du Massif central. - L'étang, ses bords boisés et la mégaphorbiaie adjacente. En bordure nord-est de l'étang, une aulnaie marécageuse, assez jeune, abrite une population de Carex blanchâtre (<i>Carex canescens</i>) et de Potentille des marais (<i>Comarum palustre</i>), espèces protégées au niveau régional. La mégaphorbiaie connexe est assez peu diversifiée et en état de conservation moyen, mais intégrée au contour car s'insère dans ce biotope de végétations de sources et présente de rares individus de Carex blanchâtre et de Valériane dioïque (<i>Valeriana dioica</i>). Elle ne semble pas entretenue et une saulaie à Saule roux-cendré tend à la coloniser. <p>Cette zone présente un très fort intérêt patrimonial, autant du point de vue de la flore que des végétations exprimées. Au total, sur le plan floristique, ont été recensées comme déterminantes de ZNIEFF, 17 phanérogames, dont cinq sont protégées régionalement, et trois bryophytes. Concernant la faune, aucun inventaire n'a été effectué. La seule mention de Cuivré des marais permet de comptabiliser une espèce déterminante de ZNIEFF sous protection régionale sur le site.</p>

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
740000084	Etang de la Cazine	Nouvelle-Aquitaine	87,17 ha	18 km sud-est	22.3 - Communautés amphibiens 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées	Situé en Haute-Marche, l'étang de la Cazine est un site qui a été retenu pour son intérêt écologique en général et ornithologique en particulier. On y trouve aussi quelques plantes typiques des zones de marais en queue d'étang avec leurs cortèges d'insectes. Le paysage environnant est composé principalement de bocage au maillage encore bien préservé. L'étang présente toutes les caractéristiques d'un site favorable pour l'accueil d'oiseaux en migration ou en hivernage : vaste étendue d'eau au milieu de prairies et de champs sans relief très marqué. Parmi les oiseaux les plus remarquables observés de passage ou en hivernage nous pouvons citer : l'Oie cendrée (<i>Anser anser</i>), les Fuligules milouin et morillon (<i>Aythya ferina</i> et <i>A. fuligula</i>), le Grèbe jougris (<i>Podiceps nigricollis</i>) ou encore la Guiffette noire (<i>Chlidonias niger</i>). Certains oiseaux sont nicheurs sur le site, c'est le cas du Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) ou de la Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaeus</i>). En dehors des oiseaux quelques insectes coléoptères sont à signaler pour leur rareté en France. Ce sont des espèces liées aux zones humides. Les deux espèces remarquables sont toutes les deux phytophages et strictement inféodées aux Scutellaires. Il s'agit de la Galéruque de la Scutellaire (<i>Phyllobrotica quadrimaculata</i>) et l'altise de la Scutellaire (<i>Longitarsus fulgens</i>). L'étang de la Cazine et plus précisément ses berges accueillent une plante protégée au niveau national : la Littorelle (<i>Littorella uniflora</i>). Il s'agit d'une petite plante de la famille des Plantains. Elle pousse sur les plages sablonneuses et légèrement envasées.
240000591	Vallée du Riau Socco	Centre Val de Loire	59,03 ha	18,1 km nord	34.42 - Lisières mésophiles 34.322 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> 22.422 - Groupements de petits Potamots 41.2 - Chênaies-charmaies	Il s'agit d'un boisement situé au Sud-ouest d'Argenton-sur-Creuse reposant sur une géologie diverse, à la fois calcaire et acide. De cette particularité découle deux types de boisements. Les boisements calcaires au Nord sont des Chênaies-charmaies riches en espèces patrimoniales (15 espèces déterminantes dont quatre protégées et rares en région Centre Val de Loire, <i>Lilium martagon</i> , <i>Thalictrilla thalictroides</i> , <i>Carex digitata</i> et <i>Scilla bifolia</i>). Le degré d'humidité varie selon la configuration topographique des lieux, le fond de vallon encaissé propice aux vernaies telles que <i>Thalictrilla thalictroides</i> étant plus frais que le plateau et le haut des coteaux propice à <i>Carex digitata</i> . Au sein de ces boisements on trouve également quelques pelouses et ourlets calcaires reliquaires du <i>Mesobromion erecti</i> et du <i>Trifolium medii</i> . Le Sud du boisement acide possède une flore moins riche. Les milieux encore ouverts correspondent à des landes fraîches très fermées par <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Erica scoparia</i> ou <i>Calluna vulgaris</i> . Seules trois espèces déterminantes ont été notées sur cette partie Sud, à savoir <i>Erica scoparia</i> , <i>Erica tetralix</i> et <i>Asphodelus albus</i> . Le reste du bois est de la Chênaie acidiphile sans intérêt floristique. Seule la partie Nord, abritant des plantes et des habitats typiques des milieux calcaires secs, est maintenue dans la ZNIEFF. La partie Sud est exclue. Au niveau de la faune, une dizaine d'espèces déterminantes sont présentes (orthoptères, mollusques...).
740008132	Etang de Vitrat	Nouvelle-Aquitaine	153,53 ha	18,3 km sud	44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais 31.23 - Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles 22.4 - Végétations aquatiques 53.2 - Communautés à grandes Laïches	L'étang de Vitrat est situé sur le cours de la Brame. Ce cours d'eau, qui n'est alors qu'un petit ruisseau, se jette dans la Gartempe à hauteur de la commune de Thiat (87), peu après le Saut de la Brame, site recensé à l'inventaire ZNIEFF également. Le périmètre de la ZNIEFF concerne la zone humide située à l'amont de l'étang et comprend des saulaies inondables, cariçaies, mégaphorbiaies et prairies humides. Le bois de Bessac, retenu lors du premier inventaire ZNIEFF publié en 1989, n'a pas été retenu lors de la mise à jour de l'inventaire en raison des coupes importantes survenues dernièrement. Ce bois a perdu tout son intérêt biologique, c'est pourquoi il ne figure plus à l'inventaire. Parmi les espèces remarquables à signaler sur le site, nous pouvons citer des oiseaux rares en Limousin : la Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) ou encore le Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>). Quelques invertébrés peu courants dans la région ont été signalés également : le Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>) ou encore la Galéruque de la Scutellaire (<i>Phyllobrotica quadrimaculata</i>). La Loutre, espèce protégée en France, a été signalée sur les abords de l'étang, renforçant l'intérêt du site. Au plan botanique, des prospections restent encore à effectuer. Les plantes recensées à ce jour appartiennent à des espèces typiques des zones humides, présentes souvent en abondance, mais aucune espèce végétale protégée n'a été recensée pour le moment.

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieus déterminants	Description et intérêt du site
240031671	Landes de la Silvine	Centre Val de Loire	2,15 ha	18,9 km nord-est	62.2 - Végétation des falaises continentales siliceuses 31.2391 - Landes aquitanoligériennes à Ulex minor et Erica cinerea	<p>Il s'agit du seul secteur de landes sèches en bon état de conservation et couvrant une belle surface de la ZNIEFF de type II, vallée de la Gargillesse et affluents (240031447). Couvrant l'essentiel de la zone, la lande est établie sur un versant en pente assez forte, exposé au sud-ouest, en rive droite de la vallée. Elle est ponctuée de nombreux affleurements granitiques, très peu végétalisés : ils abritent des végétations de fougères sur les flancs rocheux et des pelouses ouvertes sur les zones à sol fin, présentant quelques espèces d'affinité méditerranéennes. La richesse floristique de cette zone est assez faible, avec trois espèces déterminantes de ZNIEFF notées. Toutefois, deux espèces floristiques présentent un très fort intérêt patrimonial, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Doradille du Nord (<i>Asplenium septentrionale</i>), inscrite sur la liste rouge régionale en danger critique. Un seul pied a été observé dans un recoin abrité d'affleurement ; - le Millepertuis à feuilles de lin (<i>Hypericum linariifolium</i>), avec une population présente régulièrement dans les zones clairsemées sur l'ensemble du site. Cette espèce est aussi estimée en danger critique. <p>Le Petit Nard délicat (<i>Micropyrum tenellum</i>) accompagne le Millepertuis à feuilles de lin dans les pelouses ouvertes.</p> <p>Concernant la faune, une espèce d'orthoptère déterminante de ZNIEFF y a été observée : le criquet des Ajoncs (<i>Chortippus binotatus</i>). Cette espèce, inféodée aux landes sèches des plaines, est estimée en danger d'extinction d'après la liste rouge régionale.</p> <p>Ce complexe d'habitat semble stable. Quelques fruticées sont installées localement, mais ne semblent pas coloniser le reste de la zone, où le sol est fin. La formation à fougère aigle, présente au nord sous une partie de la ligne à haute tension, ne semble pas non plus s'étendre sur la lande adjacente, bien établie.</p>

Fin du tableau



a

Tableau 2: ZNIEFF II incluses dans le périmètre d'étude éloigné

Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240031265	Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille	Centre Val de Loire	2 933,07 ha	2,1 km sud-ouest	<p>37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques</p> <p>37.312 – Prairies à Molinie acidiphiles</p> <p>41.13 – Hêtraies neutrophiles</p> <p>44.31 – Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</p> <p>62.212 – Falaises siliceuses hercyniennes</p>	<p>Ce haut bassin versant s'étend au sud de la région Centre Val de Loire et du département de l'Indre. Les principales activités qui s'y déroulent, élevage et sylviculture, restent relativement extensives. Le paysage est celui d'un bocage, à mailles relativement variées, ponctué de boisements. Une partie des vallons sont encaissés et les cours d'eau présentent souvent un aspect de torrents montagnards. Ce caractère est accentué par la présence de dalles rocheuses, ravins, forêts sur forte pente. Les formations qui en découlent sont peu communes en région Centre Val de Loire: Hêtraies froides en exposition Nord, forêt de ravin, tourbières. Le réseau hydrographique contribue fortement à l'intérêt écologique de ce secteur. Il assure la connexion entre différents types de milieux ou parties du bassin versant. Parmi les espèces végétales typiques on peut souligner la présence des rossolis (<i>Drosera</i>) de la Campanille à feuilles de lierre, le cortège des orchidées des prairies humides et marécageuses. En ce qui concerne la faune, on peut mentionner la présence régulière de la Lamproie de Planer (petits cours d'eau), du crapaud Sonneur à ventre jaune (petits ruisseaux, sources, prairies humides), de la Cistude d'Europe (petits cours d'eau, étangs), de la Couleuvre verte et jaune (rochers et landes sèches bien exposés), de la Huppe fasciée, de la Pie-grièche à tête rousse (landes). Parmi les espèces déterminantes d'insectes, on peut citer plus particulièrement le Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et deux libellules, l'Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) et la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), tous trois protégés au niveau national. Le site abrite aussi une douzaine d'espèces déterminantes de papillons, dont le Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) qui est protégé et menacé en région Centre Val de Loire. C'est le très bon état de conservation des prairies et des boisements qu'elle abrite qui justifie une reconnaissance en ZNIEFF de type 2. Une partie de ce site est d'ailleurs incluse en zone Natura 2000 (vallée de l'Anglin).</p>
740006105	Haute vallée de la Creuse de Fresselines à Crozant	Nouvelle-Aquitaine	562,39 ha	9,2 km ouest	<p>31.2 – Landes sèches</p> <p>44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</p> <p>53.4 – Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</p> <p>62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses</p>	<p>La ZNIEFF de la vallée des deux Creuses est une vaste vallée encaissée du Bas-Berry. Le périmètre englobe la vallée de la Creuse depuis leur confluence jusqu'au lac de Chambon ainsi que la vallée de la Sédelle en aval du moulin de Jonon. Les pentes de cette vallée sont couvertes de bois dont les plus remarquables sont représentés par des chénaies-charmaies thermophiles. Des landes sèches sont localisées sur les escarpements rocheux les mieux exposés de la vallée. L'intérêt de cette vallée est triple : paysager, faunistique et floristique. Au plan paysager, la vallée constitue une rupture qui tranche très nettement dans le paysage bocager du Bas-Berry. Quelques points de vue permettent de se rendre compte du caractère impressionnant de la vallée. La faune héberge des espèces remarquables par leur rareté régionale et/ou nationale. Citons parmi ces espèces quelques oiseaux : Hibou petit duc, Faucon pèlerin, Circaète... quelques mammifères : Loutre, Barbastelle, Petit Rhinolophe, Murin de Natterer ou Noctule commune mais aussi quelques papillons comme <i>Brintesia circe</i> ou encore <i>Lycaena alciphron</i>. La flore de la vallée présente également un caractère original. Des plantes de différentes affinités s'y cotoient. Des éléments thermophiles (<i>Cytisus purgans</i>, <i>Hypericum linarifolium</i>, <i>Rubia peregrina</i>, <i>Buxus sempervirens</i>, <i>Ligustrum vulgare</i>) sont associés à des éléments montagnards exceptionnels à cette altitude : <i>Polygonum bistorta</i>, <i>Lilium martagon</i>, <i>Phyteuma spicatum</i>. Bien que non pris en compte dans l'inventaire du patrimoine naturel, ce site bénéficie d'un intérêt artistique indéniable car il fut peint par de nombreux artistes renommés de l'école de Crozant. Le site inspire toujours de nombreux peintres. Le site empiète sur le département de l'Indre en particulier sur le versant nord de la Creuse à hauteur de Crozant. C'est un site interdépartemental.</p>

Suite du tableau page suivante



Identifiant national	Intitulé	Région	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Milieux déterminants	Description et intérêt du site
240000602	Haute vallée de la Creuse et affluent	Centre Val de Loire	2 145,97 ha	6,8 km est	<p>31.2 – Landes sèches</p> <p>31.82 – Fruticées à Buis</p> <p>44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</p> <p>44.4 – Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</p> <p>62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses</p>	La haute vallée de la Creuse abrite des cortèges faunistiques très diversifiés et certaines espèces exceptionnelles en région Centre Val de Loire (limite d'aire). Les gorges sont constituées de falaises, blocs et coteaux offrant des paysages de grande qualité. Les nombreux ruisseaux affluents peu perturbés participent à la diversité d'habitats et d'espèces.
240031447	Vallée de la Gargillesse et affluents	Centre Val de Loire	515,93 ha	13,4 km nord-est	<p>22.31 – Communautés amphibiens pérennes septentrionales</p> <p>37.3 – Prairies humides oligotrophes</p> <p>41.2 – Chênaies-charmaies</p> <p>44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</p> <p>54.4 – Bas-marais acides</p>	La vallée de la Gargillesse est un affluent de la Creuse en rive droite. Elle prend sa source dans la Creuse, en limite avec la région Centre Val de Loire à une altitude d'environ 380 m. Le paysage y est essentiellement bocager et la vallée est peu encaissée parsemée de quelques suintements hélas le plus souvent recalibrés mais abrite localement <i>Wahlenbergia hederacea</i> , petite Campanulacée d'affinité atlantique, <i>Viola palustris</i> ou <i>Potentilla palustris</i> espèces majoritairement présentes dans le Boischaud-Marche pour la région Centre Val de Loire. Au fur et à mesure de sa descente, son cours s'encaisse pour former des parois abruptes similaires à celles que l'on trouve en bordure de la Creuse mais plus boisées. Ainsi, les espèces patrimoniales typiques des falaises siliceuses sont moins nombreuses dans la vallée de la Gargillesse avec seulement la présence d' <i>Umbilicus rupestris</i> . Ici, le fond de vallée est occupé par des Chênaies-Frênaies ou des Chênaies-Charmaies fraîches qui abritent de belles populations de géophytes dont <i>Scilla lilio-hyacinthus</i> , espèce présente uniquement dans la vallée de la Creuse et certains de ses affluents pour la région Centre Val de Loire. Du point de vue piscicole, il s'agit d'une rivière à truites typique dont le tiers du cours est très riche en frayères et donc en truitelles. On passe ensuite à une zone intermédiaire de radiers-plats courants sur pierres-galets qui convient au développement des juvéniles. La partie aval plus profonde, s'écoulant entre des blocs est elle propice au grossissement des truites adultes. La succession de ces différents habitats rend la Gargillesse particulièrement fonctionnelle pour les espèces salmonicoles, et en fait une rivière de 1 ^{ère} catégorie piscicole renommée. Le bassin de la Gargillesse «fournit» des truites qui colonisent le bassin de la Creuse aval (rôle de réservoir biologique). Les espèces compagnes de la truite sont également présentes (12 espèces de poissons dont 3 sont déterminantes). La présence d'étangs perturbe ce fonctionnement au niveau de la qualité de l'eau (température, matières en suspension), de la quantité de la ressource et des introductions intempestives d'espèces lors des vidanges (perche soleil, poisson chat, tanche, gardon). On observe par ailleurs l'invasion par l'écrevisse <i>Pacifastacus leniusculus</i> (Ecrevisse signal). La vallée de la Gargillesse et affluents est classée en ZNIEFF de type II pour la qualité de ses habitats et pour la richesse des espèces qu'elle recèle avec au total 41 espèces déterminantes de ZNIEFF dont 11 sont protégées au niveau régional et 1 au niveau national.

Fin du tableau



Tableau 3: Descriptif du site du Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire (CENRC) inclus dans le périmètre d'étude éloigné

Région	Intitulé	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Habitats naturels	Caractéristiques écologiques principales
Limousin	Brandes de Courie	/ ha	9,1 km ouest	/	<p>Les communes de St Georges les Landes et de Cromac abritent les brandes du Courie qui représentent 50 % des surfaces en brande encore connues en Limousin.</p> <p>La Brande est une formation de lande haute, dominée par la Bruyère à balais. Ce type de lande se développe sur la façade nord-ouest de la Haute-Vienne sur des substrats argileux favorisant les végétations humides oligotrophes. Les Brandes étaient autrefois exploitées par les habitants des villages voisins pour le pâturage et la litière. Ces terres extrêmement pauvres ont été progressivement abandonnées ou alors défrichées et drainées.</p> <p>Certaines, comme à St Georges ou à Cromac sont devenues des zones refuge pour toute une flore et une faune caractéristiques (dont la rarissime Grassette du Portugal). Le Busard Saint-Martin utilise ces vastes et tranquilles étendues pour y installer son nid, ce qui est devenu rare dans notre région. Mais l'abandon de la gestion provoque une évolution des Brandes qui se referment et perdent de leur intérêt faunistique et floristique.</p> <p>La municipalité de Cromac, consciente de sa responsabilité particulière dans la préservation de ces milieux, a donc décidé d'en confier la gestion au Conservatoire via un bail de 99 ans. La Commune de Saint-Georges-les-Landes a suivi l'exemple de leur voisin et a signé un bail de 10 ans avec le Conservatoire, en partenariat avec l'Office National des Forêts car le communal bénéficie du Régime Forestier.</p>
Centre-Val de Loire	La Carrière de la Roche du Ris	3 ha	9,9 km nord-est	Zone humide dans le carreau, falaises siliceuses, pelouses sèches issues de l'exploitation et boisements humides.	<p>Dans le sud du département de l'Indre, au coeur du Boischaut-Sud, à environ 180 m d'altitude, la Carrière de la Roche du Ris, à Baraize, ancien site d'exploitation d'amphibolites, se situe dans un vallon encaissé perpendiculaire aux gorges de la Creuse. Localisée au sein du site d'intérêt européen Natura 2000 « Vallée de la Creuse et affluents », la carrière abrite trois ensembles naturels majeurs : une zone humide, des falaises siliceuses et des pelouses sèches, riches en espèces animales et végétales.</p>

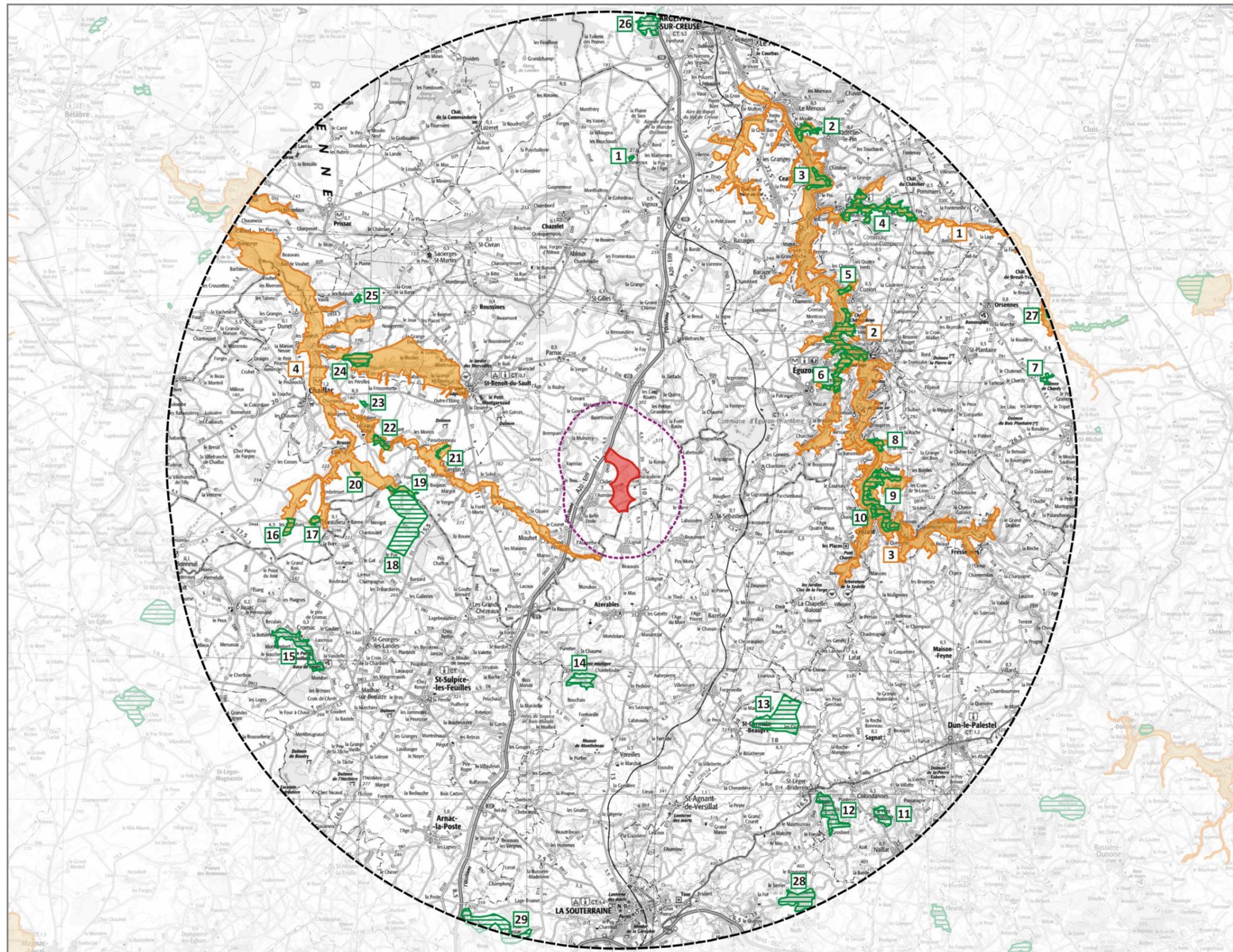


Tableau 4: Descriptif des Espaces Naturels Remarquables (ENS) inclus dans le périmètre d'étude éloigné

Intitulé	Superficie totale	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Description
Le moulin de Seillant	16,38 ha	8,7 km ouest	<p>La municipalité de Chaillac a choisi de restaurer cet ancien moulin et d'en faire un espace d'initiation au patrimoine et au paysage.</p> <p>Posté sur les hauteurs du village de Seillant, le regard balaye d'abord un plateau ouvert, dédié aux prairies et aux haies les enserrant, aux fermes isolées et aux petits taillis ; puis se laisse accrocher par la ligne sombre du contrebas, boisée et homogène : voici la vallée de l'Anglin. L'Anglin, c'est, au long de 80 km d'eaux plus ou moins tumultueuses, une géologie originale qui, successivement, connaît le Massif Central, la Brenne et les marges du Poitou ; elle est de montagne à l'amont, lorsqu'elle circule sur un substrat cristallin et imperméable puis de plaine lorsqu'elle s'insinue dans les zones plus douces de l'aval et ses calcaires filtrants. Entre ces deux extrémités, elle longe tour à tour des zones planes et des pentes abruptes, chaos de rochers moussus.</p> <p>À Seillant précisément, l'Anglin s'encaisse, mis à l'étroit entre deux côtes abruptes que déchirent des petits ruisseaux perpendiculaires, dévalant entre deux rochers.</p> <p>Un flanc exposé au nord, l'autre au sud : sur le premier, la végétation est sombre, humide, gagnée par les grands chênes et les frênes ; sur le second, offerte au soleil et à la chaleur, elle est plutôt basse, arbustive, dominée par la callune, la fougère, l'ajonc et le genêt à balais. Vers le mois de juin, la digitale va poser le rouge de ses corolles. Et, en bas, dans les sous-bois humides, sous les frênes et les aulnes, se mêlent odeurs et couleurs du printemps, celles de la jacinthe bleue, de l'ail des ours (blanc) et du lamier jaune.</p> <p>À l'aplomb de l'Anglin, se pose le petit village de Seillant, tout de granit. Vers 1900, la vie de ce dernier était quasi autarcique : les habitants soignaient leurs châtaigniers (pas moins de 200 ha sur le seul secteur), laissaient les pentes abruptes à la pâture de leurs chèvres et moutons – l'âpreté des roches ressortait d'autant -, cultivaient le blé partout ailleurs. Dans le fond de la vallée, le meunier était au travail et les prairies régulièrement fauchées.</p> <p>Aujourd'hui, seules, restent deux ou trois grandes fermes avec leurs troupes de vaches au pré ; l'activité du moulin et la cueillette des châtaignes ont cessé, le petit bétail a disparu tandis que, faute d'entretien, pentes et prairies de fond se sont laissées aller aux arbres. Désormais très vert, largement boisé, le paysage n'a plus rien à voir avec celui que côtoyaient nos ancêtres, il y a 100 ans.</p>
Fougères et la Fileuse	39,37 ha	9,8 km est	<p>La vallée de la Creuse, c'est une histoire de roches qui se laissent plus ou moins affouiller. L'eau érode micaschistes et gneiss gris, plutôt fragiles mais s'irrite contre les granites et les amphibolites, beaucoup plus coriaces. Ceux-là sont présents à Crozant comme au niveau du barrage d'Éguzon, ce qui explique qu'ici le relief soit encaissé, parfois chaotique.</p> <p>À intervalles réguliers, la pente se coupe de petits ruisseaux, jetés dans la Creuse. Sur leur lit de galets et de roches, ils cascotent après de fortes pluies, charriant les eaux qui ruissellent depuis les prairies de l'amont. Ils dessinent alors des couloirs sombres et humides, froids l'hiver mais salutaires l'été lorsque la canicule frappe et cuit littéralement les côtes toutes proches. Ces ruisselets se nomment joliment « Moulin Ratet », « Côtes Planes » ou encore « Bouzantin » (plus au nord, quant à lui).</p> <p>Sur la pente et le plateau, quelques chemins creux. Les hommes et leurs troupeaux, les siècles, aussi, les ont affouillés. Surmontés d'arbres formant voûte, les talus sont hauts et la roche mère se détache, parfois moussue, parfois lissée par les eaux. Dans cette ambiance d'ombre et d'humidité, certaines plantes qui, jamais, ne s'éloignent de leur milieu d'origine (la forêt) témoignent de l'ancienneté des tracés : jacinthes bleues du printemps, houx, fragon par exemple.</p>
La Boucle du Pin	18,93 ha	13,5 km nord-est	<p>Boucle du Pin, villages de Gargillesse et de Ceaulmont se découvrent au long d'une promenade dans la campagne : ce sont des sentiers escaladant les pentes sombres et leurs rochers apparents, qui s'aplanissent sur les hauteurs, parfois se creusent entre des talus bordés de vieux arbres, s'ouvrent sur un paysage large de prairies à vaches et de labours tranquilles, suivent la Creuse – quelques arbres y trempent leurs branches. Se devinent aussi des fermes qui s'isolent derrière des rangées d'arbres, des maisons anciennes et des églises de village, des pâtures exiguës bientôt prisonnières de la friche, des ceps de vigne délaissés avec de larges feuilles grimant au long des arbustes qui les recouvrent – elles cherchent lumière et ciel bleu. Le cheminement varie sans cesse, égarant le promeneur entre bocage et montagne, entre vallée et plateau, entre rochers et herbes hautes : le dépaysement est bien là.</p>



SITES NATURELS SENSIBLES (ZNIEFF TYPES 1 ET 2)



N
0 1,5m 3km 6km

- Perimètre immédiat
- Perimètre rapproché
- Perimètre éloigné

ZNIEFF type 1

- 240030070 - Prairie humide du Pommeroux
- 240030075 - Forêt de ravin des cotes Gargilles
- 240030025 - Parois et éboulis de la Boucle du pin
- 240031443 - Vallée de la Gargillesse
- 240031355 - Boisement frais du coteau des cotes plates
- 240030153 - Boisement frais de la vallée de la Clavière, de Chateaubrun, des Lèzes et du champ des roches
- 240031672 - Prairies et étangs de Chardy
- 240031377 - Landes de fougères
- 240030053 - Forêt et landes de Saint-Jallet
- 740007669 - Site à chauves-souris : Ruines de Crozant (Vallée de la Creuse)
- 740120123 - Lande et ancienne carrière de Bougoux
- 740120124 - Combes de la Cazine
- 740000082 - Forêt de Saint-Germain-Beaupré
- 740000096 - Landes humides de la Chaume
- 740002782 - Vallée de la Benaize
- 240030078 - Zone tourbeuse de l'étang des Chardons
- 240030100 - Prairies humides de Beaulieu
- 740120138 - Landes du Coury (secteur Haute-Vienne)
- 240030027 - Lande du Coury et étang du Pontauzier
- 240030128 - Etang du champ Robin
- 240030036 - Tourbière de Passebonneau
- 240031549 - Aulnaie-frênaie et landes de Seillant
- 240030004 - Prairie humide du pré Cene
- 240030158 - Chênaie-hêtraie des Trois Chênes
- 240030080 - Tourbière des Rulauds
- 240000591 - Vallée du Riau Socco
- 240031671 - Landes de la Silvine
- 740000084 - Etang De La Cazine
- 740008132 - Etang De Vitrat

ZNIEFF type 2

- 240031447 - Vallée de la Gargillesse et affluents
- 240000602 - Haute vallée de la Creuse et affluents
- 740006105 - Haute vallée de la Creuse de Fresselines à Crozant
- 240031265 - Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille

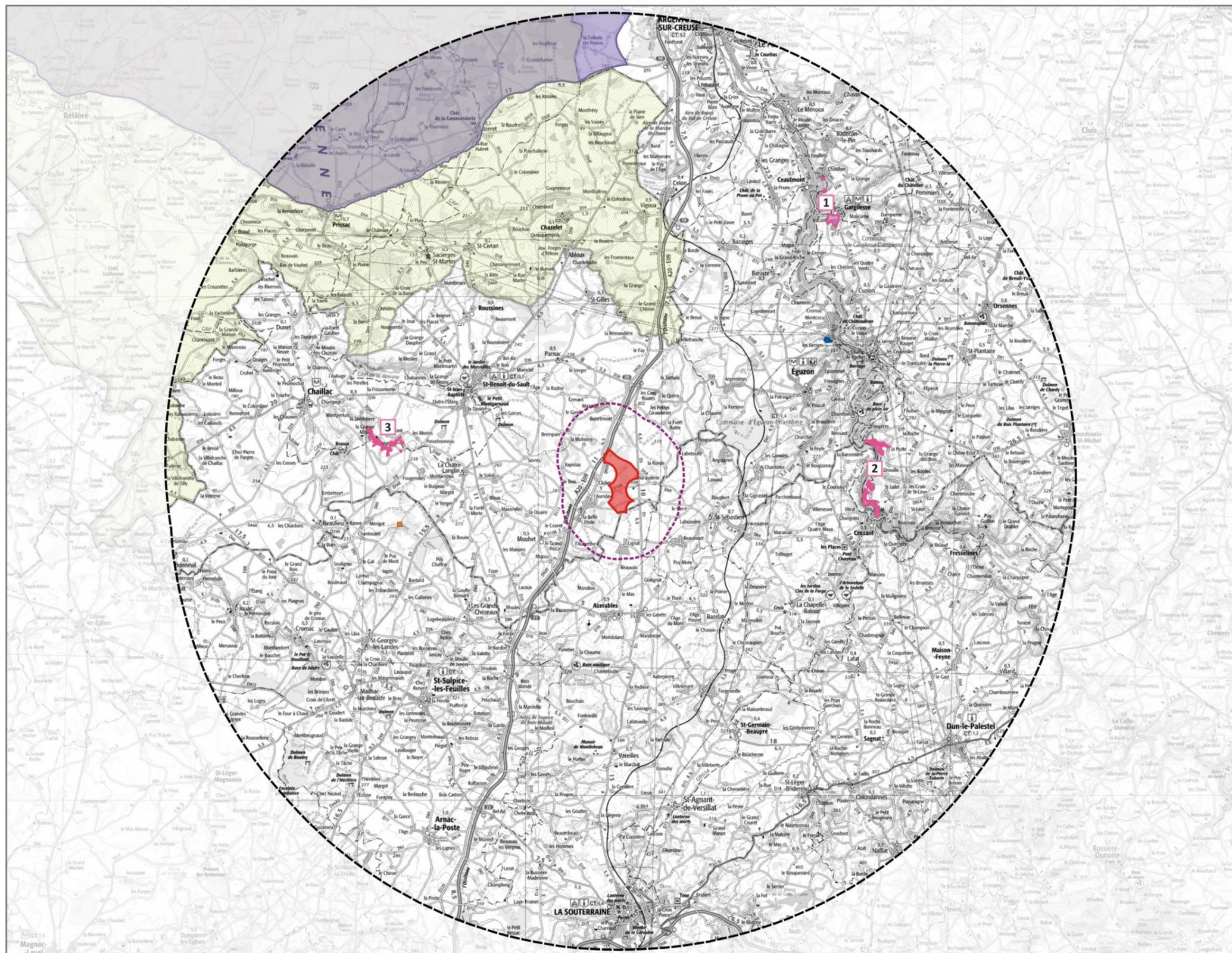
THEMA IEL

Fond cartographique : Scan 100 / Source : DREAL Centre-Val de Loire, DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 3 : Localisation des ZNIEFF de type I et de type II dans le périmètre d'étude éloigné



SITES NATURELS SENSIBLES (CENRC, PNR, RAMSAR) ET ESPACES NATURELS SENSIBLES



- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Site CENRC
La Carrière de la Roche du Ris
- Site CEN Limousin
Brandes de Courie
- PNR - FR8000008 - Brenne
- RAMSAR - FR7200008
Brenne
- ENS
 - 1** La Boucle du Pin
 - 2** Fougères et la Fileuse
 - 3** Le moulin de Seillant



Fond cartographique : Scan 100 /
 Source : DREAL Centre-Val de Loire,
 Conseil Départemental de l'Indre,
 DREAL Nouvelle Aquitaine,

Figure 4 : Localisation du PNR, des sites RAMSAR, CENRC et ENS dans le périmètre d'étude éloigné



La Figure 5 présentée à la page 36 fait figurer les zonages réglementaires répertoriés au sein du périmètre éloigné, à savoir les sites Natura 2000.

Les principales informations concernant les sites Natura 2000 sont résumées dans le Tableau 5 ci-dessous. Les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires, (cf. Tableau 6 page 26) et les espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (cf. Tableau 7 page 31) ayant contribué respectivement à la désignation de chacun des sites sont mentionnés avec leurs principales caractéristiques dans les tableaux qui suivent.

NB : Les habitats et espèces listés sont ceux mentionnés par la source d'information la plus récente, à savoir le document d'objectifs.

Tableau 5 : Sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné

Type	Numéro	Intitulé	Région	Distance minimale et orientation par rapport au périmètre immédiat	Document d'objectifs	Arrêté de désignation	Qualité et importance
ZSC	FR2400535	Vallée de l'Anglin et affluents	Centre Val de Loire	6,8 km ouest	2005 ¹	23 avril 2010	Cortèges floristiques collinéens (forêts de pente, pelouses sèches sur calcaires et silices, secteurs de rochers riches en fougères). Prairies humides riches en flore patrimoniale abritant plusieurs insectes de l'annexe II et émaillées de mares à Triton crêté. Pelouses calcaires riches en Orchidées, une quinzaine d'espèces. Nombreux habitats spécifiques concernant la faune piscicole. Forêts alluviales résiduelles. Hêtraies. Site d'importance communautaire le plus fréquenté par le Sonneur à ventre jaune en région Centre Val de Loire avec des populations stables en réseau fonctionnel à l'amont du site. Escarpements et bâtiments hébergeant de nombreuses espèces de Chiroptères dont sept inscrites à l'annexe II de la directive. Habitats. Le site abrite les plus grandes colonies de reproduction connues du département pour le grand Rhinolophe et la Barbastelle. Zones de reconquête de la Loutre et importante population de Mulette épaisse.
ZSC	FR2400536	Vallée de la Creuse et affluent	Centre Val de Loire	6,8 km est	2005 ²	23 avril 2010	La partie amont est constituée de gorges siliceuses appartenant aux contreforts du Massif Central. Elle est largement boisée mais recèle des landes et éboulis. La partie aval correspond à des coteaux calcaires. La rivière recèle de très beaux radeaux à Renoncules. Présence de grottes à chauves-souris. Habitats rares à l'échelle régionale où les zones à relief accusées sont quasi-inexistantes. Ces habitats sont pour la plupart en bon état. Le site abrite d'importantes populations de chauves-souris, dont la seule colonie de reproduction connue en région Centre Val de Loire de Rhinolophe euryale. La partie amont du site héberge une population importante de Sonneur à ventre jaune.
ZSC	FR7401129	Vallée de la Creuse	Nouvelle-Aquitaine	9,0 km est	2003 ³	26 décembre 2008	Située à la limite de la Haute Marche et du Bas Berry, la vallée de la Creuse constitue à cet endroit (entre Fresselines et Crozant) une véritable zone frontière tant sur le plan géographique (entre Massif Central et Bassin Parisien), géologique (terrains cristallins et sédimentaires) ou historique que humain. Le cortège floristique est bien représenté avec la présence d'espèces communes à l'ensemble de la région mais également d'espèces montagnardes plus exceptionnelles. Sur le plan faunistique, le secteur des ruines de Crozant constitue un lieu d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves-souris.

¹ Parc Naturel Régional de la Brenne & Indre Nature, 2005. Compléments du document d'objectifs - Site Natura 2000 n°FR2400535 « vallée de l'Anglin et affluents ». 174 p.

² Parc Naturel Régional de la Brenne & Indre Nature, 2005. Site Natura 2000 FR2400536 « Vallée de la Creuse et affluents » - Document d'objectifs. 76 p. + annexes

³ Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, 2003. Document d'objectifs du site Natura 2000 de la "Vallée de la Creuse". 169 p. + annexes.



Tableau 6: Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires des sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné

Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Intérêt	Couverture* (%) et représentativité** sur le site			Description des habitats et statut de conservation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Habitats d'eau douce						
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Communautaire	1 % D	1 % D	-	<p>Localisation FR2400535 : Localisé sur 2 mares prairiales de 10 et 20 m² FR2400536 : Deux stations situées en périphérie immédiate du site Etat de conservation : / (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536) Habitat isolé, l'état de conservation semble dépendant des mesures de conservation sur le site. Espèces caractéristiques <i>Diverses espèces de Chara et de Nitella.</i></p>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	Communautaire	1 % B	1 % A	-	<p>Localisation La Creuse, sur presque tout son cours, et une partie de la Bouzanne correspondent à la définition de l'habitat : il s'agit des cours d'eau présentant du courant, des radiers et une bonne qualité d'eau. La localisation des radeaux peut être considérée comme presque exhaustive : ils sont présents sur la Creuse à partir de Saint Gaultier, en grande partie hors site (41 radeaux sur 57 km au total). Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536) Les radeaux de renoncules sont assez fréquents, mais l'état de conservation dépend en grande partie de leur composition floristique. Espèces caractéristiques <i>Ranunculus fluitans, Potamogeton pectinatus, Myriophyllum spicatum, Ceratophyllum demersum, Potamogeton nodosus, Lemna gibba, Spirodela polyrhiza, Potamogeton crispus, Elodea canadensis, Elodea nuttallii</i></p>
Landes et fourrés tempérés						
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	Communautaire	1 % D	-	-	<p>Localisation Vaste lande qui s'étend sur la commune de la Châtre l'Anglin ainsi que sur le département limitrophe de la Haute-Vienne. Etat de conservation : / (ZSC FR2400535) Espèces caractéristiques <i>Erica tetralix, Erica scoparia</i></p>
4030	Landes sèches européennes	Communautaire	1 % B	1 % B	1,77 % C	<p>Localisation Principalement localisées au sud de la vallée de la Creuse, sur les coteaux et rebord de plateau où affleure la roche mère (calcaire ou siliceuse), les landes sèches occupent les secteurs les mieux drainés des plateaux. Les landes atlantiques à Bruyère cendrée et à Ajonc nain se distribuent sur les plateaux ou sur des pentes pas trop fortes, là où le sol est suffisamment épais pour conserver une certaine fraîcheur et où l'exposition à l'ensoleillement est moindre. Etat de conservation : moyen (ZSC FR2400535), bon (ZSC FR2400536), bon (ZSC FR7401129) Espèces caractéristiques <i>Erica ciliaris, Erica tetralix, Erica scoparia, Erica cinerea, Ulex minor, Molinia caerulea, Scorzonera humilis, Agrostis cutisii, Avenula lodunensis subsp lodunensis, Potentilla tormentilla, Viola lactea, Gentian pneumonanthe, Carex binervis.</i></p>
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Communautaire	-	1 % C	-	<p>Localisation Observées sur des coteaux secs et ensoleillés très pentus au sud du site, elles sont essentiellement situées au niveau de la Boucle du Pin. Etat de conservation : excellent (ZSC FR2400536) Le développement actuel de l'habitat sur le site semble optimal, notamment au niveau de la Boucle du Pin où ils représentent des surfaces relativement importantes. Espèces caractéristiques <i>Buxus sempervirens, Prunus spinosa, Prunus mahaleb, Cornus mas, Crataegus spp., Berberis vulgaris, Ligustrum vulgare, Viburnum lantana, Amelanchier ovalis, Geranium sanguineum, Dictamnus albus</i></p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Couverture : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale du site (en %)

** Représentativité : le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné : A : représentativité excellente, B : représentativité bonne, C : représentativité significative, D : présence non significative.

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Intérêt	Couverture* (%) et représentativité** sur le site			Description des habitats et statut de conservation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Landes et fourrés tempérés						
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Communautaire	1 % B	1 % B	-	<p>Localisation Sur les coteaux calcaires en aval de la vallée de la Creuse, sur de faibles surfaces et peu répandu dans la vallée de l'Anglin.</p> <p>Etat de conservation : moyen (ZSC FR2400535), bon (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Juniperus communis</i>, <i>Brachypodium pinnatum</i>, <i>Bromus erectus</i>, <i>Festuca gr. ovina</i>, orchidacées (<i>Ophrys spp.</i>, <i>Gymnadenia spp.</i>, <i>Cephalanthera spp.</i>, <i>Epipactis spp.</i> ...)</p>
Formations herbacées naturelles et semi-naturelles						
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	Prioritaire	1 % C	1 % B	-	<p>Localisation Présent au sein des coteaux bordant le Suin et la Creuse, cet habitat se rencontre aussi au niveau des discontinuités des falaises calcaires.</p> <p>Etat de Conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Alyssum alyssoides</i>, <i>Sedum album</i>, <i>Alyssum montanum</i>, <i>Cerastium pumilum</i>, <i>Cerastium semidecambrum</i>, <i>Hornungia petraea</i>, <i>Saxifraga tridactylites</i>, <i>Sedum acre</i>, <i>Sedum reflexum</i>, <i>Sedum ochroleucum</i>, <i>Thymus praecox</i>, <i>Trifolium scabrum</i></p>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	Prioritaire	2 % B	2 % B	-	<p>Localisation Elles sont installées sur les rebords de plateau et les coteaux calcaires bordant la Creuse principalement sur sa section aval. Dans la vallée de l'Anglin, On rencontre quelques pelouses sur des zones très ouvertes (Griboury), sur de plus petites surfaces en mosaïque avec la chênaie (Rocher de la Dube), et dans beaucoup de cas sous forme de pelouses piquetées d'arbustes (Beauchapeau). Cet habitat est aussi présent sur les bords de routes et talus.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535), moyen (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Bromus erectus</i>, <i>Festuca gr ovina</i>, <i>Helianthemum apeninum</i>, <i>Hippocrepis comosa</i>, <i>Sanguisorba minor</i>, <i>Scabiosa columbaria</i>, <i>Brachypodium pinnatum</i>, <i>Helianthemum nummularium</i>, <i>Ophrys apifera</i>, <i>Ophrys sphegodes</i>, <i>Orchis morio</i>, <i>Ophrys insectifera</i>, <i>Himantoglossum hircinum</i>, <i>Orchis purpurea</i>, <i>Arenaria grandiflora</i>, <i>Euphorbia seguieriana</i>, <i>Fumana procumbens</i>, <i>Globularia punctata</i>, <i>Linum tenuifolium</i>, <i>Ononis natrix</i>, <i>Phleum phleoïdes</i>, <i>Carex nitida</i>, <i>Pulsatilla vulgaris</i>, <i>Teucrium chamaedrys</i>, <i>Sedum ochroleucum</i>, <i>Sedum acre</i>, <i>Sedum album</i>, <i>Ranunculus gramineus</i></p>
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Communautaire	4 % A	2 % A	-	<p>Localisation Elles sont principalement représentées par les prairies à joncs en nappe, de fond de vallon ou bordant les affluents de la Creuse, ainsi que dans la vallée de l'Anglin.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Juncus acutiflorus</i>, <i>Carex hostiana</i>, <i>Molinia caerulea</i>, <i>Scorzonera humilis</i>, <i>Juncus conglomeratus</i>, <i>Carum verticillatum</i>, <i>Cirsium dissectum</i>, <i>Carex binervis</i>, <i>Lobelia urens</i>, <i>Erica ciliaris</i>, <i>Erica tetralix</i>, <i>Serratula tinctoria</i>, <i>Peucedanum gallicum</i>, <i>Gentian pneumonanthe</i></p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Couverture : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale du site (en %)

** Représentativité : le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné : A : représentativité excellente, B : représentativité bonne, C : représentativité significative, D : présence non significative.

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Intérêt	Couverture* (%) et représentativité** sur le site			Description des habitats et statut de conservation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Formations herbacées naturelles et semi-naturelles						
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Communautaire	1 % C	1 % C	0,67 % C	<p>Localisation Elles sont situées en bordure de formations boisées de saules (sud de la vallée de la Creuse), en bordure de peupleraies riches en aulnes (Pont des Piles), sur des zones régulièrement inondées. Dans la vallée de l'Anglin, les mégaphorbiaies identifiées sont situées en bordure de cours d'eau en lisière forestière, en mélange avec la cariçaie sur le Salleron ; en bordure de l'Anglin sous peupleraie (Chalais), dans des prairies humides de bord de rivière à l'abandon avec une végétation assez variée dominée les carex et la Reine des prés (Chalais).</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR7401129), moyen (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques Mégaphorbiaies riveraines : <i>Filipendula ulmaria</i>, <i>Lysimachia vulgaris</i>, <i>Lythrum salicaria</i>, <i>Stachys palustris</i>, <i>Phalaris arundinacea</i>, <i>Thalictrum flavum</i>, <i>Angelica sylvestris</i>, <i>Cuscuta europea</i>, <i>Cirsium oleraceum</i>, <i>Cruciata laevipes</i>, <i>Myosoton aquaticum</i>, <i>Symphytum officinale</i>, <i>Iris pseudacorus</i>, <i>Galium palustre</i>, <i>Stachys palustris</i>, <i>Althaea officinalis</i>, <i>Rubus caesius</i>, <i>Artemisia vulgaris</i>, <i>Poa palustris</i>. Lisières forestières : <i>Aster lanceolatus</i>, <i>Glechoma hederacea</i>, <i>Geum urbanum</i>, <i>Chaerophyllum temulum</i>, <i>Lamium album</i>, <i>Lapsana communis</i>, <i>Geranium robertianum</i>, <i>Torilis japonica</i>, <i>Cruciata laevipes</i>, <i>Ranunculus ficaria</i>, <i>Anthriscus sylvestris</i>, <i>Heracleum sphondylium</i>, <i>Chelidonium majus</i>, <i>Galium aparine</i>, <i>Lamium maculatum</i>, <i>Alliaria petiolata</i>, <i>Roegneria canina</i>, <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Bryonia dioica</i>, <i>Veronica chamaedrys</i>, <i>Arctium lappa</i>, <i>Cirsium vulgare</i>, <i>Tanacetum vulgare</i>.</p> <p>Espèces présentes dans les deux types de milieux : <i>Eupatorium cannabinum</i>, <i>Calystegia sepium</i>, <i>Urtica dioica</i>, <i>Humulus lupulus</i>.</p>
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Communautaire	4 % A	2 % A	-	<p>Localisation Observée dans les vallons frais de la vallée de la Clavière, les petits vallons du sud du département de l'Indre et la vallée de l'Anlin.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Trisetum flavescens</i>, <i>Leucanthemum vulgare</i>, <i>Centaurea spp.</i>, <i>Knautia arvensis</i>, <i>Daucus carota</i>, <i>Tragopogon pratensis</i>, <i>Linum biene</i>, <i>Ranunculus acris</i>.</p>
Tourbières basses et tourbières hautes						
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	Communautaire	1 % D	-	-	<p>Localisation Présent en bordure du ruisseau des Rulauds, à Passebonneau, et sans doute en amont de l'étang du Pontauzier au sein d'une vaste lande mésophile à Bruyère à quatre angles.</p> <p>Etat de conservation : / (ZSC FR2400535)</p> <p>La tourbière de Passebonneau est très dégradée suite à la création d'un étang communal. Elle est très fermée, colonisée par les arbres et arbustes. Seule subsiste une petite partie active.</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Carex panicea</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Rhynchospora alba</i>, <i>Rhynchospora fusca</i>, <i>Drosera intermedia</i>, <i>Juncus bulbosus</i></p>
7230	Tourbières basses alcalines	Communautaire	1 % D	-	-	<p>Localisation Seul site localisé en bordure du ruisseau de Puyrajoux affluent de l'Anglin.</p> <p>Etat de conservation : / (ZSC FR2400535)</p> <p>Habitat est dégradé et de faible surface.</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Molinia caerulea</i>, <i>Eriophorum latifolium</i>, <i>Epipactis palustris</i>, <i>Thelypteris palustris</i></p>
Habitats rocheux						
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Communautaire	-	1 % B	-	<p>Localisation Habitat vraisemblablement sous-estimé. Ces végétations sont potentiellement présentes sur toutes les falaises exposées au sud.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Asplenium trichomanes ssp. pachyrachis</i>, <i>Asplenium ruta-muraria</i>, <i>Polypodium cambricum</i></p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Couverture : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale du site (en %)

** Représentativité : le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné : A : représentativité excellente, B : représentativité bonne, C : représentativité significative, D : présence non significative.

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Intérêt	Couverture* (%) et représentativité** sur le site			Description des habitats et statut de conservation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Habitats rocheux						
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Communautaire	1 % B	1 % B	-	<p>Localisation Les affleurements rocheux sont très fréquents sur la partie du site située au sud du barrage de la Roche-Bat-l'Aigue, en situation ombragée ou ensoleillée. Cet habitat n'est présent que sur de faibles surfaces en mosaïque avec les végétations des dalles siliceuses. Dans la vallée de l'Anglin, cet habitat se présente sous forme très ponctuelle, discontinue, en fonction de la fréquence d'affleurement rocheux et des fissures.</p> <p>Etat de conservation : excellent (ZSC FR2400535), bon (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Asplenium obovatum billotii</i>, <i>Asplenium obovatum foreziense</i>, <i>Asplenium septentrionale</i>, <i>Umbelicus rupestris</i>, <i>Cladonia sp.</i>, <i>Rumex acetosella</i></p>
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Communautaire	1 % B	1 % A	-	<p>Localisation Surtout présent à l'amont de la vallée de la Creuse, en mosaïque avec d'autres milieux, sur les falaises et rebords de plateaux siliceux : Pont Noir, la Roche aux Moines, Boucle du pin, landes de Saint-Plantaire... sur des dalles plus ou moins grandes et planes. Cet habitat est aussi présent au niveau des anciennes carrières d'extraction de pierre, et des éboulis siliceux naturels.</p> <p>Etat de conservation : excellent (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Sedum album</i>, <i>S. rupestre</i>, <i>S. acre</i>, <i>Scleranthus perenis</i>, <i>Sempervivum arachnoideum</i>.</p>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Communautaire	-	1 % A	-	<p>Localisation La vallée calcaire de la Creuse est percée de nombreuses cavités naturelles (environ 65 recensées) auxquelles viennent s'ajouter les carrières et les mines. Parmi ces cavités seules trois relèvent à l'heure actuelle de la définition de l'habitat « Grottes à Chauves-souris » : la Mine au Poitou, la Cave Poirrière et la Grotte Chabot. Au moins une autre grotte en périphérie relève de la définition de l'habitat.</p> <p>Etat de conservation : excellent (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques : /</p>
Habitats forestiers						
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Communautaire	1 % C	1 % C	2,63 % C	<p>Localisation Dans la vallée de la Creuse, cet habitat, situé sur les versants et vallons humides principalement au sud du département de l'Indre, est sous estimé du fait de la présence de sylvo-faciès à Chênes.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535, ZSC FR2400536 et ZSC FR7401129)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Ilex aquifolium</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Castanea sativa</i>, <i>Deschampsia flexuosa</i>, <i>Carex pilulifera</i>, <i>Polytricum formosum</i>, <i>Blechnum spicant</i></p>
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Communautaire	1 % C	1 % B	-	<p>Localisation L'habitat est localisé sur les versants et vallons humides orientés au nord et à l'est, principalement au sud du département de l'Indre : sud du Pont noir, vallées de la Clavière et de la Gargillesse.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Quercus spp.</i>, <i>Carpinus betulus</i>, <i>Coryllus avellana</i>, <i>Crataegus monogyna</i>, <i>Melica uniflora</i>, <i>Galium odoratum</i></p>
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Communautaire	1 %	1 % B	-	<p>Localisation Observé sur les coteaux secs et ensoleillés de la vallée de la Bouzanne. L'habitat n'est que potentiel dans la vallée de l'Anglin.</p> <p>Etat de conservation : bon (ZSC FR2400535), excellent (ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Sesleria caerulea</i>, <i>Cephalanthera rubra</i>, <i>Cephalanthera longifolia</i>, <i>Limodorum abortivum</i>, <i>Epipactis microphylla</i>, <i>Brachypodium pinnatum</i>, <i>Quercus pubescens</i>, <i>Fagus sylvatica</i></p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Couverture : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale du site (en %)

** Représentativité : le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné : A : représentativité excellente, B : représentativité bonne, C : représentativité significative, D : présence non significative.

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire	Intérêt	Couverture* (%) et représentativité** sur le site			Description des habitats et statut de conservation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Habitats forestiers						
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Prioritaire	1 % C	1 % A	0,47 % C	<p>Localisation Habitat observé sur les coteaux humides à forte pente de la vallée de la Creuse.</p> <p>Etat de conservation : moyen (ZSC FR2400535), bon (ZSC FR2400536 et ZSC FR7401129)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Fraxinus excelsior, Acer pseudoplatanus, Corylus avellana, Phyllitis scolopendrium, Polystichum setiferum, Prunus avium, Acer campestre, Ulmus minor, Crataegus laevigata, Dryopteris affinis, Galium odoratum, Melica uniflora, Mercurialis perennis, Dryopteris filix-mas, Geranium robertianum, Arum maculatum, Silene dioica, Galium aparine, Circaea lutetiana, Polypodium vulgare</i></p>
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Prioritaire	2 % B	2 % B	1,5 % C	<p>Localisation L'habitat est présent le long de la Creuse et de ses affluents, dans la ZSC et en dehors, sous forme de linéaire plus ou moins continu, parfois très étroit. Le linéaire d'aulnaie-frênaie est également présent de façon discontinue un peu partout en bordure d'Anglin et des différents affluents.</p> <p>Etat de conservation : moyen (ZSC FR2400535), bon (ZSC FR2400536 et ZSC FR7401129)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior, Ulmus minor, U. laevis, U. glabra, Filipendula ulmaria, Urtica dioica, Carex remota, Glechoma hederacea, Thamnobryum alopecurum</i></p>
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	Communautaire	1 % C	1 % C	-	<p>Localisation Rares en région Centre Val de Loire, ces forêts ne sont que faiblement représentées dans la vallée de la Creuse ou dans celles de ces affluents. Ces forêts sont potentiellement présentes sur les berges et les banquettes alluviales à environ 2 m au dessus de l'eau, ainsi que sur les plus hautes îles de la Creuse.</p> <p>Potentiellement les forêts mixtes sont présentes en bordure d'Anglin au-dessus du niveau des aulnaies-frênaies sur les zones occasionnellement inondées. Cependant la plupart du temps ces zones ont été mises en culture ou en prairie à l'exception d'un fin cordon en bordure de parcelles.</p> <p>Etat de conservation : moyen (ZSC FR2400535 et ZSC FR2400536)</p> <p>Espèces caractéristiques <i>Acer campestre, Cornus sanguineum, Crataegus laevigata, Euonymus europaeus, Fraxinus excelsior, Glechoma hederacea, Quercus robur, Ulmus minor, Ulmus laevis</i></p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Couverture : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale du site (en %)

** Représentativité : le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné : A : représentativité excellente, B : représentativité bonne, C : représentativité significative, D : présence non significative.

Source :

Formulaire Standard de Données (consultation octobre 2016)

PNR de la Brenne & Indre Nature, 2005. Site Natura 2000 FR2400536 : « Vallée de la Creuse et affluents » - Document d'objectifs. 76 p. + annexes.

Groupe Mammalogique et Herpéthologique du Limousin, 2003. Vallée de la Creuse – Document d'objectifs. 169 p. + annexes.

PNR de la Brenne & Indre Nature, 2005. Compléments du document d'objectifs Site Natura 2000 n°FR2400535 « Vallée de l'Anglin et affluents ». 174 p.



Tableau 7: Espèces d'intérêt communautaire et prioritaire des sites Natura 2000 présents dans le périmètre d'étude éloigné

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire	Intérêt	Représentativité* sur le site et état de conservation**			Description des habitats et localisation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Invertébrés						
1029	Mulette perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)	Communautaire	-	-	X	<p>Localisation Espèce non rencontrée sur le site mais, dans un rapport réalisé en 1998, Gilbert COCHET juge la Sédelle comme étant un milieu favorable au niveau du Pont Charreau et, par ailleurs, 40 coquilles d'individus morts ont été trouvées durant l'année 1998 sur cette même rivière à Saint-Germain-Beaupré, soit à 6 km en amont du site. - Pourrait être présente dans la Sédelle, dans la Creuse et dans la Petite Creuse, en amont du Confluent uniquement.</p> <p>Habitats fréquentés Vit dans les rivières s'écoulant sur des roches siliceuses, dans lesquelles la concentration en hydrogénocarbonates est inférieure à 10 mg/l, à fonds comportant au moins un peu de sédiments meubles (fonds sableux, graveleux, secteurs de blocs) non colmaté, donc dans les parties animées par un courant relativement intense, sans toutefois être trop soutenu.</p>
1032	Moule de rivière (<i>Unio crassus</i>)	Communautaire	C* B**	C* C**	D* /**	<p>Localisation Présente dans la Creuse entre Néons-sur-Creuse et Saint-Marcel en quantité limitée. Elle n'a été découverte en amont de Thenay que dans la Bouzanne.</p> <p>Découverte de plusieurs coquilles vides sous le pont enjambant la Petite Creuse Trois zones de forte présence de l'espèce dans le département de l'Indre parmi lesquelles le haut bassin de l'Anglin.</p> <p>Habitats fréquentés La moule de rivière vit en colonies sur les fonds sableux, sablo-limoneux ou vaseux des rivières et des fleuves. La moule de rivière se retrouve plus souvent dans des eaux assez riches en nitrates et en calcium. Il est indispensable pour la reproduction que ces rivières aient une population saine de poissons hôtes.</p>
1041	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Communautaire	C* B**	-	-	<p>Localisation 1 station de l'espèce trouvée à proximité de la vallée de la Creuse (9 ha d'habitat d'espèce). Plusieurs adultes ont été assez aisément observés sur la basse vallée de la Bouzanne, dans une zone à courant de la rivière avec une végétation rivulaire très bien développée. Malgré le peu de recherches odonotologiques dans le département, l'espèce est connue dans les quelques secteurs prospectés susceptibles de l'accueillir (vallées de l'Indre, de l'Anglin, de la Bouzanne,...).</p> <p>Habitats fréquentés Zone à courant de la rivière (faciès lotique) avec une végétation rivulaire très bien développée et dans un contexte prairial. Les adultes chassent au-dessus des prairies en longeant la ripisylve.</p>
1044	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation Espèce présente sur de petites rivières, ruisseaux, sources aux rives fleuries et présentant une végétation abondante sur des prairies pâturées de manière extensive, essentiellement sur le Bouzantin, la Gargillesse et plusieurs petits affluents. Les habitats potentiels sont assez nombreux et abritent sans doute assez largement l'espèce.</p> <p>Espèce trouvée sur Fresselines, dans une rigole creusée dans une prairie de pâture, située à proximité du pont enjambant la Petite Creuse, pour l'une, dans un ruisseau situé près de « La Renauchat », pour l'autre.</p> <p>Une seule station comportant une dizaine d'individus a été mise en évidence dans la vallée de l'Anglin.</p> <p>Habitats fréquentés Milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable, dans des zones bien ensoleillées.</p>
1046	Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	Communautaire	D* /**	-	-	<p>Localisation Sa présence ancienne attestée ainsi que la confirmation de sa présence en 2004 dans la vallée de l'Anglin et ses affluents plaident en faveur de sa présence ou de son retour sur le site de la vallée de la Creuse.</p> <p>Habitats fréquentés L'espèce est présente dans les zones présentant des faciès lotiques permanents aux eaux claires et bien oxygénées. Elle recherche les zones ensoleillées avec une végétation rivulaire bien fournie.</p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A=conservation excellente ; B=conservation bonne ; C=conservation moyenne ; /=conservation non évaluée

Suite du tableau page suivante



PARTIE 4 – PIÈCE 2 - ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

SECTION III: LA FLORE, LES HABITATS ET LA FAUNE

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire	Intérêt	Représentativité* sur le site et état de conservation**			Description des habitats et localisation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Invertébrés						
1060	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	-	<p>Localisation Cette espèce est relativement bien présente dans les prairies humides et mouillères bordant les ruisseaux et ruisselets de la vallée de la Creuse. L'espèce est bien représentée dans les prairies humides et mouillères bordant les ruisseaux et ruisselets affluents de la vallée de l'Anglin.</p> <p>Habitats fréquentés Prairies humides où abondent les plantes-hôtes du genre <i>Rumex</i> : <i>Rumex crispus</i>, <i>R. conglomeratus</i>, <i>R. acetosa</i>.</p>
1065	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	-	<p>Localisation Trois observations de l'espèce ont été faites dans deux prairies en dehors du site de la vallée de la Creuse. L'espèce est présente sur les prairies maigres de fauche ou pâturées, les prairies humides, les pelouses et les lisières ensoleillées.</p> <p>Habitats fréquentés L'espèce est présente sur les prairies maigres de fauche ou pâturées, les prairies humides, les pelouses et les lisières ensoleillées.</p>
6199	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)	Communautaire	C* A**	C* A**	-	<p>Localisation L'espèce est sans doute présente dans de nombreuses prairies humides, lisières forestières, haies fleuries, mégaphorbiaies et complexes riverains de la vallée de la Creuse. Plusieurs observations permettent de dire que l'espèce est assez fréquente dans la vallée de l'Anglin, sans que l'état de ses populations soit connu.</p> <p>Habitats fréquentés <i>Callimorpha quadripunctaria</i> fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés.</p>
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Communautaire	C* A**	C* A**	C* B**	<p>Localisation Les données recueillies actuellement ne reflètent que très partiellement la réalité de l'occupation des sites par l'espèce. L'espèce est fréquente sans toutefois être abondante car les individus trouvés, vivants ou morts, sont toujours isolés. Cette situation est générale en Limousin.</p> <p>Habitats fréquentés Principalement dans les milieux forestiers feuillus avec vieux arbres et bois mort mais aussi dans des milieux non forestiers présentant les mêmes caractéristiques.</p>
1084	Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	-	<p>Localisation 2 stations ont été mises en évidence dans la vallée de la creuse (Centre). Dans le site, 3 cavités situées dans autant d'arbres différents - chênes et châtaignier - abritent l'espèce. Dans la vallée de l'Anglin, 4 cavités situées dans autant d'arbres différents, tous des chênes, abritent l'espèce dans la zone prospectée à Chaillac, Roussines et Prissac.</p> <p>Habitats fréquentés Habitats (forestiers ou non) présentant de vieux arbres feuillus avec des cavités.</p>
1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Communautaire	-	C* C**	-	<p>Localisation Le Grand capricorne peut être observé aussi bien en amont qu'en aval de la vallée de la Creuse. Il l'a été sur des arbres de lisières de vieilles chênaies, un arbre isolé au sein d'une prairie et deux arbres intégrés à une haie.</p> <p>Habitats fréquentés Outre les massifs forestiers comportant des chênes, tous les milieux avec des chênes âgés.</p>
Poissons						
1095	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	-	<p>Localisation Elle se reproduit sur une grande majorité des radiers de la Creuse entre Néons-sur-Creuse et le barrage de la Roche-bat-l'Aigue. L'individu contacté le plus en amont en 2004, creusait un nid au niveau du pont du Menoux. La rivière Creuse à l'aval de Cerf-Thibault (hors site) comporte de nombreux nids. Le Salleron, la Bénéaize et l'Anglin jusqu'à l'aval de la retenue de Bélâbre.</p> <p>Habitats fréquentés (habitats d'intérêt communautaire potentiellement fréquentés) Zone de frayère sur faciès de plat courant (> 40 cm/s) et radiers (> 50 cm).</p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A=conservation excellente ; B=conservation bonne ; C=conservation moyenne; /=conservation non évaluée

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire	Intérêt	Représentativité* sur le site et état de conservation**			Description des habitats et localisation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Poissons						
1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	Communautaire	C* A**	C* B**	-	<p>Localisation Ces lamproies sont présentes toute l'année et se reproduisent essentiellement dans les petits affluents de la Creuse. L'espèce est présente essentiellement dans la Clavière et la Gargillesse, potentiellement dans le Brion, c'est-à-dire en dehors du site. Dans la vallée de l'Anglin, l'espèce est présente essentiellement sur les affluents et surtout dans la partie amont du bassin (le Chassin-court, le Bel Rio, l'Abloux, la Sonne, le Portefeuille et le Salleron plus en aval).</p> <p>Habitats fréquentés Eaux douces oxygénées dans les têtes de bassins et les ruisseaux.</p>
1102	Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	Communautaire	-	C* C**	-	<p>Localisation Cette espèce se reproduit dans la Creuse sur les radiers. La station de reproduction la plus amont est authentifiée à Ciron en 2004.</p> <p>Habitats fréquentés Anadrome, elle se reproduit sur un substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable.</p>
5339	Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	-	<p>Localisation La Bouvière a été localisée à proximité du site, dans les parties sableuses voire légèrement vaseuses à courant faible de la Bouzanne abritant des moules d'eau douce et dans les affluents de la Creuse, en contact avec le site.</p> <p>Habitats fréquentés Boires et annexes fluviales au cours lent.</p>
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Communautaire	C* A**	C* B**	-	<p>Localisation Radiers de la Creuse, de la Bouzanne, de la Clavière, de la Gargillesse.</p> <p>Habitats fréquentés Zones de résurgence, dans les secteurs de courants lents. (3260)</p>
Amphibiens et reptiles						
1166	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Communautaire	C* B**	C* C**	-	<p>Localisation Le Triton crêté est présent dans plusieurs mares et carrières à proximité plus ou moins immédiate du site mais le périmètre ne contient pas ou peu de milieux favorables pour la reproduction. Il est probable que des stations existent dans le site, au moins au moment de la dispersion et de l'hivernage. Le Triton crêté est presque absent en Limousin (Dohogne et Grugier, 2002). L'espèce devient très rare au sud de Dunet, elle est nettement mieux représentée au nord où elle devient commune à la latitude de Bélâbre.</p> <p>Habitats fréquentés Le Triton crêté se rencontre dans les points d'eau profonds (0,5-1 m) relativement bien ensoleillés et pourvus d'une abondante végétation aquatique, dans les réseaux de mares des plateaux ou en bordures de certains affluents.</p>
1193	Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation On le rencontre plus particulièrement près des suintements humides de la zone des sources des ruisseaux affluents de la Creuse en secteur bocager. Dans la vallée de l'Anglin, l'espèce est présente sur plusieurs dizaines de stations en différents noyaux de populations relativement proches les uns des autres.</p> <p>Habitats fréquentés L'habitat de reproduction est constitué de zones humides de très petites superficies, mares, lavoirs, suintements paratourbeux, ornières, flaques, sources, abreuvoirs à bétail, vasques de ruisseaux temporaires, parfois étangs et zones inondées de carrières. Les milieux terrestres préférentiels sont le bocage ou les zones forestières ouvertes.</p>
1220	Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Communautaire	C* B**	C* C**	-	<p>Localisation La Cistude utilise largement la Creuse et ses affluents, notamment le Suin ; elle utilise aussi les affluents en aval de Badecon-le-Pin et se reproduit avec succès sur certaines terrasses alluviales sableuses des environs d'Argenton-sur-Creuse.</p> <p>Habitats fréquentés Etangs et cours d'eau plus ou moins bordés de végétation aquatique.</p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A=conservation excellente ; B=conservation bonne ; C=conservation moyenne ; /=conservation non évaluée

Suite du tableau page suivante



Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire	Intérêt	Représentativité* sur le site et état de conservation**			Description des habitats et localisation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Mammifères (hors chiroptères)						
1337	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Communautaire	-	C* C**	-	<p>Localisation Une famille de Castor d'Europe, semble établie depuis 2002 sur la Creuse dans le département de la Vienne à l'aval immédiat de la limite départementale (Poitou-Charente Nature, avril 2003). Cette espèce fréquente la rivière Creuse et les milieux rivulaires, dans le département de l'Indre à l'aval immédiat du site (Lurais, Le Blanc), mais les indices relevés sont pour l'instant trop fragmentaires pour permettre de localiser précisément l'espèce, ils témoignent du passage d'au moins un individu.</p> <p>Habitats fréquentés Cours d'eau lents bordés de boisements de saules, de frênes, de trembles, de peupliers, d'aulnes ou encore de bouleaux. (3260, 91E0)</p>
1355	Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	Communautaire	C* C**	C* C**	C* B**	<p>Localisation L'espèce est très présente dans la haute vallée de la Creuse depuis son entrée dans le département et jusqu'à l'aval de la retenue de la Roche-Bat-l'Aigue.</p> <p>Le département de l'Indre, situé sur la zone de recolonisation nord Limousin figure parmi les clés pour l'avenir de l'espèce au niveau européen. En effet, les populations occidentales et orientales de l'espèce sont aujourd'hui morcelées, fragmentées et évoluent isolément. La pérennisation de l'espèce en Europe passe donc notamment par la reconnexion des populations entre elles</p> <p>Habitats fréquentés Zones relativement tranquilles de divers milieux aquatiques riches en proies disponibles et proches d'une végétation dense et variée (mégaphorbiaies, ourlets, ronciers...).</p>
Chiroptères						
1303	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation Observés dans des cavités naturelles ou artificielles des coteaux de la Creuse, mais aussi combles, caves de bâtiments et arbres creux. L'espèce semble assez bien répartie dans la vallée de l'Anglin. De nombreuses nouvelles stations restent cependant à découvrir. A l'heure actuelle aucune ne présente d'effectifs remarquables.</p> <p>Habitats fréquentés Paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés et cavités naturelles ou artificielles souvent souterraines pour hiberner.</p>
1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation Régulièrement observé dans la vallée de la Creuse : mine au Poitou, château de Chabenet, cave Poirrière, plus généralement dans les cavités des coteaux de la Creuse, mais aussi combles et caves de bâtiments en secteurs semi-ouverts (bocage, landes, boisement clairs...). Aucun site important n'est actuellement connu dans la vallée de la Creuse en dehors de la colonie de reproduction du château de Chabenet. La répartition connue actuellement concerne essentiellement des gîtes de chasse, de reproduction ou d'hivernage.</p> <p>Dans la vallée de l'Anglin, deux très importantes colonies de reproduction ont été découvertes dont une représente la plus importante connue dans le département avec 190 individus en juillet à Bélâbre. La seconde à Chalais semble inférieure à 100 individus.</p> <p>Habitats fréquentés Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40 %), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies et ripisylves, landes, friches, vergers pâtures, jardins...</p>
1305	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Communautaire	C* B**	B* B**	-	<p>Localisation Observés dans des cavités naturelles ou artificielles des coteaux de la Creuse, principalement à l'aval du Blanc. L'espèce est sans doute plus présente dans la partie amont du bassin versant de la Creuse compte tenu de la qualité des milieux présents.</p> <p>Une population très importante constituée de plusieurs noyaux de reproduction situés sur la Gartempe, l'Anglin et probablement la Creuse utilise comme zone de chasse le site dans son extrémité aval au niveau de Lurais.</p> <p>Habitats fréquentés Les paysages karstiques riches en grottes et proches de l'eau sont préférés. Dans les régions accidentées, seuls les piémonts chauds sont fréquentés. Les types de paysages occupés se composent de 30 % de bois, 30 % de prairies, 30 % de cultures et de 10 % d'autres paysages en France continentale et de 75 % de garrigues et 25 % de friches et de vignes en région méditerranéenne ; les paysages variés en mosaïque lui sont favorables.</p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A=conservation excellente ; B=conservation bonne ; C=conservation moyenne ; /=conservation non évaluée

Suite du tableau page suivante



PARTIE 4 – PIÈCE 2 - ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

SECTION III: LA FLORE, LES HABITATS ET LA FAUNE

Code Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire	Intérêt	Représentativité* sur le site et état de conservation**			Description des habitats et localisation
			ZSC FR 2400535	ZSC FR 2400536	ZSC FR7401129	
Chiroptères						
1308	Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation Observée dans des combles, caves de bâtiments et arbres creux dans les secteurs boisés parfois en cavités lors des hivers rigoureux, cette espèce est encore très mal connue dans la vallée de la Creuse. Des stations intéressantes au Pont-Chrétien et à Gargillesse.</p> <p>Deux colonies de reproduction connues à Concremiers et à Chalais depuis près de vingt ans étaient toujours présentes en 2004 avec des effectifs stables pour les deux sites sur cette période, les deux totalisant une petite trentaine d'individus.</p> <p>Habitats fréquentés Forêts mixtes âgées (chênaies) avec strate buissonnante ou arbustive importante et de préférence en présence de zones humides forestières.</p>
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Communautaire	C* B**	C* B**	C* B**	<p>Localisation Le Murin à oreilles échancrées a été contacté en petit nombre dans plusieurs sites de coteaux. Il semble trouver dans la vallée de la Creuse des conditions favorables pour l'ensemble de son cycle.</p> <p>L'espèce a été contactée à deux reprises dans la vallée de l'Anglin, à chaque fois en période estivale.</p> <p>Habitats fréquentés Vallées alluviales, massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides et est également présent au sein des systèmes bocagers.</p>
1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Communautaire	D* /**	C* B**	-	<p>Localisation La seule station connue dans la vallée de la Creuse demeure actuellement les caves du Pont de Bois au Pont-Chrétien-Chabenet, où l'espèce a été contactée en hivernage. Ce site qui rassemble la totalité des espèces de l'annexe II en hivernage est l'un des plus intéressants de la vallée dans sa partie amont.</p> <p>Dans la vallée de l'Anglin, une seule observation a été effectuée en 1991 en période estivale à Chaillac.</p> <p>Habitats fréquentés Forêts de feuillus âgées à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs et aussi la strate herbacée des milieux forestiers ouverts.</p>
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Communautaire	C* B**	C* C**	C* B**	<p>Localisation Cavités naturelles ou artificielles des coteaux de la Creuse en hiver et combles, caves de bâtiments, greniers proches de futaies feuillues en été. Environ 630 ha ont été identifiés comme habitats de l'espèce à l'amont d'Argenton dans la périphérie immédiate du site et dans la vallée de la Bouzanne.</p> <p>L'espèce est présente essentiellement dans la partie amont de la vallée de l'Anglin, de Bélâbre à la Châtre-l'Anglin, aussi bien en période hivernale qu'en été. Aucune station connue ne rassemble d'effectifs importants sauf une ancienne colonie très importante dans les combles du clocher de Prissac.</p> <p>Habitats fréquentés Forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).</p>
Plantes						
1831	Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)	Communautaire	D* /**	-	-	<p>Localisation Quelques individus discrets ont été observés sur une mare localisée en bordure de prairie, hébergeant par ailleurs des populations de characées. Cette mare est utilisée comme abreuvoir pour les animaux et est piétinée sur une partie du pourtour.</p> <p>Habitats fréquentés Croît dans les milieux modérément acides, neutres ou très modérément calcaires (évitant les extrêmes). Il semble préférer un bon ensoleillement et une eau claire, mais peut s'accommoder de l'ombre et d'une eau turbide. Les substrats sont variés (sableux, vaseux). La plante supporte des variations de niveau d'eau importantes et on la rencontre dans une gamme variée de milieux aquatiques ou amphibies (étangs, mares), voire dans des fossés, ruisselets ou ruisseaux à eaux lentes.</p>

« - » : non présent sur le site Natura 2000 considéré

* Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

** Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A=conservation excellente ; B=conservation bonne ; C=conservation moyenne ; /=conservation non évaluée

Source :

Formulaire Standard de Données (consultation octobre 2016)

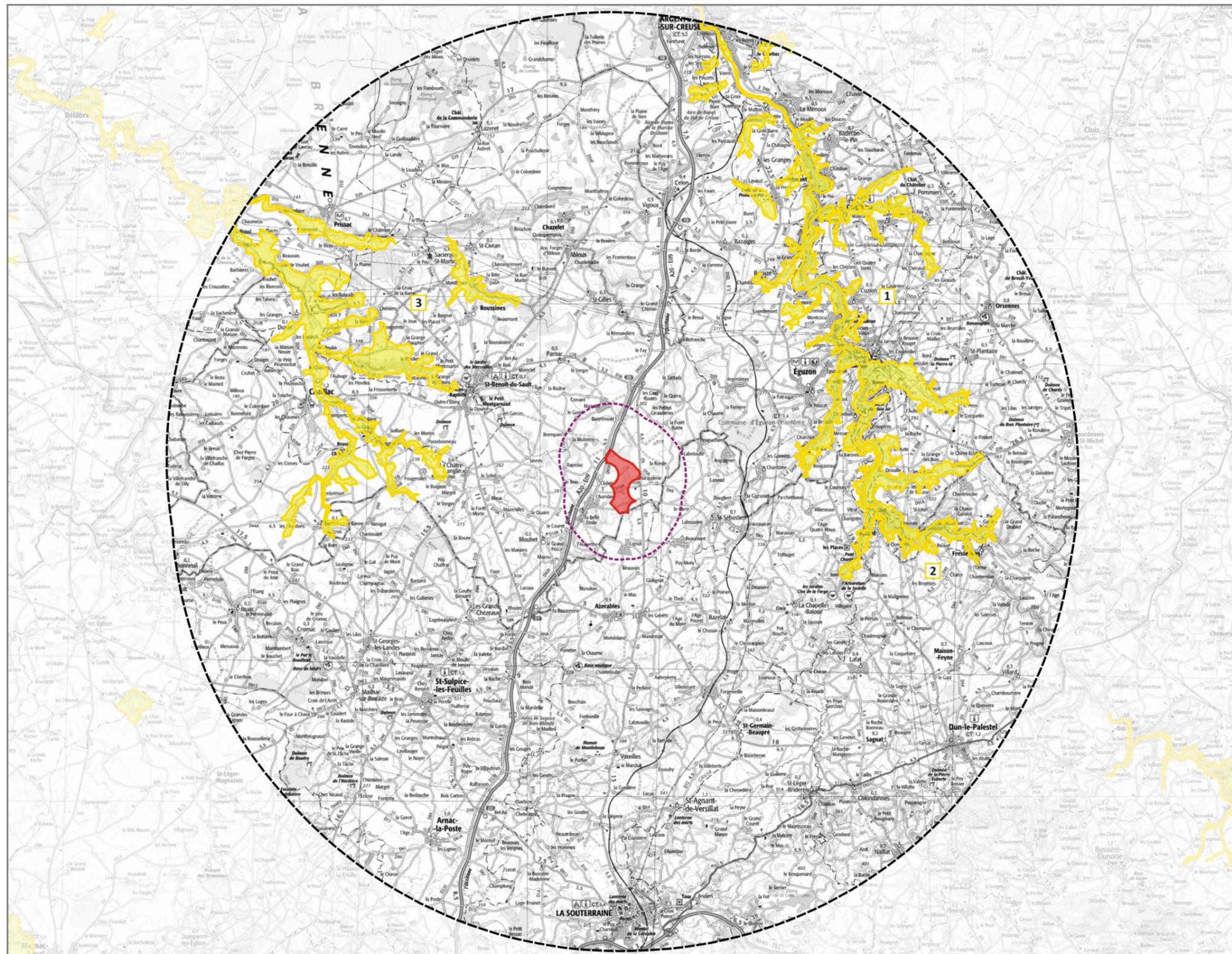
PNR de la Brenne & Indre Nature, 2005. Site Natura 2000 FR2400536 : « Vallée de la Creuse et affluents » - Document d'objectifs. 76 p. + annexes.

Groupe Mammalogique et Herpéthologique du Limousin, 2003. Vallée de la Creuse – Document d'objectifs. 169 p. + annexes.

PNR de la Brenne & Indre Nature, 2005. Compléments du document d'objectifs Site Natura 2000 n°FR2400535 « Vallée de l'Anglin et affluents ». 174 p.



SITES NATURA 2000



- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

- ZSC
- 1** FR2400536 - Vallée de la Creuse et affluents
- 2** FR7401129 - Vallée de la Creuse
- 3** FR2400535 - Vallée de l'Anglin et affluents



Fond cartographique : Scan 100 / Source : DREAL Centre-Val de Loire, Conseil Départemental de l'Indre, DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 dans le périmètre d'étude éloigné



Aucune contrainte vis-à-vis de périmètres de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel ne concerne directement les périmètres immédiat et rapproché. Le projet ne s'inscrit pas dans un secteur reconnu pour la valeur patrimoniale voire réglementaire de ses habitats, de sa flore et des populations animales qui le fréquentent.

On rappelle toutefois que l'absence de zonage existant n'infirmes pas la présence potentielle d'habitats et/ou d'espèces de faune ou de flore protégés au titre du droit français. C'est pourquoi une approche fine de la flore et des habitats à l'échelle du périmètre immédiat, et de la faune à l'échelle du périmètre rapproché a été réalisée (cf. chapitre 2.4.2 page 52 et chapitre 2.5 page 73).



2.2. Continuités écologiques

2.2.1. Continuités écologiques nationales

Le document cadre portant sur les orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques est un annexe du décret portant adoption de ces mêmes orientations nationales.

Ce document décrit notamment les diverses continuités écologiques d'importance nationale pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. Ci-dessous sont détaillés les interactions entre les continuités écologiques identifiées et la zone du projet éolien.

La commune de Mouhet et sa région proche, semblent intéressées par la continuité écologique d'importance nationale des milieux boisés numéro 7 décrite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Continuité écologique d'importance nationale – milieu ouverts frais à froids

Numéro	Nom	Description
7	Axe longeant le nord-ouest du massif central. En se mêlant au 9, il se prolonge ensuite jusqu'à la Lorraine	Longe le Massif Central au Nord-Ouest (répartition de <i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Harz), rejoint la Sologne puis remonte jusqu'à la Lorraine en passant par la Bourgogne et la Champagne-Ardenne. En Champagne-Ardenne, cette continuité de milieux fermés et plutôt calcicoles traverse le Sud du département de l'Aube (Barrois auboïs) jusqu'au Barrois haut marnais.



- Forêt de montagne.
- ① Chaîne pyrénéenne.
- ② Massif central.
- ③ Arc alpin, Jura et Vosges.
- Forêt de plaine.
- ④ Liaison chaîne pyrénéenne/Massif central partant du Massif d'Albères.
- ⑤ Axes domaines méditerranéen/atlantique passant par le Causse de Gramat.
- ⑥ Axe partant du littoral atlantique et se scindant en plusieurs branches vers la Normandie, le Centre, la Bourgogne et la Franche-Comté.
- ⑦ Axe longeant le Nord-Ouest du Massif central. En se mêlant au 9, il se prolonge ensuite jusqu'à la Lorraine.
- ⑧ Continuités méditerranéennes reliant des massifs importants (Maures, Lubéron, Sainte-Baume) à l'arc alpin.
- ⑨ Axe partant du massif de Paiolive au Sud-Est du Massif central pour remonter vers l'Ouest, jusqu'à la Sologne.
- ⑩ Partant du Sud-Ouest du Massif central, cette continuité forestière remonte la vallée du Rhône puis la vallée de la Moselle jusqu'à la frontière allemande.
- ⑪ Connexion [Massif central - Jura].
- ⑫ Axe depuis le Jura jusqu'à l'ouest de Rouen.
- ⑬ Partant de l'Ouest de Besançon, cette continuité rejoint la frontière belge au niveau de la Meuse.
- ⑭ Cet axe relie le sud de la Basse-Normandie à la frontière belge au niveau de la Meuse en passant par le Nord de l'Île-de-France et la forêt de Compiègne.
- ⑮ Cet axe relie les continuités 7 et 14 en longeant l'Ouest de la Champagne-Ardenne, au niveau de la Cuesta d'Île-de-France.
- ⑯ Axe transversal permettant de relier les continuités 12 et 13 par les massifs de l'Arc boisé d'Île-de-France et la Brie francilienne et champenoise.
- ⑰ Continuité partant du Nord-Ouest de l'Île-de-France et remontant jusqu'en Nord-Pas-de-calais par la limite IDF/Haute-Normandie puis en traversant Amiens.
- ⑱ Continuité longeant la frontière franco-belge.

NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

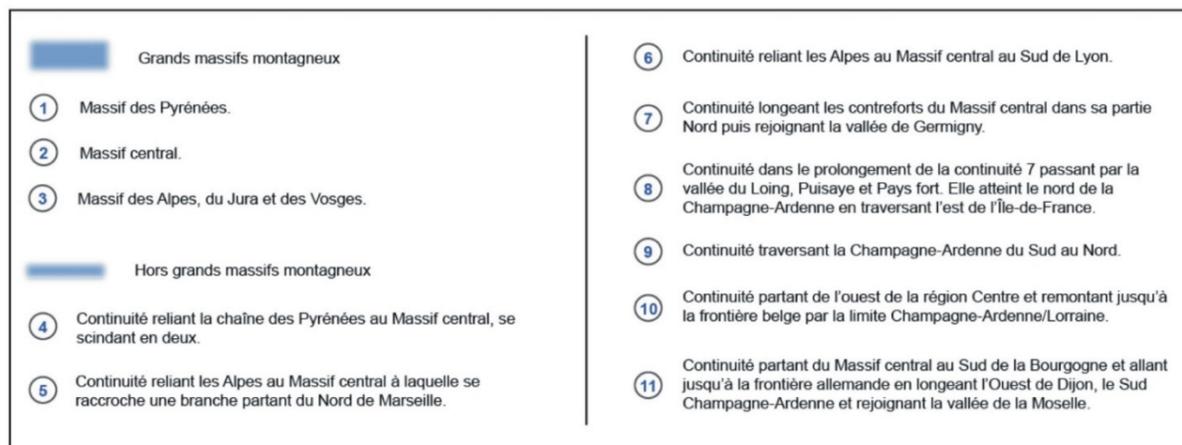
Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

Figure 6 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux boisés



La commune de Mouhet et sa région proche se positionnent sur une des grandes continuités écologiques du Massif Central en ce qui concerne les milieux ouverts frais à froids.

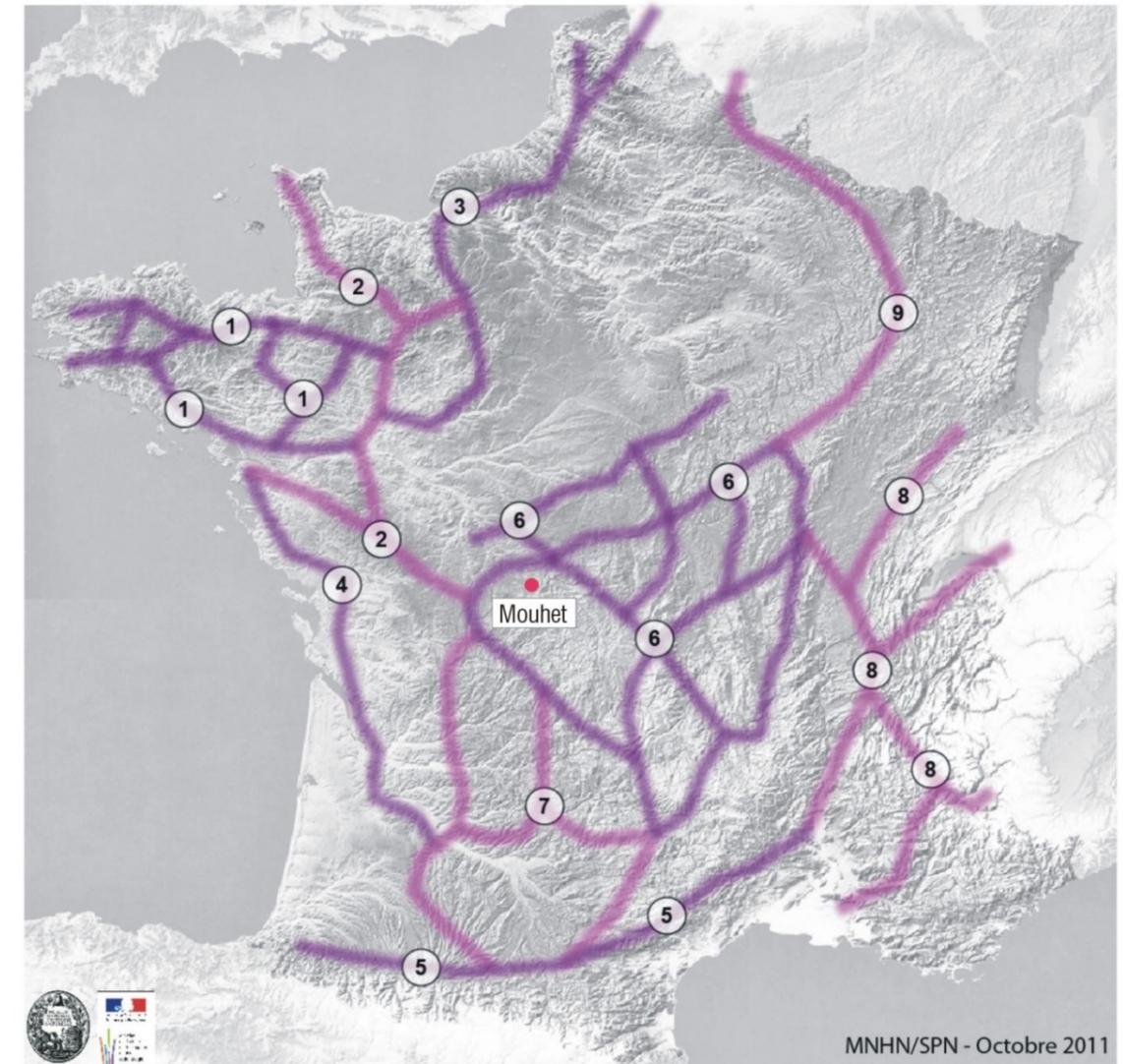
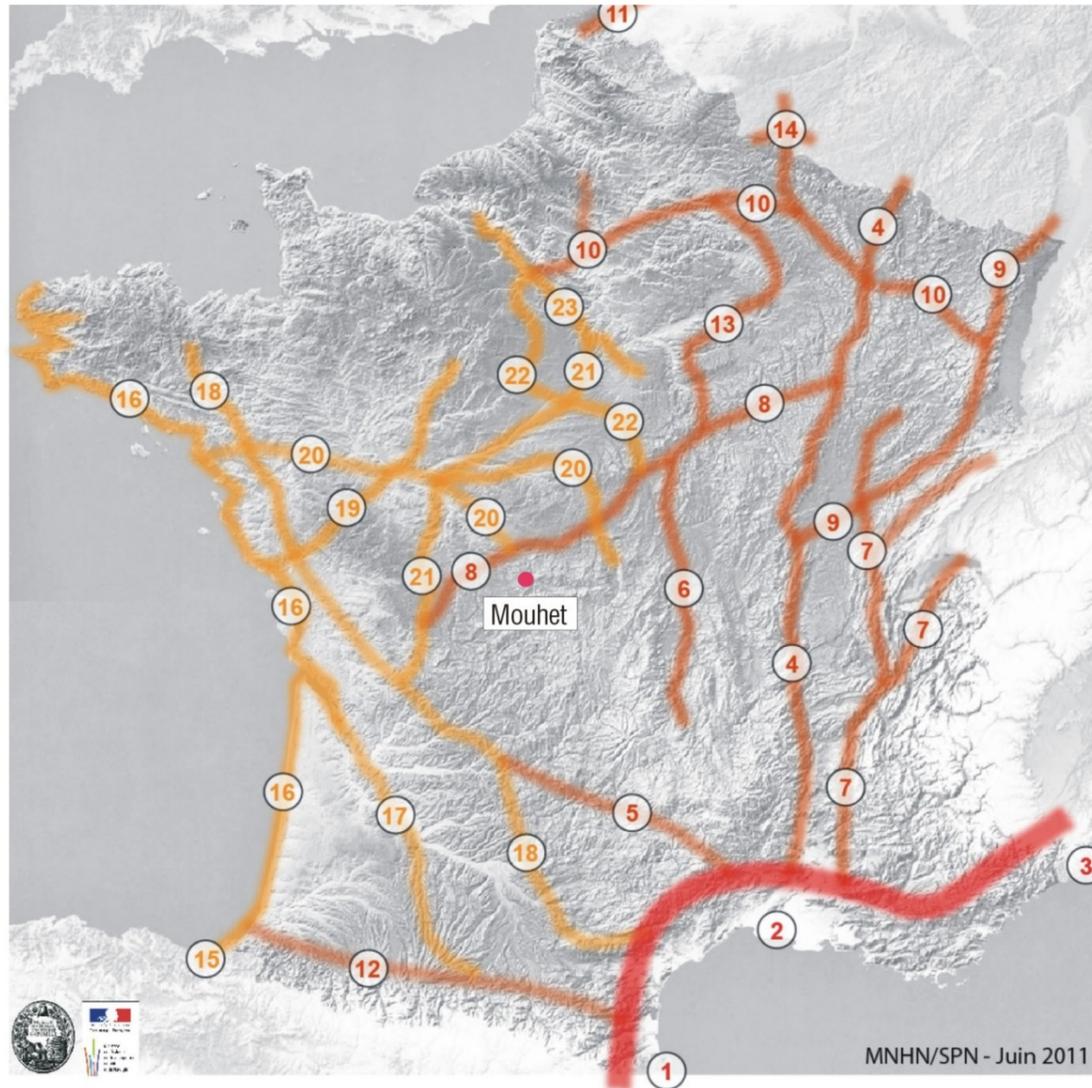
En revanche, la commune de Mouhet et sa région proche ne sont pas concernées par la présence de continuités écologiques d'importance nationale en ce qui concerne les milieux ouverts thermophiles et les continuités bocagères.



NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

Figure 7 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux ouverts frais à froids



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Continuités du bassin méditerranéen. ① Passage domaine méditerranéen France-Espagne. ② Arc méditerranéen. ③ Passage domaine méditerranéen Italie-France. | <ul style="list-style-type: none"> ⑫ Piémont calcaire pyrénéen. ⑬ Continuité Bourgogne-Picardie. ⑭ Liaison France-Belgique. |
| <ul style="list-style-type: none"> Continuités dont la tendance calcicole est plutôt nette. ④ Couloir rhodanien remontant jusqu'à l'Allemagne. ⑤ Liaison calcaire domaine méditerranéen - domaine atlantique. ⑥ Axe de la Limagne. ⑦ Axe Préalpes et Alpes calcaires se poursuivant vers le nord sur le Jura. ⑧ Axe Ouest-Est au nord du Massif central (Poitou => Champagne-Ardenne). ⑨ Vallée du Doubs (Vallée du Rhône => plaine alsacienne puis nord de l'Allemagne). ⑩ Arc de la Seine jusqu'au Rhin par Île-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine. ⑪ Passage du littoral entre la France et la Belgique. | <ul style="list-style-type: none"> Continuités dont la tendance calcicole/calcifuge n'est pas franche. ⑮ Passage [Région cantabrique Espagne]-[Sud-ouest de la France]. ⑯ Littoral atlantique depuis le Pays-Basque jusqu'à la Bretagne. ⑰ Axe Chaîne pyrénéenne/Littoral atlantique. ⑱ [Domaine méditerranéen] => [Domaine atlantique] jusqu'à la Bretagne. ⑲ Littoral atlantique => Basse Normandie. ⑳ Littoral atlantique (Loire) => Massif central (Creuse et Cher). ㉑ Seuil du Poitou permettant le passage vers le Bassin Parisien. ㉒ Massif central (Confluence Loire/Allier) => Normandie (Vallée de l'Eure). ㉓ Sud de l'Île-de-France => Ouest de Rouen. |

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Continuité bocagère (la distinction de couleur a simplement pour but d'améliorer la lisibilité de la carte) ① Bocage breton : de Quimper à Angers et de Brest à Laval. ② Axe bocager depuis le Cotentin jusqu'au Massif central. ③ Axe bocager depuis la Sarthe jusqu'à la Belgique. ④ Axe bocager depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à l'ouest d'Agen. | <ul style="list-style-type: none"> ⑤ Axe bocager des piémonts pyrénéens jusqu'au Rhône. ⑥ Complexe bocager du Massif central et de sa périphérie. ⑦ Axes bocagers du sud-ouest entre Massif central et Pyrénées. ⑧ Secteurs bocagers de l'est de la France. ⑨ Axe bocager de Dijon jusqu'à la Thiérache. |
|--|---|

NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

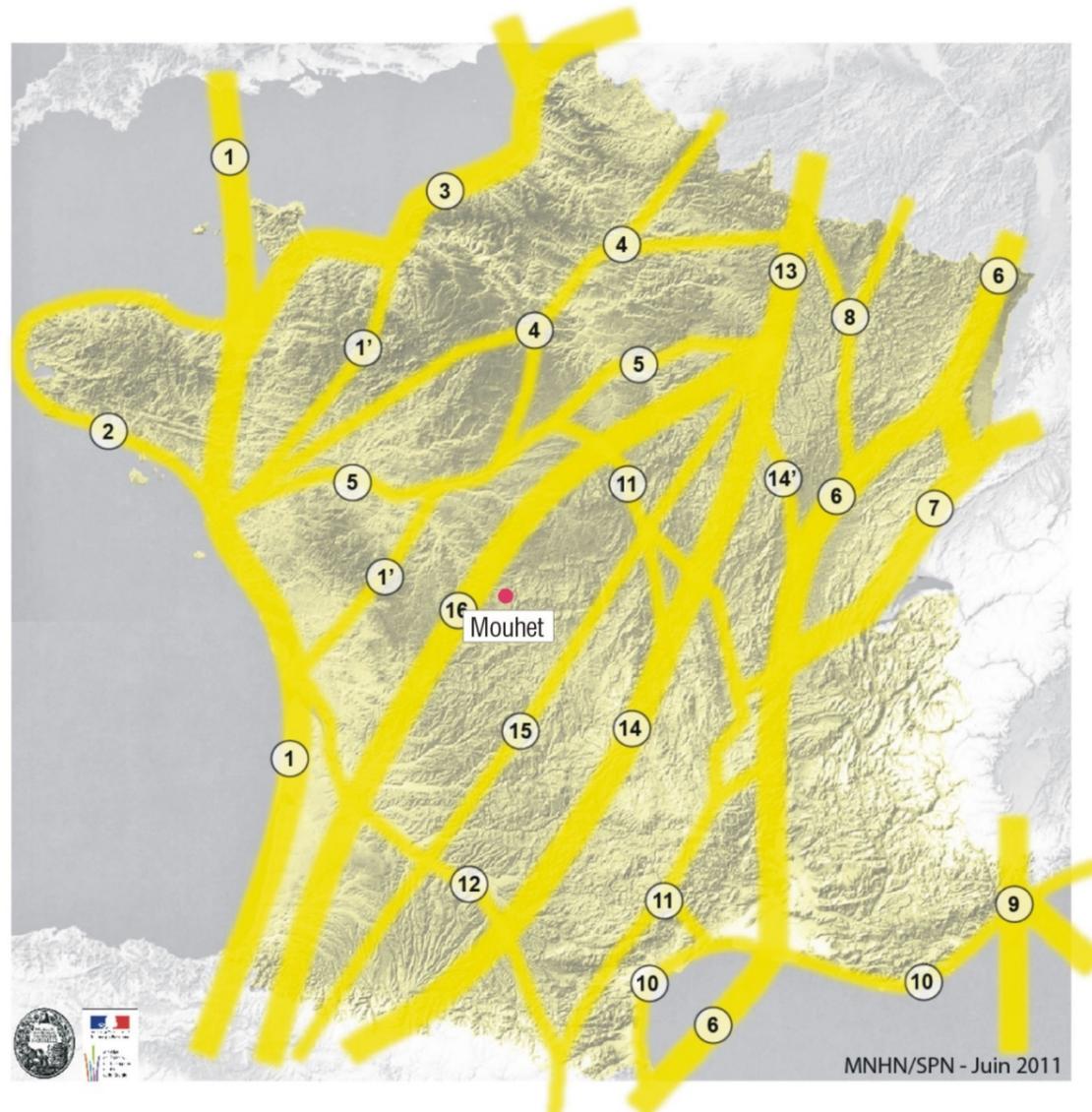
NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

Figure 9 : Continuités écologiques d'importance nationale - continuités bocagères

Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

Figure 8 : Continuités écologiques d'importance nationale : milieux ouverts thermophiles



La commune de Mouhet et sa région proche se positionnent à proximité d'une voie de migration pour l'avifaune d'importance nationale (numéro 16 : axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif Central), telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Continuité écologique d'importance nationale – voie de migration pour l'avifaune d'importance nationale

Numéro	Nom de la voie	Description	Sites de migration et d'hivernage importants (RNN, ZPS...)	Exemples d'espèces à titre indicatif et non exhaustif
16	Axe Nord-est/Sud-ouest passant par le nord du Massif Central	<p>Voie essentiellement utilisée en migration retour depuis l'Europe du Nord et de l'Est vers la péninsule ibérique et contournant le Massif central par le Nord</p> <p>En prénuptial, ces axes peuvent être empruntés par certains oiseaux effectuant des migrations plus diffuses (divers canards, chevaliers, ...)</p> <p>Certains oiseaux peuvent également bifurquer vers le littoral atlantique par la voie 5, en suivant la Seine et/ou la Loire.</p> <p>Il faut noter par ailleurs que les voies 14, 15, 16 et même 1 sont en liaison à flanc des Pyrénées atlantiques, notamment en migration postnuptiale. Un certain nombre d'oiseaux parviennent en effet jusqu'aux Pyrénées par l'une ou l'autre des voies puis longent la chaîne pyrénéenne jusqu'à trouver des cols franchissables en fonction de l'altitude et des courants de masses d'air favorables.</p>	<p>Lac du Der (Champagne-Ardenne)</p> <p>Etangs de la Brenne (Centre)</p> <p>Etangs de Sologne (Centre)</p> <p>Polygone de tir de Bourges</p> <p>RNN Val de Loire (Centre)</p> <p>Col d'Organbidexka (Aquitaine)</p>	<p>Voie privilégiée de la Grue cendrée qui emprunte un trajet retour nord/sud bien défini depuis les Ardennes jusqu'aux Pyrénées en longeant le Massif central par le nord.</p> <p>Cigognes blanche et noire</p> <p>De nombreux rapaces utilisent également cette voie (bondrée apivore, milan noir, milan royal)</p> <p>Pigeon ramier et pigeon colombin</p> <p>Certains passereaux (hirondelles rustiques, pipit farlouse, linotte mélodieuse)</p>

Probabilité de passage :

- Forte
- Moyenne
- Faible

<ul style="list-style-type: none"> ① Littoral atlantique, traversée de la Bretagne puis de la Manche jusqu'à l'Angleterre. ② Littoral breton comme crochet de l'axe majeur 1. ③ Poursuite de l'axe 1 le long du littoral de la Manche puis vers le nord de l'Europe. ④ Axe nord-ouest => nord-est reliant l'embouchure de la Loire à la Belgique. ⑤ Cours de la Loire jusqu'à Orléans rejoignant ensuite la Seine. ⑥ Axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura. 	<ul style="list-style-type: none"> ⑦ Décroché de la continuité 6 par le bassin lémanique ⑧ Voie secondaire à la continuité 6 rejoignant directement le nord. ⑨ Voie en provenance de Méditerranée et de la Corse. ⑩ Littoral méditerranéen reliant l'Espagne à l'Italie. ⑪ Axe depuis les Pyrénées orientales jusqu'à Orléans. ⑫ Axe Pyrénées orientales - Estuaire de la Gironde. ⑬ Axe Europe du nord/France. ⑭ Axe nord-est/sud-ouest passant par le sud du Massif-Central. ⑮ Axe nord-est/sud-ouest passant par le centre du Massif-Central. ⑯ Axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif-Central.
---	--

NB : Cette illustration, compte tenu de l'échelle nationale et du type de représentation retenue, ne doit pas être interprétée de manière stricte et ne peut justifier la mise en place de mesures réglementaires.

Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

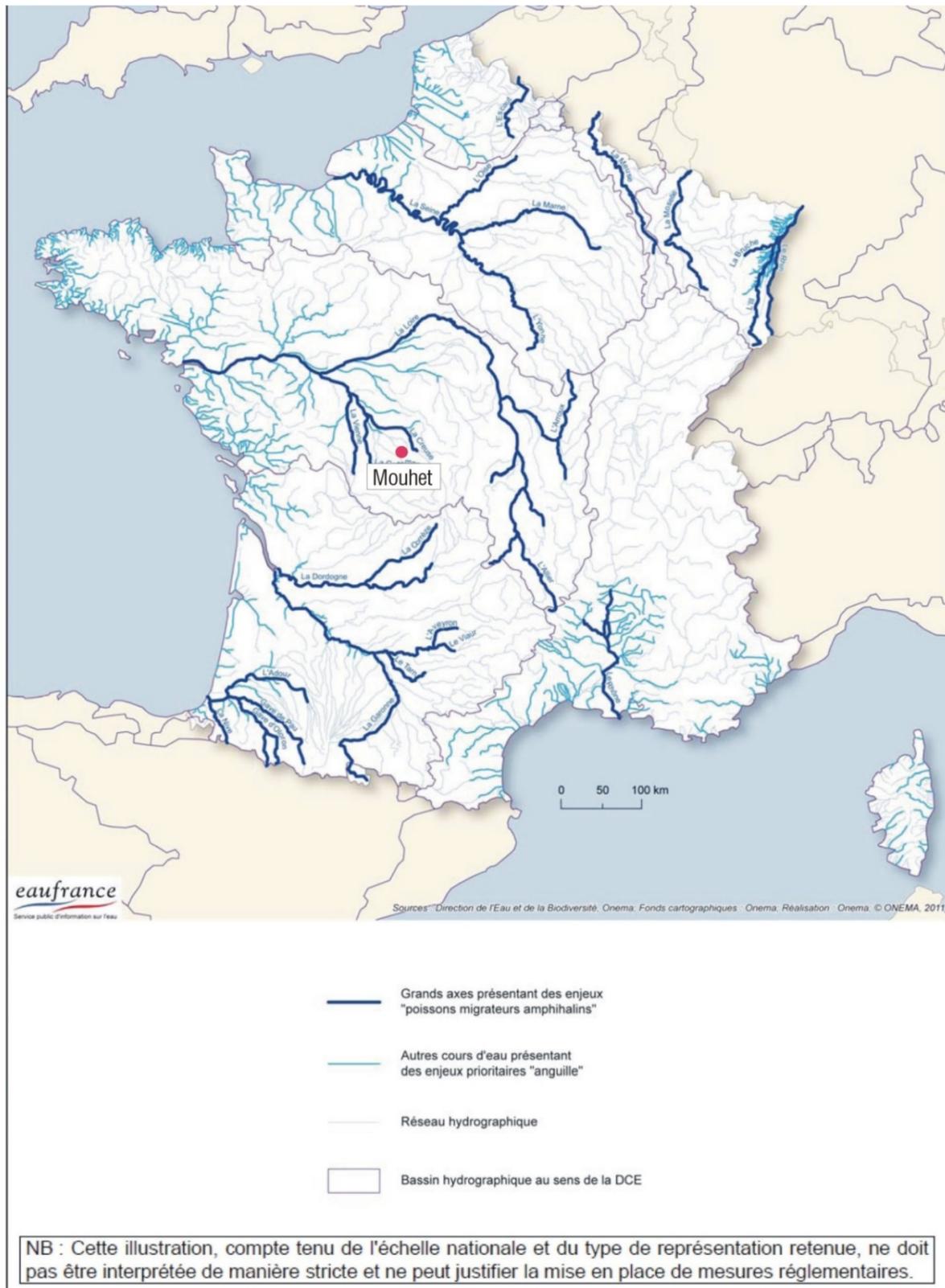
Figure 10 : Continuités écologiques d'importance nationale : avifaune migratrice



Le projet éolien de Mouhet est situé à proximité d'un grand axe présentant des enjeux relatifs aux poissons migrateurs ou aux anguilles, celui de la Creuse s'écoulant à 9,7 km environ à l'est du périmètre immédiat.

Synthèses des enjeux sur les continuités écologiques nationales

La proximité des continuités écologiques des milieux boisés et des milieux ouverts frais à froids, ainsi que la proximité d'un axe important pour les oiseaux migrateurs (axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif Central), nécessitent une vigilance particulière au droit du projet éolien de Mouhet. Les inventaires avifaunistiques réalisés dans le périmètre d'étude rapproché (cf. chapitre 2.5.2.3 page 88) se sont attachés à caractériser les cortèges d'oiseaux et les flux migratoires au droit du secteur.



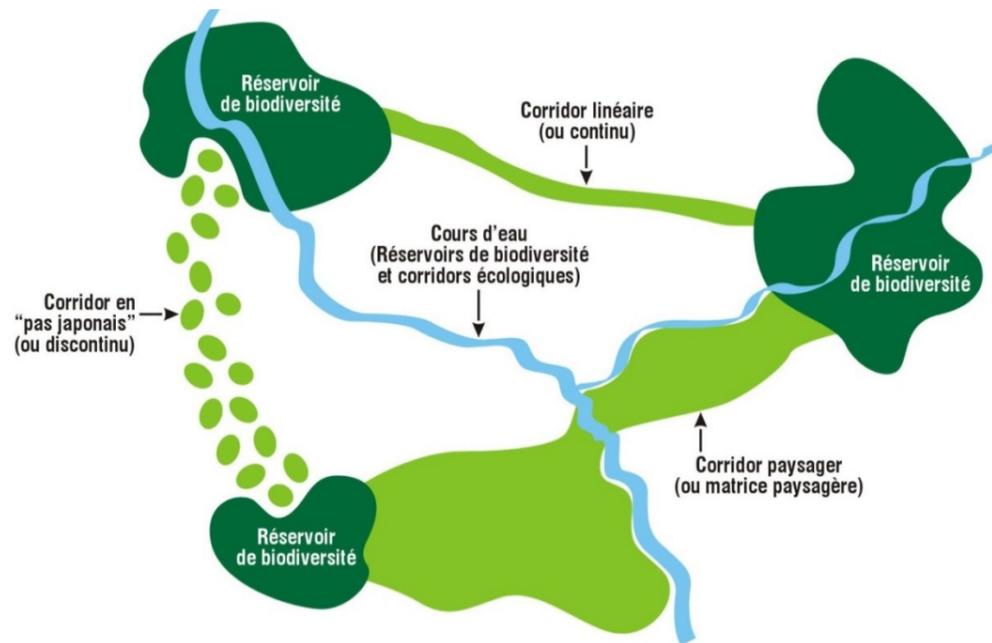
Source : Document-cadre. Orientations nationales pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques.

Figure 11 : Continuités écologiques d'importance nationale : poissons migrateurs amphihalins



2.2.2. Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique régionaux

La trame verte et bleue est constituée de réservoirs de biodiversité (zones les plus riches), reliés entre eux par des corridors écologiques. Elle se décompose en sous-trames correspondant à différents types de milieux (ex : sous-trame milieux forestiers, zones humides...). Ce réseau écologique comprend plusieurs échelles emboîtées : paneuropéenne, nationale, régionale, inter-communale et communale.



A l'échelle régionale, l'article L.371-3 du code de l'environnement prévoit l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), conjointement par l'Etat et la Région, en association avec un comité régional « trames verte et bleue » (comité TVB).

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Centre a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014. Le SRCE du Limousin a été adopté par arrêté du préfet de région le 17 avril 2015.

Les éléments constitutifs et l'organisation de la trame verte et bleue

Afin d'assurer la pertinence des réseaux écologiques, qui répondent à des besoins spécifiques des espèces considérées, le travail d'identification des réservoirs et des corridors a été réalisé en travaillant par sous-trames, qui correspondent à des grands types de milieux.

Les sous-trames sont définies au niveau régional en fonction des caractéristiques du territoire. Si leur dénomination et les milieux qu'elles regroupent sont laissés à l'appréciation des régions, les travaux menés en régions doivent présenter une cohérence avec les attendus nationaux. En particulier, les sous-trames doivent prendre en compte les grands continuums nationaux. Ces continuums sont des ensembles de milieux constituant des axes de déplacements à grande échelle pour des espèces représentant un enjeu national. Il s'agit :

- des milieux boisés ;
- des milieux ouverts ;
- des milieux humides ;
- du littoral ou de la montagne (le cas échéant).

Par ailleurs, les travaux en régions doivent également prendre en compte les continuités d'importance nationale identifiées par le Museum National d'Histoire Naturelle. Enfin, une cohérence doit être assurée avec les travaux des régions limitrophes.

Au sein de chaque sous-trame sont définis les éléments constitutifs de la trame verte et bleue : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Pour la trame bleue, relative aux continuités aquatiques, les cours d'eau peuvent jouer à la fois le rôle de réservoirs et celui de corridors écologiques.

La cartographie du réseau écologique est ensuite confrontée aux éléments fragmentant du territoire : les zones urbanisées, infrastructures de transport, ouvrages obstacles à l'écoulement des eaux... autant d'éléments susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des réservoirs de biodiversité et de gêner ou empêcher le déplacement des espèces au sein des corridors.

La prise en compte des éléments fragmentant permet de caractériser les corridors :

- corridors à préserver : fonctionnels et non fragmentés, les espèces peuvent s'y déplacer et relier les réservoirs de biodiversité sans obstacle ;
- corridors à restaurer : ces zones relient deux réservoirs, mais sont fragmentées. Il est nécessaire de les restaurer pour que les espèces puissent les emprunter.

Du fait de la méthode mise en œuvre et afin de favoriser la lisibilité de la carte de synthèse des éléments de la Trame verte et bleue, seuls les principaux réservoirs et les principales continuités terrestres et aquatiques, définis à dire d'expert à l'échelle régionale, ont été représentés de façon schématique.

Interprétation des éléments cartographiés dans le SRCE de la région Centre

Concernant les sous-trames des milieux humides, milieux prairiaux, milieux boisés, pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, pelouses et lisières sèches sur sols calcaires, les cartes des différents atlas font figurer :

- Les réservoirs de biodiversité, espaces les plus riches du territoire pour la sous-trame considérée ;
- Les corridors écologiques potentiels permettant de relier les réservoirs de biodiversité entre eux, selon deux niveaux d'intervention possible dans le cadre du SRCE : les corridors à restaurer et ceux à préserver. Une emprise indicative de 3 km est représentée de manière à bien signifier qu'il s'agit de fuseaux de déplacement imprécis qu'il conviendra d'affiner à partir des connaissances locales au moment de la déclinaison du SRCE ;
- Les zones de corridors diffus à préciser localement qui correspondent à des espaces, périphériques aux réservoirs de biodiversité, au sein desquels l'identification d'axes de corridors n'a pas été possible à l'échelle de travail du SRCE ;
- Les corridors interrégionaux, qui correspondent aux liaisons écologiques identifiées avec les régions administratives voisines et contribuent à la cohérence de la trame verte et bleue nationale ;
- Les éléments fragmentant majeurs du territoire régional (autoroutes et routes à 2x2 voies, Lignes à Grande Vitesse) ;
- Les intersections des axes des corridors écologiques potentiels de la sous-trame avec les éléments fragmentant du territoire régional selon deux niveaux : difficilement franchissables et moyennement franchissables ;
- Les éléments reconnectant du réseau écologique (passages à faune et assimilés) selon deux catégories : niveau 1 (passage supérieur, au-dessus de l'élément fragmentant) et niveau 2 (passage inférieur). Nota : les données à disposition n'étant pas exhaustives, tous les aménagements existants ne sont pas représentés sur les cartes.



Concernant la sous-trame des cours d'eau, la carte ne distingue pas de réservoirs et de corridors. Elle figure, conformément à la réglementation, les cours d'eau classés (liste 1 et liste 2, certains pouvant relever des deux catégories) sur les deux bassins concernant la région Centre (Loire-Bretagne et Seine-Normandie). Quelques tronçons supplémentaires connus pour leur richesse biologique viennent compléter à la marge cet aspect de la trame bleue.

Concernant la sous-trame du bocage et autres structures ligneuses linéaires, la carte présente une modélisation, à la maille de 1 km², de la qualité du bocage selon les résultats d'un indice cumulant des données de densité de prairies, densité d'éléments fragmentant et densité de linéaires boisés (identification de zones de fonctionnalité). Trois réservoirs ont toutefois été identifiés : le bocage du Véron (37), le bocage de Noirlac et les prairies du méandre des Laisses (18). Aucun corridor n'a été identifié compte tenu du faible nombre de réservoirs de biodiversité.

Concernant la sous-trame des espaces cultivés, seuls des réservoirs de biodiversité ont été identifiés dans le cadre du SRCE. Ces espaces correspondent à des zones de présence avérée de l'avifaune remarquable des plaines cultivées régionales (Outarde canepetière et busards notamment).

Le paysage écologique du territoire dans le périmètre d'étude éloigné est dominé dans sa partie nord par le bocage du Boischaut entaillé par les vallées de la Creuse et de ses affluents, tandis que sur la frange nord s'esquisse la mosaïque de milieux de la Brenne (étangs, zones humides, landes, prairies et forêts).

Les principaux réservoirs biologiques identifiés par le SRCE de la région Centre au sein du périmètre éloigné (partie nord) sont représentés par la vallée de la Creuse et ses affluents à l'est, et par les vallées de l'Anglin et de ses affluents (l'Abloux notamment) à l'ouest. Ces réservoirs de biodiversité clairement identifiés par les zonages d'inventaire et réglementaire, présentent des superficies conséquentes contribuant à leur fonctionnalité. Le réseau écologique apparaît relativement préservé sur ce territoire.

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau, notamment la Creuse ici, constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique. Le bocage constitue sur ce territoire un enjeu supplémentaire. L'action résidera d'une part dans la caractérisation de ce bocage (type de haies, surface des parcelles...), son maintien, son entretien courant, son éventuelle restauration et son renouvellement dans les secteurs vieillissants. Une attention particulière est également à porter aux arbres isolés au sein des parcelles. La préservation du bocage est étroitement liée à la préservation des prairies.

Les déplacements des chiroptères au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies, boisements linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur le territoire 2 gîtes d'importance régionale à nationale recensés dans la partie centrésienne du périmètre éloigné, à Chaillac et Vigoux, implique une réflexion sur la structuration et la qualité générale de ce paysage écologique.

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières.

Il est par ailleurs à noter la présence d'éléments fragmentant conséquents notamment représentés par l'A20 qui crée une rupture est/ouest au sein. Ces éléments rendent en effet impossible le passage de nombreuses espèces, de par leur tracé linéaire, ou de par la présence de clôtures, ou du fait du risque de collision avec les véhicules les empruntant. L'A20 est toutefois jalonnée de 2 éléments reconnectant, localisé dans le périmètre rapproché, qui visent à lui redonner de la perméabilité pour les déplacements de la faune.

A l'échelle du périmètre immédiat, aucun grand réservoir de biodiversité n'est recensé. La partie sud-ouest englobe toutefois une zone de corridor diffus des milieux humides à préciser localement, correspondant à la vallée du ruisseau qui alimente l'étang du Moulin de l'Aumône.



SRCE RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE - TOUTES SOUS-TRAMES CONFONDUES

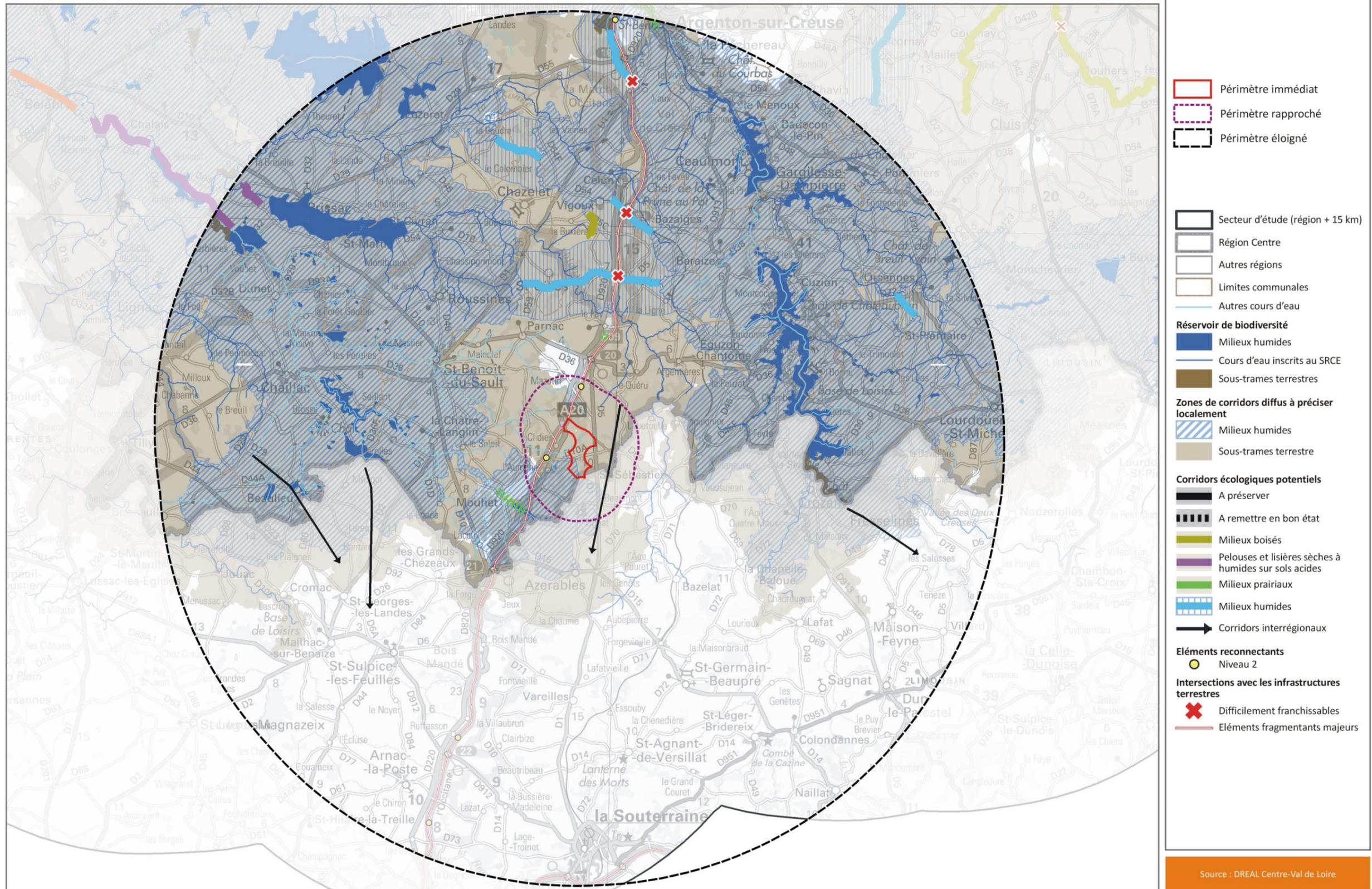


Figure 12 : SRCE région Centre-Val de Loire toutes sous-trames confondues



SRCE LIMOUSIN - CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE LIMOUSINE

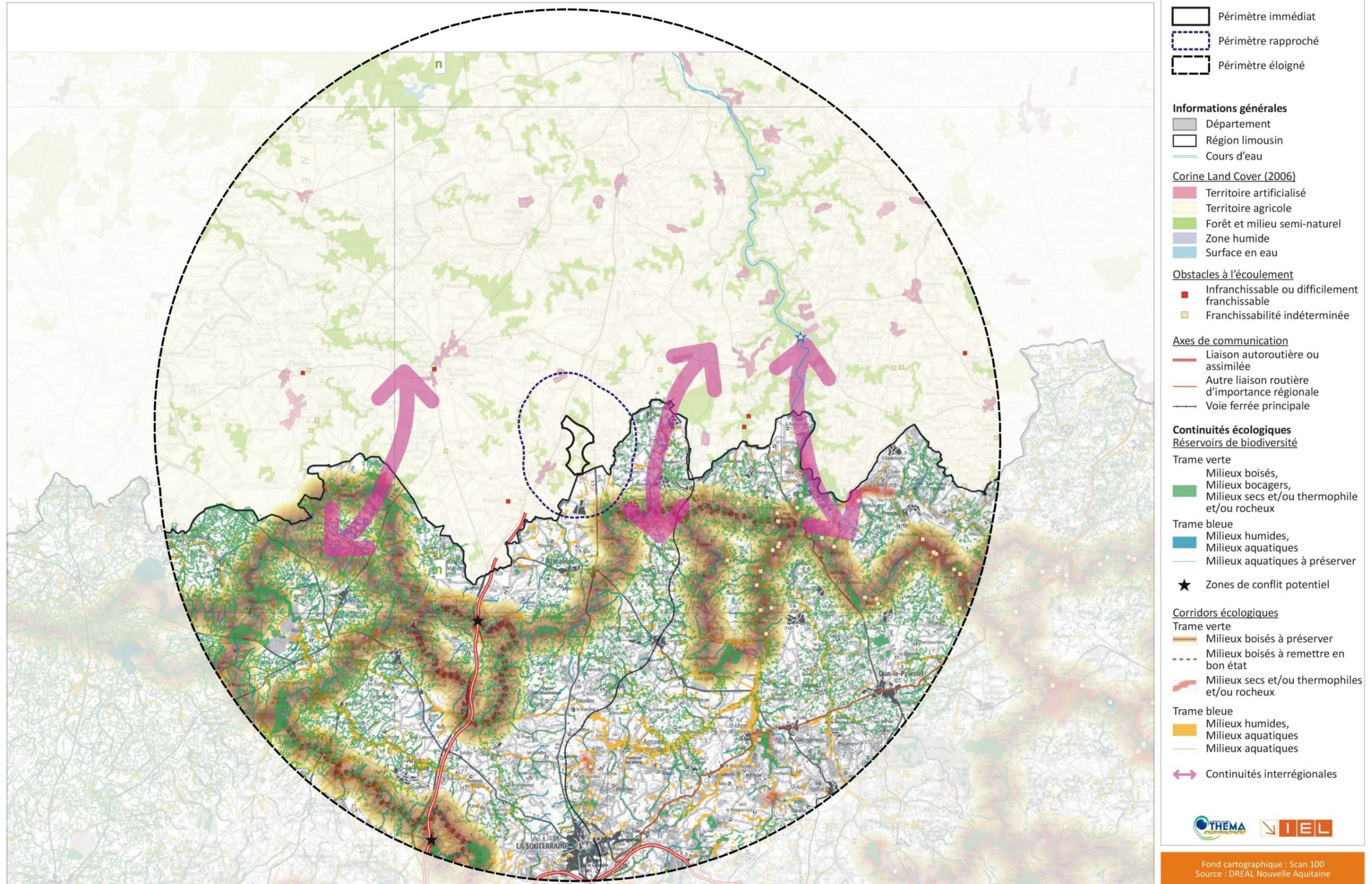


Figure 13 : SRCE Limousin – Continuités écologiques



Interprétation des éléments cartographiés dans le SRCE du Limousin

L'identification des trames écologiques du SRCE Limousin et la détermination des composantes de ces trames dépendent de différents critères :

- des données de cadrage exogènes :
 - ✓ les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
 - critères de cohérence,
 - zonages cadrant la définition des réservoirs de biodiversité,
 - continuités écologiques d'importance nationale
 - ✓ o les trames écologiques des régions voisines, en réponse à la nécessité de cohérence interrégionale.
- - des données propres au Limousin :
 - ✓ o les enjeux de biodiversité et de continuité identifiés au cours du diagnostic (phase 1 de l'étude),
 - ✓ o les données disponibles.
- des données et outils techniques
 - ✓ o la cartographie d'occupation du sol, données qui sont la condition sine qua non de la représentation spatiale des sous-trames,
 - ✓ o les méthodes et outils d'analyse cartographique mobilisables.

À partir de là, la cartographie des continuités écologiques a été rythmée par trois grandes étapes :

1. Construction d'une occupation du sol,
2. Sélection des milieux supports de la sous-trame,
3. Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Dans la partie limousine du périmètre éloigné, les réservoirs de biodiversité de la trame verte, représentée par les boisés et bocagers ainsi que les milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux, forment un maillage relativement dense notamment dans la partie ouest sans pour autant inclure de grandes surfaces d'un seul tenant. Ressortent de cette trame verte la forêt de Saint-Germain et la vallée de la Creuse à l'est, le Bois de Bouéry et la vallée de la Benaize à l'ouest.

La trame bleue également très représentée sur le territoire avec un réseau hydrographique très développé et des corridors de milieux humides et aquatiques étendus dans les principales vallées et l'ensemble de leurs affluents, parmi lesquelles les vallées de la Creuse, de la Sedelle, de la Benaize, de l'Anglin et de l'Abloux.

Des continuités interrégionales sont identifiées vers le nord du périmètre éloigné (en région Centre-Val de Loire) :

- deux continuités de la sous-trame des milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux et de la sous-trame des milieux humides, identifiées par le SRCE Centre-Val de Loire et s'appuyant sur des réservoirs de biodiversité limousins, sont identifiées : au sud-ouest de Saint-Benoît-du-Sault pour le secteur ouest, et par la vallée de la Creuse sur le secteur est.
- Deux continuités de la sous-trame des milieux boisés sont identifiées : une première par la vallée de la Creuse, la seconde sous forme de pas japonais entre Saint-Benoît-du-Sault (36) et Saint-Sulpice-les-feuilles (23) ;
- deux continuités diffuses identifiées par le SRCE Centre (continuités de milieux prairiaux) relient effectivement de secteur à forte densité de réservoirs de biodiversité côté Limousin au sud-ouest et au sud-est de Saint-Benoît-du-Sault.

Dans la continuité de la région Centre-Val de Loire, l'A20 forme un élément de rupture est-ouest.

Les périmètres immédiat et rapproché s'inscrivent dans un contexte écologique où le maillage bocager et les zones humides des petites vallées créent des corridors, notamment pour les espèces à fort déplacement, permettant un échange entre les puits de biodiversité identifiés à plus large échelle. Les vallées constituent en effet à la fois des corridors et des réservoirs de biodiversité aquatique. Elles sont associées à des zones humides qui, de par leur richesse écologique, constituent également des réservoirs de biodiversité. Le périmètre d'étude immédiat s'établit toutefois en dehors des réservoirs de biodiversité et des corridors de déplacement présentant un enjeu régional ou suprarégional, dans un secteur de moindre enjeu au regard des trames vertes et bleues régionales, proche d'un élément fragmentant majeur, l'A20.



2.3. Grandes entités d'occupation du sol à l'échelle du périmètre éloigné

Cette cartographie, établie à l'échelle nationale (1/100 000^{ème}), définit de grands ensembles de végétation. La méthodologie employée pour réaliser cette cartographie implique que la surface de la plus petite unité cartographiée (seuil de description) soit de 25 hectares. L'information fournie par cette base de données est donc à prendre au sens large considérant le degré de précision qui en découle à l'échelle du territoire concerné.

En première approche, la cartographie CORINE LAND COVER a été analysée sur le périmètre éloigné afin de rendre compte des grands ensembles d'occupation du sol. Cette cartographie est présentée Figure 14 page 48.

L'analyse de cette carte montre que le territoire étudié est concerné par les types d'occupation du sol suivants :

Tableau 10: Clé d'interprétation de la typologie Corine Land Cover

Type	Clé d'interprétation	% de recouvrement de l'habitat dans le périmètre éloigné
Territoires artificialisés		
112 – Tissu urbain discontinu	Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables. Entre 30 et 80 % de la surface est imperméable.	1,5 %
121 – Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	Zones bâties et recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple). Ces zones peuvent comprendre aussi de la végétation ou d'autres surfaces non imperméabilisées. Elles servent à une utilisation industrielle ou commerciale, ou bien à des équipements de service public.	0,1 %
131 – Extraction de matériaux	Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert (sablières, carrières) ou autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières.	0,1 %
Territoires agricoles		
211 – Terres arables hors périmètre d'irrigation	Cultures annuelles pluviales, y compris les jachères, incluses dans un système de rotation. Y compris les cultures irriguées occasionnellement par aspersion, sans équipement permanent.	8,3 %
231 – Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Sont comprises les zones avec haies (bocages).	48,6 %
242 – Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Mosaïque de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes complexes, avec éventuellement des maisons et jardins épars.	22,3 %
243 – Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des zones naturelles ou semi-naturelles (y compris des zones humides, des plans d'eau ou des affleurements rocheux).	7,8 %
Forêts et milieux semi-naturels		
311 – Forêts de feuillus	Formations végétales principalement constituées par des arbres mais aussi par des buissons et des arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.	9,5 %

Suite du tableau ci-contre

Type	Clé d'interprétation	% de recouvrement de l'habitat dans le périmètre éloigné
Forêts et milieux semi-naturels		
312 – Forêts de conifères	Formations végétales principalement constituées par des arbres mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières de conifères.	0,1 %
313 – Forêts mélangées	Formations végétales principalement constituées par des arbres mais aussi par des buissons et des arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.	0,4 %
322 – Landes et broussailles	Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises...)	0,1 %
324 – Forêts et végétation arbustive en mutation	Végétation arbustive et herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération de la forêt.	0,1 %
Surfaces en eau		
511 – Cours et voies d'eau	Cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimale de prise en compte : 100 m.	0,1 %
512 – Plans d'eau	Etendues d'eau naturelles ou artificielles.	0,7 %

Avec les proportions suivantes:

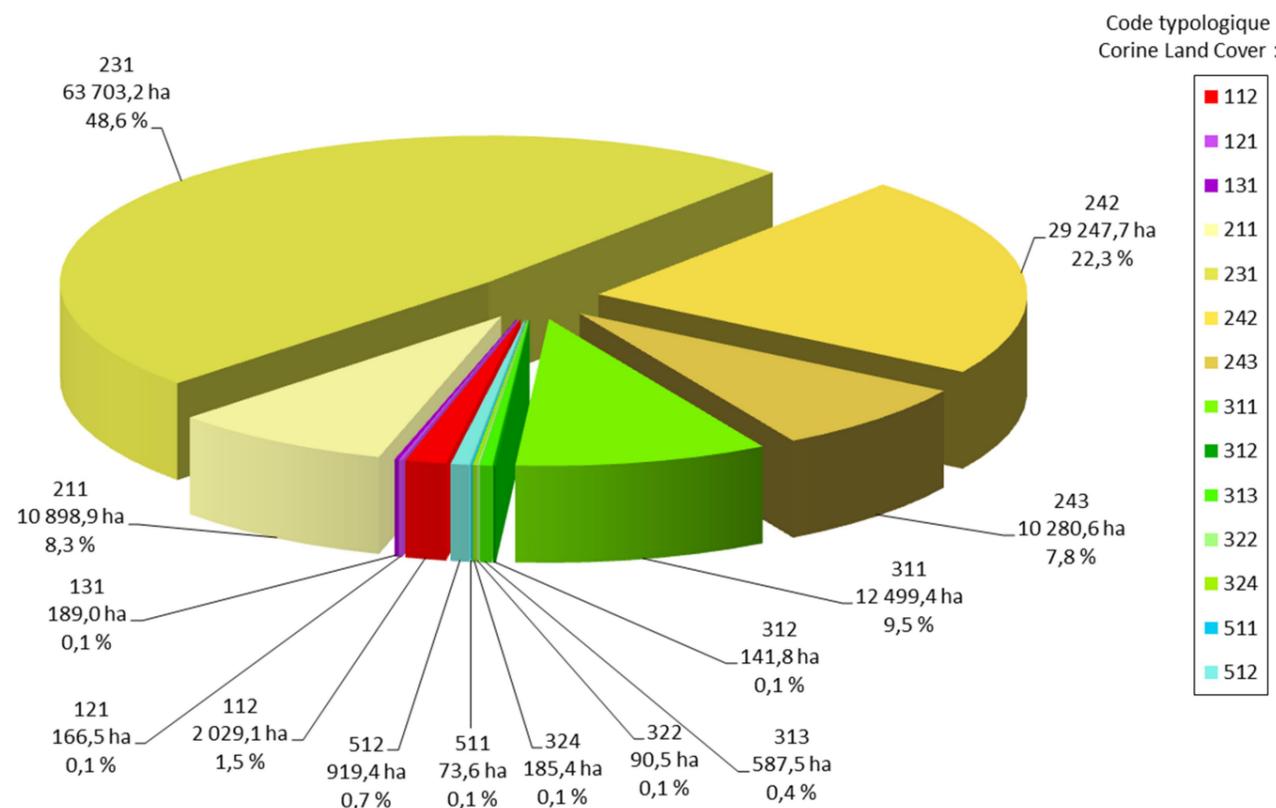
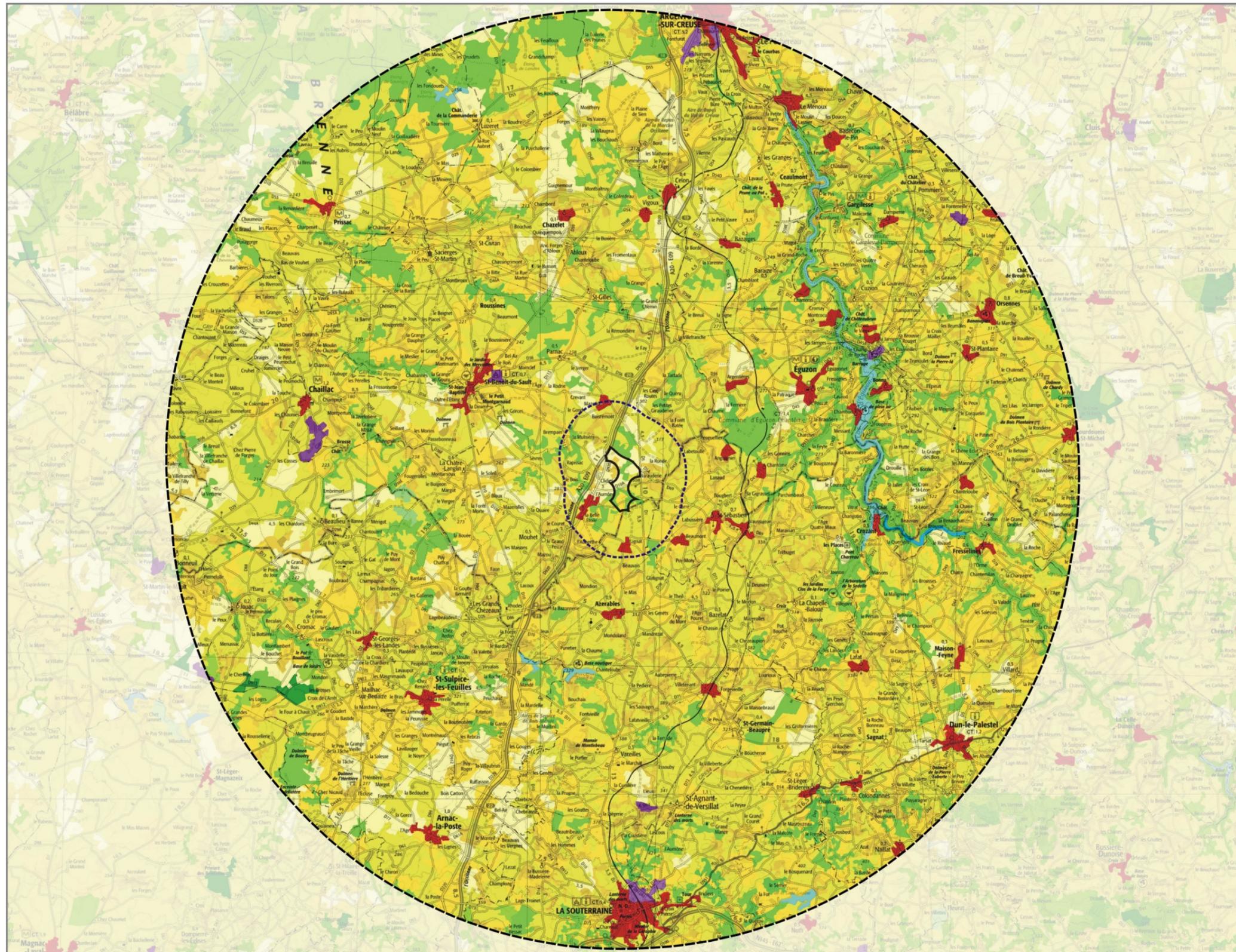


Figure 14: Répartition des types d'occupation du sol Corine Land Cover sur le périmètre éloigné (en hectare et en % relatif de recouvrement)



GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL



N

0 1,5 km 3 km 6 km

- Périmètre immédiat
- - - Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Territoires artificialisés

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 131 - Extraction de matériaux

Territoires agricoles

- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

Forêts et milieux semi-naturels

- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 322 - Landes et broussailles
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

Surfaces en eau

- 511 - Cours et voies d'eau
- 512 - Plans d'eau

THEMA IEL

Fond cartographique : Scan 100
Source : Corine Land Cover 2012

Carte 1: Représentation Corine land Cover des grands types d'occupation du sol dans le périmètre d'étude éloigné



Le périmètre éloigné présente une dominance agricole caractérisée par les prairies et autres surfaces toujours en herbe qui couvrent près de la moitié du territoire (48,6 %) et les systèmes culturaux et parcellaires complexes (22,3 %). Avec les surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants, c'est ainsi 78,7 % du périmètre d'étude éloigné qui est occupé par des espaces agricoles ouverts.

Les milieux boisés sont dominés par les boisements de feuillus (9,5 %), les autres formations arborées n'étant qu'anecdotiques. Dispersés sur l'ensemble du périmètre d'étude éloigné, ils sont notamment représentés par la forêt du Faisceau sur la commune d'Eguzon, le bois de Chinan au nord de Saint-Benoît-du-Sault, la forêt de Saint-Benoît au sud-est de Prissac, la forêt de la Lande et la forêt de Luzeret au nord de Luzeret, et les boisements alluviaux ou de coteaux des différentes vallées qui le sillonnent (la Creuse, la Gargillesse, l'Abloux, l'Anglin, le Bel Rio, la Benaize, le ruisseau de Bellefond, la Sedelle, le ruisseau de la Cazine).

A l'échelle d'analyse de Corine Land Cover, seule une section de la Creuse depuis sa confluence avec la Petite Creuse jusqu'à Crozant (0,1 %) est représentée en cours et voies d'eau. Le périmètre d'étude éloigné est néanmoins veiné de nombreux cours d'eau et ruisseaux affluents de la Creuse.

Les plans d'eau, qui représentent 0,7 % du périmètre d'étude éloigné sont représentés par l'étang de la Chaume et l'étang Bardon (vastes étangs au fil de l'eau établis sur le cours de la Chaume) à l'est de Saint-Sulpice-les-Feuilles, l'étang de la Cure et l'étang Rebingue (sur le cours d'un affluent de la Sonne) au nord-ouest de Luzeret, et la Creuse depuis Crozant jusqu'à Le Menoux incluant le lac d'Eguzon.

Les espaces urbains sont peu étendus (2,7 %), caractérisés par des tissus discontinus et éparpillés sur le territoire. Il s'agit pour la plupart de village, la ville la plus importante étant représentée par La Souterraine. Il est à noter que le périmètre d'étude éloigné intègre 4 sites notables d'extraction de matériaux (0,1 %) au sud de Chaillac, à saint-Benoît-du-Sault, à l'est de Gargillesse et à l'ouest de Saint-Agnant-de-Versillat.

Au sein du périmètre éloigné, le territoire est caractérisé par l'exploitation agricole des terres sous forme de prairies fauchées ou pâturées avec une présence marquée des boisements ainsi qu'un maillage bocager relativement dense qui apparaît toutefois moins visible à l'échelle d'analyse de Corine Land Cover. Les périmètres immédiat et rapproché s'établissent dans ce contexte d'espaces semi-ouverts entre la vallée de la Creuse à l'est et la vallée de l'Anglin à l'ouest.



2.4. Milieux naturels et flore à l'échelle du périmètre immédiat

2.4.1. Données bibliographiques floristiques sur la commune du périmètre immédiat

Les données floristiques historiques (postérieures à 2000) du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien sur Mouhet, seule commune dans l'emprise du périmètre immédiat, recensent 17 espèces patrimoniales dont une protégée à l'échelle nationale et une protégée en région Centre-Val de Loire (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 11 : Espèces végétales patrimoniales recensées sur Mouhet par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Habitats caractéristiques	Patrimonialité
<i>Carex echinata</i>	Laîche étoilée	2003	Landes, prairies, boisements, berges d'étangs, sur des sols marécageux, acides, pauvres en éléments nutritifs et souvent tourbeux.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Carex laevigata</i>	Laîche lisse	2003	Boisements, prairies, fossés et ornières des chemins forestiers, sur des sols humides à marécageux et plutôt acides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Carex nigra</i>	Laîche vulgaire	2003	Prairies et boisements humides à marécageux, sur des sols plus ou moins tourbeux.	Inscrit sur la Liste Rouge régionale CVL de la Flore (vulnérable) Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des prairies	2003	Prairies, landes, accotement, des chemins forestiers, sur des sols humides, argileux ou tourbeux, pauvres en éléments nutritifs et plutôt acides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Eleocharis ovata</i>	Scirpe à inflorescence ovoïde	2011	Rives exondées des étangs, sur des sols essentiellement vaseux.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Galeopsis ladanum</i>	Galéopsis ladanum	2011	Large gamme de milieux ouverts (ou faiblement ombragés), plutôt secs : rochers, dalles et rocaillies ensoleillées des pentes des vallées, pelouses et landes sèches, clairières et lisières des forêts xérophiles (chênaies, pinèdes...), moissons, friches rudérales, décombres, talus, alluvions sèches des rivières...	Inscrit sur la Liste Rouge régionale CVL de la Flore (vulnérable) Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis des marais	2003	Rives d'étangs, dans des eaux acides et sur des fonds tourbeux.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Laphangium luteoalbum</i>	Pseudognaphale blanc-jaunâtre	2011	Rives exondées des étangs et des mares, ornières des chemins forestiers, friches, sur des sols temporairement humides et le plus souvent acides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Lathraea clandestina</i>	Lathrée clandestine	2003	Boisements, peupleraies, sur des sols frais à humides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Ludwigia palustris</i>	Ludwigie des marais	2014	Rives des mares et des étangs, fossés, sur des sols acides et inondables.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Lysimachia tenella</i>	Mouron délicat	2003	Prairies, berges des étangs et des mares, sur des sols humides, acides ou tourbeux calcaires et pauvres en éléments nutritifs.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	2014	Rives des mares et des étangs forestiers, sur des sols acides, pauvres en éléments nutritifs, et humides à inondés.	Protection nationale Déterminante ZNIEFF CVL

Suite du tableau ci-contre

Nom latin	Nom français	Dernière observation	Habitats caractéristiques	Patrimonialité
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule à feuilles de lierre	2011	Rives des mares, ornières des chemins forestiers, sur des sols acides détrempés et pauvres en éléments nutritifs.	Inscrit sur la Liste Rouge régional de la Flore (vulnérable) Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	2003	Prairies, berges de ruisseaux et sources, ornières et fossés des chemins forestiers, sur des sols humides à marécageux et acides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Trochardis verticillatum</i>	Carum verticillé	2014	Prairies, landes, chemins forestiers herbeux, sur des sols humides, acides et pauvres en éléments nutritifs.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	2003	Prairies, boisements, berges des ruisseaux, sur des sols mouillés, pauvres en éléments nutritifs et plus ou moins acides.	Déterminante ZNIEFF CVL
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	Campanule à feuilles de lierre	2003	Prairies hygrophiles oligotrophes et acidiphiles, notamment au bord des suitements ou des rigoles et des fossés d'écoulement et parfois sur les tapis de sphaignes, dans les landes humides à Ericacées, les aulnaies marécageuses, les molinaies.	Protection régionale CVL Inscrit sur la Liste Rouge régional de la Flore (vulnérable) Déterminant ZNIEFF CVL

Source : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Les espèces patrimoniales connues sur la commune du périmètre immédiat se développent principalement sur les berges des mares et étangs, et plus globalement sur les milieux humides. Une attention particulière a été portée lors des investigations de terrain à la recherche de ces espèces patrimoniales dans les habitats caractéristiques où elles sont susceptibles de se développer.



2.4.2. Occupation du sol et végétation dans le périmètre immédiat

2.4.2.1. Méthodologie

La description des milieux naturels présents dans le périmètre d'étude immédiat se base sur des inventaires écologiques menés durant cinq campagnes de terrain calées à l'automne 2015 ainsi qu'au printemps et à l'été 2016, soit aux dates suivantes :

Tableau 12 : Inventaires de terrain et conditions météorologiques

Dates des inventaires floristiques	Conditions météorologiques
29 septembre 2015	Ensoleillé, vent modéré à assez fort, 19°C
25 avril 2016	Ensoleillé, vent faible à modéré, 10 à 14°C
6 juin 2016	Ensoleillé, vent faible, 23 à 27°C
30 juin 2016	Nuageux, vent faible à modéré, 20°C
18 août 2016	Nuageux, vent modéré, 23°C

Au sein de l'aire d'étude, les inventaires de terrain ont visé à :

- décrire et cartographier l'ensemble des habitats naturels présents, en utilisant les typologies suivantes :
 - typologie **Corine Biotopes**⁴ (niveau 3 minimum), correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment), dont l'objectif est l'identification et la description des biotopes d'importance majeure pour la conservation de la nature au sein de la Communauté européenne ;
 - typologie **EUNIS** (European Nature Information System)⁵, correspondant à un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique ;
 - typologie **EUR15**⁶, correspondant aux habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats » ;
- déterminer les espèces végétales présentes au niveau de ces habitats.

Nota bene

La caractérisation des habitats est basée sur l'analyse de la composition des cortèges floristiques se développant sur un cycle biologique complet. Les relevés floristiques réalisés se basent sur l'approche phytosociologique mais ne répondent pas spécifiquement au protocole de délimitation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008.

Une étude de délimitation des zones humides pédologiques au sens de l'arrêté 24 juin 2008 a été réalisée en 2016 par le bureau d'étude ATLAM.

Une zone humide est plus fonctionnelle quand les deux critères, pédologiques et floristiques, se superposent, un seul des deux critères suffisant néanmoins à définir une zone humide au sens de l'arrêté. Le critère végétation peut ne pas refléter totalement les conditions hydriques du sol et ces variations saisonnières en raison :

- des perturbations de la végétation (pratiques d'entretien et sélection des espèces, mise en culture, plantations, etc...);
- du niveau trophique des sols.

⁴ BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

⁵ LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

⁶ COMMISSION EUROPEENNE, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. EUR 15/2. Commission européenne, DG Environnement, 132 p.

Le sol est quant à lui intégrateur des conditions hydriques du sol quel que soit l'utilisation des sols. En effet, les fluctuations du niveau d'eau dans le sol sont « enregistrés » de manière permanente et se manifestent par la présence de trois types d'horizons hydromorphes (horizons rédoxyques avec « tache de rouille », horizon réductiques « gleys », horizons histiques). C'est pourquoi, le critère pédologique est très souvent majorant.

Dans le cas présent, certains secteurs présentent un engorgement marqué des sols, notamment dans les boisements, limitant fortement le développement de la flore herbacée même hygrophile. La végétation hygrophile peut s'exprimer localement en patch, formant une mosaïque lâche au sein d'habitat mésophile (en terme de composition floristique). Dans les cultures, les pratiques culturales ne permettent pas l'expression spontanée d'un cortège floristique hygrophile caractéristique, seules quelques espèces d'affinité plus fraîche se développent ponctuellement.

Les zones humides uniquement du point de vue pédologique n'ont généralement que des fonctionnalités hydrauliques, les fonctionnalités biologiques et épuratrices étant en partie assurée par la végétation de zone humide.

2.4.2.2. Les milieux présents sur le périmètre d'étude immédiat

Le périmètre d'étude immédiat est caractérisé par de grandes parcelles cultivées établies à la faveur d'un remembrement marqué. Les prairies fauchées ou pâturées sont encore bien représentées, mais le maillage bocager apparaît presque relictuel. Des boisements de superficie notable, à dominance de Chêne pédonculé, de Charme, de Châtaignier commun et de Hêtre sont répartis sur l'ensemble du périmètre immédiat. Des mares et pièces d'eau, ainsi que des zones humides dans les fonds de vallées viennent compléter la mosaïque de milieux établis dans le périmètre immédiat.

Les milieux qui ont ainsi été observés dans le périmètre d'étude immédiat lors des investigations de terrain, sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Habitats recensés dans le périmètre d'étude immédiat

Habitat recensé	Code CCB	Intitulé CORINE Biotopes	Code EUNIS	Intitulé EUNIS habitats
Pièces d'eau et ceintures de végétation	22.1 x 53	Eaux douces x Végétation de ceinture des eaux	C1 x C3	Eaux dormantes de surface x Zones littorales de surfaces continentales
Végétation des rives exondées	22.1 x 22.3	Eaux douces x Communautés amphibies	C1 x C3.5	Eaux dormantes de surface x Berges périodiquement inondées à végétation pionnière et éphémère
Cours d'eau et végétation de bordure	24.1	Lit des rivières	C2.3	Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
Fourrés	31.8	Fourrés	F3.1	Fourrés tempérés
Fourrés humides	31.8 x 37.21	Fourrés x Prairies humides atlantiques et subatlantiques	F3.1 x E3.41	Fourrés tempérés x Prairies atlantiques et subatlantiques humides
Broussailles forestières décidues	31.8D	Broussailles forestières décidues	G5.61	Prébois caducifoliés
Prairies humides	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides
Prairies humides pâturées	37.241	Pâtures à grands joncs	E3.441	Pâtures à grands Joncs
Pâtures mésophiles	38.1	Pâtures mésophiles	E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
Pâtures méso-hygrophiles	38.1 x 37.241	Pâtures mésophiles x Pâtures à grands joncs	E2.1 x E3.441	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage x Pâtures à grands Joncs

Suite du tableau page suivante



Habitat recensé	Code CCB	Intitulé CORINE Biotopes	Code EUNIS	Intitulé EUNIS habitats
Prairies de fauche mésophiles	38.2	Prairies à fourrage des plaines	E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
Prairies de fauche méso-hygrophiles	38.2 x 37.21	Prairies à fourrage des plaines x Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E2.2 x E3.41	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes x Prairies atlantiques et subatlantiques humides
Chênaies-charmaies	41.2	Chênaies-charmaies	G1.A	Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés
Bois de Bouleau	41.b	Bois de bouleaux	G1.91	Boulaies des terrains non marécageux
Bois de Peuplier tremble	41.D	Bois de trembles	G1.92	Boisements de <i>Populus tremula</i>
Aulnaies-frênaies	44.3	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	G1.21	Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes
Saussaies	44.92	Saussaies marécageuses	F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à <i>Salix</i>
Cultures et bords de cultures	82.1	Champs d'un seul tenant intensivement cultivés	I1.1	Monocultures intensives
Plantations de conifères	83.31	Plantations de conifères	G3.F	Plantations très artificielles de conifères
Jeune plantation de conifères sur prairie	83.31 x 38.2	Plantations de conifères x Prairies à fourrage des plaines	G3.F x E2.2	Plantations très artificielles de conifères x Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
Bosquet de Robinier	83.324	Plantations de Robiniers	G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>
Plantations de feuillus	83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	G1.C4	Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
Haies	84.2	Bordures de haies	FA	Haies
Petits bois	84.3	Bosquets, petits bois	G5.2	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
Friches herbacées	87.1	Terrains en friche	I1.53	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
Friches humides	87.1 x 37.21	Terrains en friche x Prairies humides atlantiques et subatlantiques	I1.53 x E3.41	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Prairies atlantiques et subatlantiques humides
Zones rudérales	87.2	Zones rudérales	E5.1	Végétations herbacées anthropiques
Secteurs déboisés	-	Secteurs récemment déboisés sans végétation	-	-

Aucun des habitats identifiés ne se rattache aux habitats d'intérêt communautaire définis par la typologie EUR15.

La cartographie de ces milieux (occupation du sol) est présentée sur les figures aux pages suivantes.

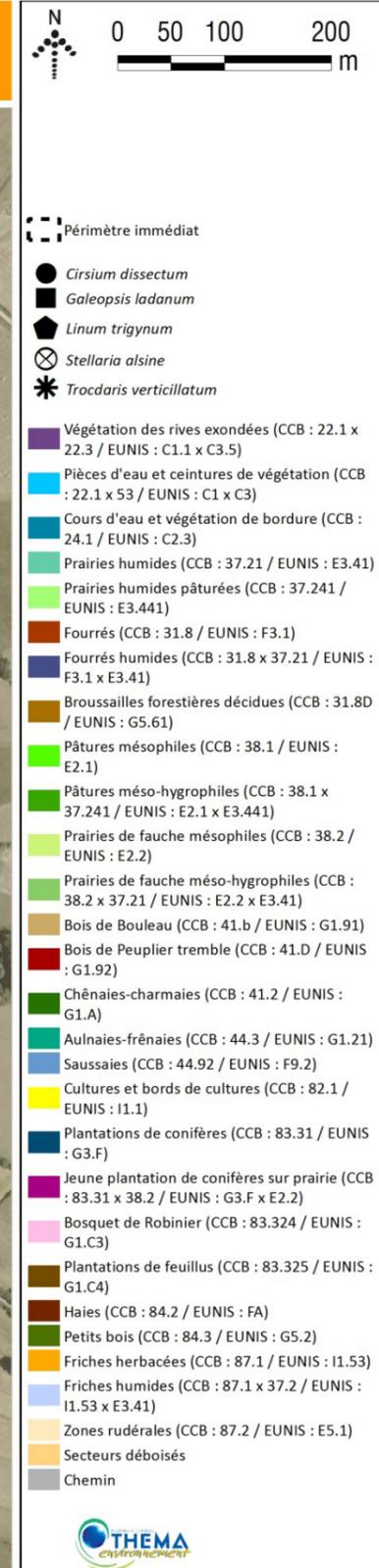
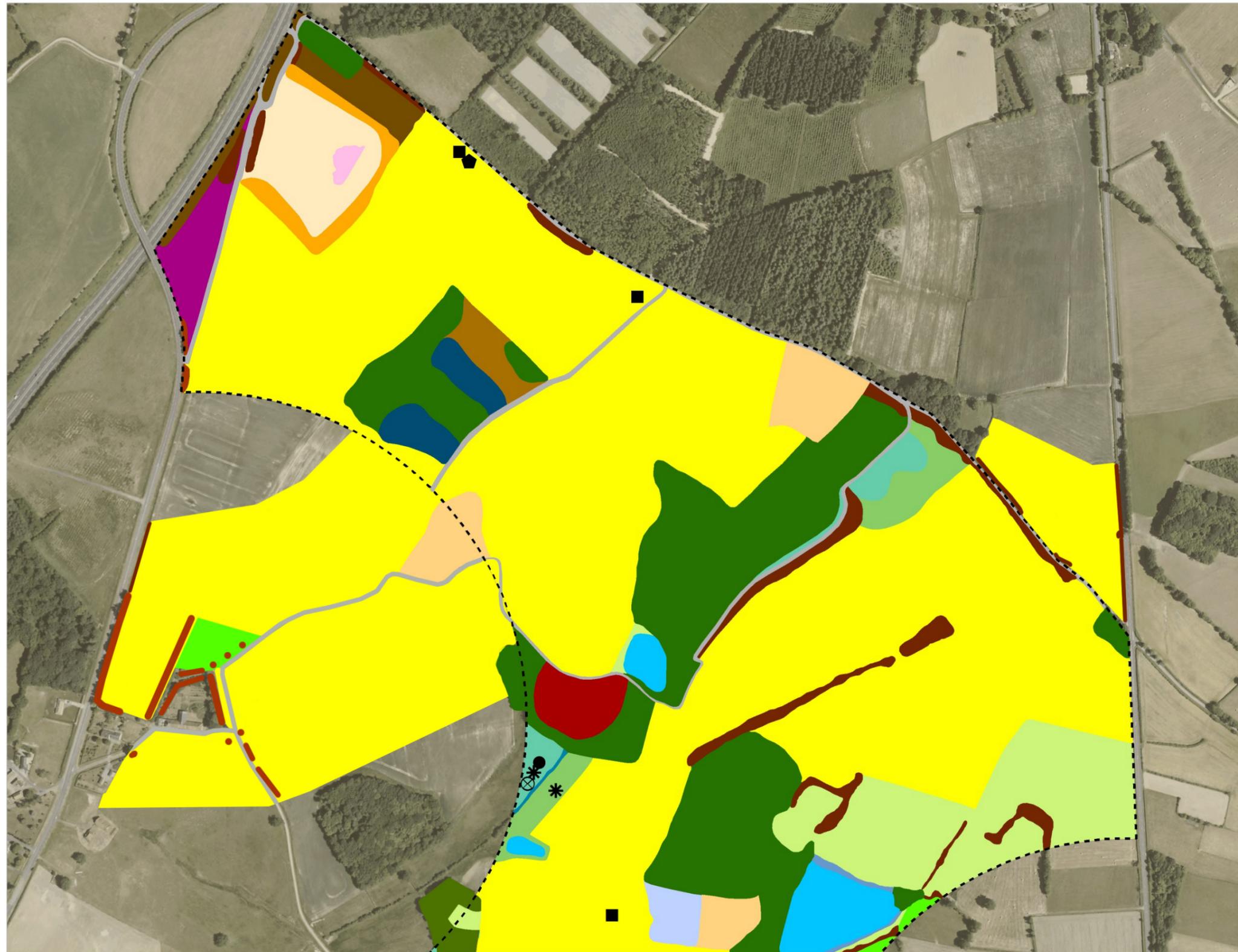
Les espèces végétales inventoriées et caractérisant ces différents milieux sont listées par habitats d'après le référentiel [Taxref 9.0](#).

Notons que la cartographie de la zone d'étude immédiate a été complétée par les zones envisagées pour accueillir certains chemins d'accès et câblages enterrés.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le territoire étudié lors des investigations de terrain.



OCCUPATION DU SOL ET FLORE PATRIMONIALE 1/2



Fond cartographique: Orthophotographie

Figure 15 : Occupation du sol et flore patrimoniale dans le périmètre immédiat, complète des zones susceptibles d'accueillir des accès ou des câblages enterrés (1/2)



OCCUPATION DU SOL ET FLORE PATRIMONIALE 2/2



Figure 16 : Occupation du sol et flore patrimoniale dans le périmètre immédiat, complète des zones susceptibles d'accueillir des accès ou des câblages enterrés (2/2)



2.4.2.2.1. Les espaces cultivés

➔ Code CORINE Biotopes : 82.1 – Champs d'un seul tenant intensément cultivés

➔ Code EUNIS habitats : I1.1 – Monocultures intensives

Le périmètre d'étude immédiat s'inscrit dans un contexte agricole avec remembrement, où le pâturage a largement laissé place à de grandes parcelles de cultures monospécifiques au sein desquelles les pratiques culturales et les traitements phytosanitaires influencent l'expression spontanée de la flore et tendent à réduire la diversité spécifique.



Le cortège floristique spontané se développe principalement sur les marges et les angles des parcelles où les espèces échappent partiellement aux épandages d'herbicides par tracteur. Les espèces qui se maintiennent ainsi dans ses grands espaces agricoles sont les plus ubiquistes et probablement les plus résistantes aux herbicides, parmi lesquelles le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Folle avoine (*Avena fatua*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), la Linaire élatine (*Kickxia elatine*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*), le Laiteron épineux (*Sonchus asper*), le Mouron des oiseaux (*Stellaria media*), la Véronique des champs (*Veronica arvensis*), la Véronique de Perse (*Veronica persicaria*) et la Pensée des champs (*Viola arvensis*).

Des espèces indicatrices de sols plus frais, tel le Gnaphale des lieux humides (*Gnaphalium uliginosum*), le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) et la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*), se développent ponctuellement en marge des cultures sans toutefois constituer des stations notables.

Il est par ailleurs à noter, en bordure de champ sur la pointe nord du périmètre immédiat, la présence de deux espèces patrimoniales déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire : le Galéopsis ladanum (*Galeopsis ladanum*) classé « vulnérable », et le Lin de France (*Linum trigynum*) classé « en danger » sur la liste rouge de la flore de la région Centre. Seuls quelques individus dispersés de ces espèces ont été observés

Tableau 14: Espèces végétales observées en marge des cultures

Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge
<i>Brassica napus</i> L., 1753	Colza	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Muflier des champs
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	Panic capillaire
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Barbeau	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule sarde
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Immortelle d'Allemagne	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille
<i>Galeopsis ladanum</i> L., 1753	Galéopsis ladanum	<i>Rumex</i> L., 1753	Patience
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
<i>Geranium</i> L., 1753	Géranium	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché	<i>Valerianella</i> Mill., 1754	
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	<i>Vicia</i> L., 1753	Vesce
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs
<i>Linum trigynum</i> L., 1753	Lin de France	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine		

Le cortège floristique restreint des bords de cultures est localement enrichi par les espèces des milieux adjacents. Le cortège apparaît alors relativement diversifié mais reste sans intérêt écologique notable malgré la présence très localisée de deux espèces patrimoniales dans la partie nord du périmètre immédiat.

Le cortège floristique caractéristique accompagnant les cultures dans le périmètre immédiat ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier, les espèces étant pour la plupart communes à très communes. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée dans ce milieu.



Pensée des champs (*Viola arvensis*)



Matricaire fausse-camomille (*Matricaria discoidea*)



Séneçon commun (*Senecio vulgaris*)



Echinochloé Pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*)



Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*)



Arroche étalée (*Atriplex patula*)



Muflier des champs (*Misopates orontium*)



Galéopsis ladanum (*Galeopsis ladanum*)

2.4.2.2.2. Les prairies mésophiles

- ➔ Code CORINE Biotopes : 38.1 – Pâtures mésophiles
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.1 – Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage
- ➔ Code CORINE Biotopes : 38.2 – Prairies à fourrage des plaines
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.2 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Les prairies mésophiles, c'est à dire les couverts herbacés installés sur des sols fertiles et relativement bien drainés, se localisent à l'est autour du hameau de la Folie, au sud de la RD 10A qui traverse le périmètre immédiat, et au sud de la route de l'Etang en mosaïque avec des parcelles plus fraîches. Ces prairies, qui font l'objet d'une exploitation par pâturage (essentiellement ovin) et/ou fauchage avec export des produits de fauche, ont pour la plupart fait l'objet d'amendement et/ou d'ensemencement en Ivraie vivace (*Lolium perenne*) ou Ivraie multiflore (*Lolium multiflorum*) dans le but d'améliorer leur valeur fourragère.



Prairie mésophile pâturée



Prairie de fauche mésophile

Les prairies mésophiles sont dominées par les graminées sociales dont les plus fréquentes sont le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Brome mou (*Bromus hordaceus*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*). Ce cortège herbacé s'accompagne de plantes à fleurs dont les plus caractéristiques sont le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), les Vesces (*Vicia sp.*) et la Centaurée noire (*Centaurea gr. nigra*). Les prairies de fauches mésophiles abritent une plus forte diversité d'espèces végétales que les prairies pâturées.

La pression de pâture entraîne une limitation de la croissance de la végétation, les animaux choisissant les espèces les plus tendres et les jeunes poussent, de même qu'un tassement des sols. Des plantes résistantes, généralement vivaces, s'y sont adaptées. Les pâtures présentent donc des touffes de graminées entre lesquelles se développent un tapis de plantes rampantes telles que le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et les rosettes de Pâquerette (*Bellis perennis*) ou de Pissenlit (*Taraxacum officinale*), ainsi que les refus constitués de plantes coriaces, âcres [Patiences (*Rumex sp.*)] ou toxiques [Renoncules (*Ranunculus sp.*)].

Ces espèces, toutes communes à très communes, participent à la biodiversité ordinaire mais sont sans enjeu particulier.

Le cortège floristique caractéristique des prairies mésophiles dans le périmètre immédiat ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier, les espèces étant communes à très communes. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée dans ces milieux.



Tableau 15: Espèces végétales observées dans les prairies mésophiles

Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	<i>Oxalis</i> L., 1753	Oxalide
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lanceolé
<i>Bromus</i> L., 1753	Brome	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante
<i>Centaurea</i> L., 1753		<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Cynosure crételle	<i>Rumex</i> L., 1753	Patience
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	<i>Taraxacum officinale</i> F.H. Wigg., 1780	Pissenlit
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	<i>Trifolium</i> L., 1753	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	<i>Vicia</i> L., 1753	Vesce
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée

Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)Cynosurus crételle (*Cynosurus cristatus*)Ivraie multiflore (*Lolium multiflorum*)Plantain lanceolé (*Plantago lanceolata*)Centaurée noire (*Centaurea nigra*)Pissenlit (*Taraxacum officinale*)Pâquerette (*Bellis perennis*)Trèfle des prés (*Trifolium pratense*)



2.4.2.2.3. Les prairies humides

➔ Code CORINE Biotopes : 37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques

➔ Code EUNIS habitats : E3.41 – Prairies atlantiques et subatlantiques humides

➔ Code CORINE Biotopes : 37.241 Pâtures à grands joncs

➔ Code EUNIS habitats : E3.441 – Pâtures à grands joncs

Les prairies bordant le ruisseau de Clidier, les abords du chemin forestier de la « Fosse Billier » ainsi que quelques parcelles au sud-ouest du périmètre immédiat, se caractérisent par des sols riches en éléments nutritifs et engorgés d'eau une partie de l'année. Ces prairies humides eutrophes sont maintenues ouvertes soit par fauche comme cela est le cas le long du ruisseau du Clidier, soit par pâturage ovin.



Prairie humide pâturée



Prairie humide le long du ruisseau de Clidier

Les espèces les plus courantes se développant dans ces milieux sont la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), l'Oeil-de-perdrix (*Lychnis flos-cuculi*) et la Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*).

La prairie humide en rive droite du Ruisseau du Clidier présente plus spécifiquement un cortège floristique diversifié et caractérisé par la présence d'espèces inféodées aux sols longuement détrempés comme le Populage des marais (*Caltha palustris*), le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), la Prêle des eaux (*Equisetum fluviatile*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*) ou le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*). Il est par ailleurs à noter la présence dans ce milieu de trois espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre-Val de Loire : le Cirse des prairies (*Cirsium dissectum*), le Carum verticillé (*Trocdaris verticillatum*) et la Stellaire des sources (*Stellaria alsine*). La difficulté d'entretien par fauche de cette parcelle du fait de la portance limitée des sols gorgés d'eau conduit au développement d'espèces herbacées hautes caractéristiques des magnocariçaies telles que la Laïche des lièvres (*Carex leporina*), la Laïche paniculée (*Carex paniculata*), la Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*) et la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

Dans les prairies humides pâturées du sud-ouest du périmètre immédiat, la diversité floristique est plus restreinte avec le développement d'espèces basses comme la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et l'extension de stations de végétaux plus grands et peu appétants comme les Joncs (*Juncus sp.*) et les Patiences (*Rumex sp.*).

Tableau 16: Espèces végétales observées dans les prairies humides

Nom latin	Nom français	Nom latin	Nom français
<i>Ajuga reptans L., 1753</i>	Bugle rampante	<i>Juncus inflexus L., 1753</i>	Jonc glauque
<i>Angelica sylvestris L., 1753</i>	Angélique sauvage	<i>Lathyrus L., 1753</i>	Gesse
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	<i>Lotus corniculatus L., 1753</i>	Lotier corniculé
<i>Caltha palustris L., 1753</i>	Populage des marais	<i>Lychnis flos-cuculi L., 1753</i>	Oeil-de-perdrix
<i>Cardamine pratensis L., 1753</i>	Cardamine des prés	<i>Lysimachia vulgaris L., 1753</i>	Lysimaque commune
<i>Carex flacca Schreb., 1771</i>	Laïche glauque	<i>Lythrum salicaria L., 1753</i>	Salicaire commune
<i>Carex leporina L., 1753</i>	Laïche des lièvres	<i>Myosotis scorpioides L., 1753</i>	Myosotis des marais
<i>Carex paniculata L., 1755</i>	Laïche paniculée	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun
<i>Carex vesicaria L., 1753</i>	Laïche vésiculeuse	<i>Ranunculus flammula L., 1753</i>	Renoncule flammette
<i>Cirsium dissectum (L.) Hill, 1768</i>	Cirse des prairies	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante
<i>Cirsium palustre (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des marais	<i>Rumex acetosa L., 1753</i>	Oseille des prés
<i>Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817</i>	Scirpe des marais	<i>Rumex crispus L., 1753</i>	Rumex crépu
<i>Equisetum fluviatile L., 1753</i>	Prêle des eaux	<i>Rumex L., 1753</i>	Patience, Rumex
<i>Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879</i>	Reine des prés	<i>Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824</i>	Fétuque Roseau
<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	<i>Scirpus sylvaticus L., 1753</i>	Scirpe des bois
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse	<i>Stellaria alsine Grimm, 1767</i>	Stellaire des sources
<i>Hydrocotyle vulgaris L., 1753</i>	Écuelle d'eau	<i>Stellaria graminea L., 1753</i>	Stellaire graminée
<i>Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791</i>	Jonc à tépales aigus	<i>Trocdaris verticillatum (L.) Raf., 1840</i>	Carum verticillé
<i>Juncus conglomeratus L., 1753</i>	Jonc aggloméré	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée
<i>Juncus effusus L., 1753</i>	Jonc épars		

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée dans ces milieux, les espèces formant le cortège floristique des prairies humides sont communes à très communes. L'intérêt de ces milieux réside surtout dans leur fonctionnalité de zones humides (rétention et filtration des eaux superficielles) et dans la notion d'habitat propice au développement d'une faune et d'une flore patrimoniales (présence de trois espèces végétales déterminantes de ZNIEFF en région Centre).